

Direction Générale des Services

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014



Nombre de Conseillers Municipaux en exercice

## PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 29 avril 2014

---0---

L'an deux mille quatorze le vingt-neuf du mois d'avril à dix neuf heures.

Le conseil municipal de la Ville de Guebwiller était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur KLEITZ Francis – Maire.

#### Etaient présents :

M. BRAUN Daniel – Mme GROSCLAUDE Valérie – M. MECHLER Thierry – Mme SCHROEDER Isabelle – M. OBER Roland – Mme DEHESTRU Anne – M. ROST Jean-Marie – Mme McEVOY Nadine – M. TOGNI César - adjoints au maire.

M. LOSSER Didier – Mme CHAVIGNY Marie-Noël – Mme GRAWEY Claudine – M. MULLER Claude – Mme ROULOT Bénédicte – M. MOSTEIRO Joffrey (à compter du point n°2) – Mme SCHWARTZ Corinne – Mme BOLLIA Anne – M. CAUTILLO Dominique – Mme BRITO Fatima – M. SINGER Martial – Mme ZAEPFEL Carole – M. VOGT Guillaume – M. METZGER Marcel – Mme REMY Yolande – M. BANNWARTH José – Mme JANNEST Valérie (à compter du point n°2 - Association des Dominicains de Haute-Alsace) – M. RZENNO Patrick – M. FACCHIN Christian - conseillers municipaux.

Etaient absents:/

#### Etaient excusés :

Mme ZIMRANI Sanae – Conseillère Municipale
M. JELSPERGER Philippe – Conseiller Municipal
M. MOSTEIRO Joffrey – Conseiller Municipal (pour le point n°1)
Mme BRINGIA Stéphanie – Conseillère Municipale
Mme FRANÇOIS Hélène - Conseillère Municipale

Mme JANNEST Valérie - Conseillère Municipale (points n°1 et 2 – jusqu'au vote Sté d'économie mixte pour la construction de logements dans le Haut-Rhin inclus)

#### Ont donné procuration :

Mme ZIMRANI Sanae – Conseillère Municipale à M. KLEITZ Francis - Maire

M. JELSPERGER Philippe – Conseiller Municipal à M. MULLER Claude – Conseiller Municipal

Mme BRINGIA Stéphanie – Conseillère Municipale à M. BANNWARTH José – Conseiller Municipal

Mme FRANÇOIS Hélène - Conseillère Municipale à Mme REMY Yolande – Conseillère Municipale

Mme JANNEST Valérie - Conseillère Municipale à M. METZGER Marcel – Conseiller Municipal (points n°1 et 2 – jusqu'au vote Sté d'économie mixte pour la construction de logements dans le Haut-Rhin inclus)

Secrétaire de séance : M. BRAUN Daniel - Adjoint au Maire

---0---

M. le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 en saluant ses collègues, la presse, les auditeurs et les fonctionnaires municipaux.

#### Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- 1) Installation de nouveaux conseillers municipaux
- 2) Désignation des conseillers municipaux appelés à siéger dans les organismes extérieurs
- 3) Commission communale des impôts directs
- 4) Délégations du conseil municipal au Maire
- 5) Fixation des indemnités de fonctions des titulaires de mandats locaux
- 6) Formation des membres du conseil municipal
- 7) Personnel communal : création de postes
   7-1 adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe
   7-2 ingénieur territorial
- 8) Bilan des acquisitions et cessions immobilières
- 9) Site INFOGEO68 du Conseil général : convention de partenariat
- 10) Forêt communale : état d'assiette 2015
- Forêt communale : état prévisionnel des coupes et programme des travaux 2014
- 12) Compte administratif 2013 Budget principal et Budget annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres
- 13) Compte de gestion 2013
- 14) Compte administratif 2013 : affectation du résultat
- 15) Dotation de solidarité urbaine Rapport sur les actions de développement social urbain de l'exercice 2013
- 16) Droits et tarifs 2014
- 17) Budget annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres : remboursement de frais au budget principal
- 18) Fixation des taux des impôts directs locaux
- 19) Budget primitif principal de l'exercice 2014
- 20) Budget primitif 2014 du budget annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres
- 21) Motion portant demande de suspension immédiate du projet de fermeture de la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Guebwiller
- 22) DIVERS

#### **DEPART A LA RETRAITE**

**M. Maurice HUSSER** – Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (chargé d'entretien des espaces verts) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

#### **NAISSANCE**

Le 16 avril 2014, de Héloïse, fille de **M. Bruno NEVEUX**, assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe (responsable secteur musique à la Médiathèque) et de **Mme Peggy NEVEUX**.

#### **DÉCÈS**

Le 20 mars 2014, Mme Jeanne SCHRUOFFENEGER née GWINNER, mère de M. Laurent SCHRUOFFENEGER, technicien (chargé de l'entretien des espaces verts).

Le 02 avril 2014, **M. François-René PLANTARD**, beau-père de **Mme Aurélie PLANTARD**, adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (agent comptable).

Le 09 avril 2014, **M. Marcel MARTIN,** père de **M. Christophe MARTIN,** technicien (chargé de l'entretien des espaces verts).

#### **DÉCÈS de M. Michel WIPF**

Le 28 février 2014 M. Michel WIPF, une figure locale de Guebwiller, est décédé à l'âge de 75 ans. Il a été engagé durant de nombreuses années au sein de l'Association des anciens scouts de Guebwiller, du Conseil de Fabrique de la paroisse St-Léger et il était également le responsable de la Pastorale du Tourisme.

#### **GROUPEMENT CENTRE**

Le Commandant Benoît MILANESI a pris le commandement du Groupement Centre (chefferie de Cernay), succédant ainsi au Commandant Stéphane HURIET, depuis le 15 janvier 2014.

#### **Union Nationale des Anciens Combattants (UNC)**

La section florivalienne de l'UNC, lors de son assemblée générale annuelle, a remis la médaille du Mérite en argent, pour services rendus à l'UNC, à M. Mohamed KADI (porte-drapeau) et la médaille du Mérite de bronze à MM Robert FRANCK, Gérard HAMMERER et Jean-Paul KOEHLY.

#### **INSTALLATION DE Madame la Pasteure Bettina SCHALLER**

Depuis le 23 février 2014, Mme Bettina SCHALLER, œuvre aux côtés de M. le Pasteur Julien-Nathanaël PETIT, à la Paroisse Protestante Réformée de Guebwiller, Soultz et environs.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER

M. Marc JUNG, Maire d'Issenheim et président sortant a été réélu au poste de Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

# VILLE DE GUEBWILLER – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014 NOTE DE SYNTHESE

Direction générale des services

#### N° 01 - 04/2014

#### INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

L'article L.2121-4 du Code général des collectivités locales dispose :

Les démissions des membres du conseil municipal sont adressées au maire. La démission est définitive dès sa réception par le maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le département.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus et conformément à l'article L.270 du Code électoral, la réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste. Il est donc possible aux suivants de la liste de démissionner en même temps que les élus qu'ils sont appelés à remplacer. Leur démission est possible dès qu'ils ont connaissance par tout moyen de la démission des élus qu'ils sont supposés remplacer.

Le Conseil municipal est informé que le maire a réceptionné les démissions des conseillers municipaux :

- M. Denis REBMANN
- M. Bernard LAPLAGNE

J'ai depuis l'envoi de cette invitation également réceptionné la démission de Mme Emilie LUSTENBERGER.

Ce sont donc les conseillers suivants de la liste « REUSSIR GUEBWILLER » qui sont installés dans leurs fonctions :

- M.Patrick RZENNO
- M. Christian FACCHIN

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de M. Patrick RZENNO et M. Christian FACCHIN, en qualité de Conseillers Municipaux.

# VILLE DE GUEBWILLER – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Direction générale des services

#### N° 01 - 04/2014

#### INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur le rapport de M. le Maire

Vu l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article L.270 du Code électoral

Vu les lettres de démission adressées au maire par M. Denis REBMANN, M. Bernard LAPLAGNE et de Mme Emilie LUSTENBERGER

Prend acte de l'installation en qualité de conseillers municipaux de :

- M. Patrick RZENNO
- M. Christian FACCHIN

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de M. Patrick RZENNO et M. Christian FACCHIN, en qualité de Conseillers Municipaux.

# VILLE DE GUEBWILLER – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014 NOTE DE SYNTHESE

#### Direction générale des services

#### N° 02 - 04/2014

## DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR SIEGER AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

L'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévues par les dispositions du CGCT et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

#### Les Organismes, le nombre de délégués et leur désignation

#### 1° - Les organismes à statuts et à modes de désignations particuliers

#### 1-1 Le centre communal d'action sociale ( CCAS )

Etablissement public administratif communal il est administré par un conseil d'administration présidé par le maire ou son représentant. Il comprend cinq membres élus en son sein par le conseil municipal et 5 membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Conformément à l'article R.123-8 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

#### 1-2 La commission d'appel d'offres (CAO)

Conformément à l'article 22 du Code des marchés publics (CMP) la commission d'appel d'offres est composée dans les communes de 3 500 habitants et plus par le maire ou son représentant et par cinq membres titulaires et par cinq membres suppléants du conseil municipal élus en son sein.

L'élection a lieu par un scrutin de liste ( les titulaires et les suppléants figurent sur la même liste ), sans panachage ni vote préférentiel.

L'élection des membres de la commission a lieu au scrutin secret, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales qui précise qu'il est voté au secret en cas de « nomination ou présentation ».

Toutefois, l'alinéa 3 du même article dispose que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Si une seule liste de candidats est déposée, l'article 2121-21 précité prévoit qu'en ce cas les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste : il n'y a donc pas lieu de procéder formellement à l'élection.

#### 2° - les autres organismes

Il est proposé au conseil municipal de procéder aux désignations par un vote à main levée. Si le nombre de candidats aux différents postes est supérieur au nombre de postes à pourvoir, il sera procédé au vote à bulletin secret.

Syndicat de la Lauch supérieure : 3 délégués titulaires et 1 suppléant

Syndicat fluvial de la Lauch aval : 2 délégués titulaires et 2 suppléants

Syndicat intercommunal de production et de distribution d'eau potable de la Lauch : 12 déléqués

Société d'économie mixte CALEO : 12 délégués + 1 représentant permanent du conseil municipal à l'assemblée générale des actionnaires + autorisation pour un délégué de présenter sa candidature au poste de président du conseil d'administration

Syndicat départemental d'électricité : 4 délégués

Parc naturel régional des Ballons des Vosges : 1 délégué titulaire et 1 suppléant

Habitats de Haute Alsace : 1 délégué

Habitat Familial d'Alsace : 1 délégué

Société d'économie mixte pour la construction de logements dans le Haut-Rhin : 1 déléqué

Association des Dominicains de Haute Alsace : 7 délégués dont 3 au conseil d'administration

Comité mixte de gestion du musée Th.Deck : 3 délégués

Centre départemental d'histoire des familles : 1 délégué

Association des amis de Murbach : 2 délégués

Amicale du personnel communal : 2 délégués

Pro Hugstein: 1 délégué

Association de gestion des structures de la petite enfance : 2 délégués

Collège Mathias Grünewald: 2 délégués titulaires et 2 suppléants

Lycée A. Kastler: 2 délégués titulaires et 2 suppléants

Lycée Th. Deck : 2 délégués titulaires et 2 suppléants

Lycée J. Storck: 2 délégués titulaires et 2 suppléants

Commission locale d'évaluation des charges transférées à la CCRG : 1 délégué titulaire et 1 suppléant

Caisse intercommunale d'assurance des départements de l'Est : 1 délégué

Office municipal des sports : 3 délégués

Office municipal des affaires culturelles : 7 délégués

Office municipal des sociétés patriotiques et des anciens combattants : 2 délégués

Correspondant Défense : 1 délégué

Auparavant M. Marcel METZGER demande la parole concernant l'élection des délégués pour l'Office Municipal des Sports :

- M. le Maire, nous déplorons que nous n'ayons pas eu un poste de délégué de l'OMS, puisque, historiquement depuis que l'OMS existe et qu'une opposition siège au Conseil Municipal, un poste de délégué a toujours été attribué à l'opposition. Alors dois-je également vous rappeler votre discours d'investiture et je vous cite : « je serai le Maire de tous les Guebwillerois et j'invite les membres de l'opposition à travailler avec moi et de façon constructive ».

Vous disiez même, que face au résultat très serré, vous sauriez rester humble, alors de deux choses l'une, soit c'est un oubli de votre part et cela est tout à fait excusable et dans ce cas vous pouvez le rectifier dès ce soir ou alors et c'est ce que je crains, vous avez dû faire face à l'ego surdimensionné d'un de vos conseillers municipaux délégués, qui je le sais, craint la contradiction. Fondement pourtant essentiel d'une démocratie et de l'intérêt général.

- M. le Maire, vous avez, durant toute la campagne électorale, prôné que vous étiez un démocrate convaincu, vous avez ce soir une occasion de le démontrer aux Guebwillerois et je vous demande donc, au nom de la démocratie de revoir votre position, concernant cette délégation. Merci M. le Maire.
- Je comprends votre intervention, mais disons, que nous avons en toute connaissance de cause réparti les différents délégués entre les différents groupes, par rapport à la mandature précédente il y avait plusieurs établissements où il n'y avait pas de poste pour l'opposition. Je rappelle notamment pour les établissements scolaires, là nous avons fait des choix différents, c'est en toutes connaissances de cause. C'est l'intérêt de la Ville de Guebwiller qui est en jeu et c'est le choix que nous avons fait. J'ai compris que vous n'étiez pas d'accord avec la proposition, donc je vous propose de passer au vote à bulletin secret pour les délégués à l'OMS. (M. le Maire)

#### M. METZGER reprend:

- Nous prenons juste acte, **M. le Maire**, que vous vous dites démocrate, mais plutôt à géométrie variable, mais ça malheureusement on le savait déjà.
- Je reviens simplement sur l'agression personnelle, dont vous semblez être habitué et je ne partage pas du tout votre avis sur l'ego dont vous faites allusion dans votre intervention. (M. le Maire)

#### M. METZGER continue:

- Je ne vous fais pas un procès d'intention, **M. le Maire**, je lis votre campagne électorale, dans cette campagne électorale vous êtes démocrate. Depuis que l'OMS existe, il y avait toujours un poste pour l'opposition, depuis toujours et maintenant il n'y en a plus. On prend acte.
- Je ne mets pas en cause votre intervention, en général, je mets simplement en cause l'intervention concernant une personne en particulier. Donc ce que je vous propose, comme il y a quatre candidats pour trois délégués, donc je propose de passer au vote à bulletin secret. (M. le Maire)

#### M. METZGER reprend:

- Non, cela n'a pas de sens, je retire ma candidature.
- Merci. (M. le Maire)

# VILLE DE GUEBWILLER – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Direction générale des services

#### N° 02 - 04/2014

## DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR SIEGER AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

#### Le conseil municipal,

Sur le rapport du maire,

VU les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L 123-6 et R 123-8 du Code de l'action sociale et de la famille,

VU l'article 22 du Code des marchés publics,

Attendu que pour l'élection des membres du conseil municipal au Centre communal d'action sociale et à la commission d'appel d'offres une seule liste a été déposée,

Attendu que pour la désignation des représentants du conseil municipal dans les autres organismes, le nombre de candidats aux différents postes était égal au nombre de postes à pourvoir, sauf pour ce qui concerne l'Association des Dominicains de Haute Alsace,

Attendu que le conseil municipal, pour chaque désignation et à l'unanimité, a décidé un vote à main levée sauf pour ce qui concerne l'Association des Dominicains de Haute Alsace pour lequel un vote à bulletin secret a été décidé.

Après en avoir délibéré

PROCEDE à l'élection des conseillers municipaux pour siéger au sein d'organismes extérieurs comme suif :

#### 1-1 Le centre communal d'action sociale (CCAS)

M. Roland OBER, Mme Sanae ZIMRANI, Mme Bénédicte ROULOT, Mme Fatima BRITO, Mme Yolande REMY.

#### 1-2 La commission d'appel d'offres (CAO)

Délégués titulaires : M. César TOGNI, M. Philippe JELSPERGER, M. Daniel BRAUN, Mme Corinne SCHWARTZ, Mme Stéphanie BRINGIA.

Délégués suppléants : Mme Marie-Noël CHAVIGNY, M. Jean-Marie ROST, M. Claude MULLER, Mme Bénédicte ROULOT, M. José BANNWARTH.

#### Syndicat de la Lauch supérieure

Délégués titulaires : M. Jean-Marie ROST, M. Dominique CAUTILLO, Mme Corinne SCHWARTZ.

Suppléante : Mme Hélène FRANÇOIS.

#### Syndicat fluvial de la Lauch aval

Délégués titulaires : Mme Isabelle SCHROEDER, M. Dominique CAUTILLO.

Suppléants : M. Jean-Marie ROST, Mme Hélène FRANÇOIS.

#### Syndicat intercommunal de production et de distribution d'eau potable de la Lauch

M. Jean-Marie ROST, M. Dominique CAUTILLO, Mme Claudine GRAWEY, Mme Nadine McEVOY, M. Didier LOSSER, Mme Isabelle SCHROEDER, M. Joffrey MOSTEIRO, Mme Corinne SCHWARTZ, Mme Sanae ZIMRANI, Mme Fatima BRITO, M. Patrick RZENNO, M. Marcel METZGER.

#### Société d'économie mixte CALEO

Délégués: M. Francis KLEITZ, M. César TOGNI, M. Roland OBER, M. Martial SINGER, M. Philippe JELSPERGER, Mme Valérie GROSCLAUDE, M. Daniel BRAUN, M. Claude MULLER, M. Guillaume VOGT, Mme Carole ZAEPFEL, M. Marcel METZGER, M. José BANNWARTH.

Représentant permanent du Conseil Municipal à l'assemblée générale des actionnaires : M. Daniel BRAUN.

Candidature à la présidence du Conseil d'Administration : M. Francis KLEITZ.

#### Syndicat départemental d'électricité

M. Francis KLEITZ, M. Claude MULLER, M. Dominique CAUTILLO, M. Patrick RZENNO.

#### Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Déléguée titulaire : Mme Isabelle SCHROEDER.

Suppléante : Mme Nadine McEVOY.

#### Habitats de Haute Alsace

M. Roland OBER.

#### Habitat Familial d'Alsace

Mme Bénédicte ROULOT.

#### Société d'économie mixte pour la construction de logements dans le Haut-Rhin

#### M. Roland OBER.

#### Association des Dominicains de Haute Alsace

Délégués : M. Francis KLEITZ, M. Thierry MECHLER, Mme Marie-Noël CHAVIGNY, M. Philippe JELSPERGER, Mme Claudine GRAWEY, Mme Corinne SCHWARTZ, M. Guillaume VOGT.

Conseil d'administration : M. Francis KLEITZ, M. Thierry MECHLER, Mme Marie-Noël CHAVIGNY.

Comité mixte de gestion du musée Th.Deck

M. Thierry MECHLER, Mme Anne BOLLIA, M. Christian FACCHIN.

Centre départemental d'histoire des familles

M. Francis KLEITZ.

Association des amis de Murbach

M. Francis KLEITZ, M. Jean-Marie ROST.

Amicale du personnel communal

M. Daniel BRAUN, Mme Corinne SCHWARTZ.

Pro Hugstein

Mme Nadine McEVOY.

Association de gestion des structures de la petite enfance

Mme Claudine GRAWEY, Mme Carole ZAEPFEL.

Collège Mathias Grünewald

Déléguées titulaires : Mme Anne DEHESTRU, Mme Carole ZAEPFEL.

Suppléantes : Mme Claudine GRAWEY, Mme Valérie JANNEST.

Lycée A. Kastler

Délégués titulaires : Mme Anne DEHESTRU, M. Joffrey MOSTEIRO.

Suppléantes : Mme Claudine GRAWEY, Mme Valérie JANNEST.

Lycée Th.Deck

Délégués titulaires : Mme Claudine GRAWEY, M. Guillaume VOGT.

Suppléantes : Mme Anne DEHESTRU, Mme Valérie JANNEST.

#### Lycée J.Storck

Déléguées titulaires : Mme Anne DEHESTRU, Mme Bénédicte ROULOT.

Suppléantes : Mme Anne BOLLIA, Mme Valérie JANNEST.

Commission locale d'évaluation des charges transférées à la CCRG

Délégué titulaire : M. Daniel BRAUN.

Suppléant : M. Philippe JELSPERGER.

Caisse intercommunale d'assurance des départements de l'Est

M. Francis KLEITZ.

Office municipal des sports

Mme Isabelle SCHROEDER, M. Didier LOSSER, M. Guillaume VOGT.

Office municipal des affaires culturelles

M. Thierry MECHLER, Mme Anne DEHESTRU, M. Didier LOSSER, M. Martial SINGER, Mme Bénédicte ROULOT, Mme Marie-Noël CHAVIGNY, M. Christian FACCHIN.

Office municipal des sociétés patriotiques et des anciens combattants

M. Jean-Marie ROST, M. Joffrey MOSTEIRO.

Correspondant Défense

M. Jean-Marie ROST.

# VILLE DE GUEBWILLER – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014 NOTE DE SYNTHESE

#### Direction des Services Techniques

Service de l'urbanisme

#### N° 03 - 04/2014

#### RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650 paragraphe 3 du code général des impôts précise que la durée des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat de conseil municipal.

Il convient alors de procéder au renouvellement de cette commission. La note ci-jointe en précise la composition et les missions.

Le conseil municipal est donc appelé à dresser une liste de propositions comprenant 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants. Sur cette liste, le Directeur des Services Fiscaux choisira 8 titulaires et 8 suppléants.

Le choix de ces commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des quatre taxes directes locales. Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune. D'autre part, le territoire de la commune comportant plus de 100 hectares boisés, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être propriétaires de bois ou forêt d'une superficie suffisante, et faisant l'objet d'une exploitation régulière.

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, je vous propose d'adopter la délibération cijointe.

# VILLE DE GUEBWILLER – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Direction des services techniques Service urbanisme

#### N° 03 - 04/2014

#### RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de Monsieur César TOGNI, Adjoint au Maire,

Vu l'article 1650 paragraphe 3 du code général des impôts,

Considérant que le Conseil Municipal est appelé à procéder à la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Après en avoir délibéré

**PROPOSE** la liste des personnes suivantes pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs.

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants	
Daniel BRAUN	Jean-Marie ROST	
Hélène CORNEC	Estelle HASSENFORDER	
Didier LOSSER	François LEGLER	
Anny CHRISTMANN	Chantal LEMBERGER	
Alain HEBERLE	Gilles ROTHENBURGER	
Nathalie ANGELINI	Anne BOLLIA	
Olivier ABTEY	Olivier ZIMMERMANN	
Patricia MESSAGER	Valérie GROSCLAUDE	
César TOGNI	Roland OBER	
Bénédicte ROULOT	Corinne SCHWARTZ	
José BANNWARTH	Patrick RZENNO	
Stéphanie BRINGIA	Valérie JANNEST	
YOLANDE REMY	Marcel METZGER	
Hélène FRANÇOIS	Christian FACCHIN	
Domaine Viticole Schlumberger (propriétaire bois et forêts)	Louis VELTZ ( propriétaire bois et forêts )	
Michel WALLER ( extérieur )	Jean-Pierre DIRLER ( extérieur )	

#### LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650 du CGI prévoit l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID).

#### I - COMPOSITION DE LA CCID

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la CCID comprend neuf membres :

- Le Maire ou l'adjoint délégué, président,
- Et huit commissaires.

Les commissaires doivent :

- Etre français
- Avoir au moins 25 ans,
- Jouir de leurs droits civils,
- Etre inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune,
- Etre familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Le choix des commissaires doit être effectué de la manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des quatre taxes directes locales et en tenant compte de l'importance des hameaux existant dans la commune. Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

D'autre part, lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de cent hectares au minimum, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être propriétaires de bois ou de forêt (à savoir : taillis simples, taillis sous futaie, futaies feuillues, futaies résineuses, futaies mixtes, peupleraies, oseraies) d'une superficie suffisante, et faisant l'objet d'une exploitation régulière.

Les huit commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressé par le conseil municipal ; la liste de présentation établie par le conseil municipal doit donc comporter seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux ; à défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur des services fiscaux, un mois après la mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission titulaires ou suppléants, il est procédé à de nouvelles nominations en vue de les remplacer.

Leur mandat court jusqu'au terme du mandat des commissaires désignés lors du renouvellement du conseil municipal.

#### II - ROLE DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- Elle dresse, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du CGI);
- Détermine la surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI), et participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI);
- Elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510 du CGI) ;
- Elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation (article R198-3 du Livre des procédures fiscales).

Afin de mettre à jour les bases d'imposition des taxes locales, les services des impôts opèrent un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés bâties de chaque commune qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation voire des rénovations conséquentes.

Ces modifications sont ensuite reprises dans un document dénommé « liste 41) qui est transmis annuellement à chaque CCID.

La « liste 41 bâties » recense tous les locaux de la commune pour lesquels un changement a été pris en compte par le centre des impôts foncier depuis la précédente session de la CCID. Elle présente pour chacun d'entre eux l'évolution de son évaluation.

Sa transmission à la commission permet à celle-ci de s'assurer que toutes les modifications des propriétés bâties de la commune ont été portées à la connaissance de l'administration fiscale et que tous les changements ont été correctement évalués par celle-ci.

Outre ce rôle d'information de l'administration fiscale en ce qui concerne les changements relatifs aux propriétés bâties et non bâties de la commune, la CCID doit émettre un avis sur les nouvelles valeurs locatives qui lui sont présentées.

La « **liste 41 non bâtie** » concerne les changements affectant les propriétés non bâties, notamment les changements de nature de culture.

La présence d'un représentant de l'administration n'est pas obligatoire et doit être réservée aux réunions pour lesquelles elle apparaît comme véritablement utile en fonction des enjeux ou sur demande préalable du Maire.

Dans le cadre du développement de son offre de service au bénéfice des collectivités locales, le directeur des services fiscaux du Haut-Rhin s'engage à ce que les services fiscaux participent, au cours d'une mandature, à au minimum une réunion par commune.

Les relations entre les services des impôts et les CCID sont assurées par voie écrite, en particulier dans les cas où la session de la commission s'effectue hors la présence du représentant de l'administration fiscale.

A l'issue de l'examen de cette liste par la CCID (en présence ou non de l'administration fiscale), les observations éventuelles de la commission seront portées sur les deux bordereaux d'accompagnement de la liste qui, dans tous les cas, devra être renvoyés, accompagnés des « listes 41 bâties et non bâties », au centre des impôts afin de l'informer des résultat des travaux de la commission.

#### VILLE DE GUEBWILLER - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 29 AVRIL 2014

#### NOTE DE SYNTHESE

#### Direction générale des services

#### N° 04 - 04/2014

#### DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, le conseil municipal a la possibilité de donner au maire certaines délégations d'attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal est appelé, dans cette perspective, à donner au maire les délégations figurant dans la délibération suivante et ce pour la durée de son mandat.

Les décisions prises par le maire en vertu de ces délégations sont soumises aux même règles que celles applicables aux délibérations du conseil municipal.

Dans l'objectif de faciliter une bonne gestion des attributions exercées par le maire par délégation du conseil municipal, il est également proposé à l'assemblée d'autoriser plus largement ses adjoints pour signer en son nom et en cas d'empêchement, les décisions relevant de cette délégation.

Il est enfin proposer de rendre compte au conseil municipal des décisions prises par le maire dans le cadre de ces délégations selon une périodicité au moins trimestrielle.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, d'adopter la délibération suivante :

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal, à l'exception de M. Marcel METZGER, Mme Yolande REMY (avec procuration de Mme Hélène FRANÇOIS), M. José BANNWARTH (avec procuration de Mme Stéphanie BRINGIA), Mme Valérie JANNEST, M. Patrick RZENNO, M. Christian FACCHIN, qui s'abstiennent.

Auparavant, M. BRAUN souhaite apporter guelgues explications :

- Ce point concerne les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire. Si vous le permettez, je ne vais pas lire les 22 points, mais juste détailler ce qui a changé depuis la dernière mandature, si vous en êtes d'accord.

Donc les modifications concernent la limitation de la délégation concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres concernant les travaux à 500.000 € HT. Cette délégation était jusqu'à présent sans limite financière.

Deuxième point : le règlement des conséquences dommageables, des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules dans la limite de 10.000 € contre 4.600 € auparavant.

Troisième point : exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'Urbanisme. Il s'agit d'une nouvelle disposition issue de la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014, créant un droit de préemption sur les biens immobiliers vendus par l'Etat.

Quatrième point : prendre des décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les

opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune. Il s'agit de la possibilité de faire réaliser les opérations d'archéologie préventive non pas par l'Etat mais par le Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan, service archéologique dépendant d'une collectivité territoriale conformément à la Loi n°2009-526 du 12 mai 2009.

Cinquième et dernier point : autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre. C'est une nouvelle possibilité réglementaire intervenue depuis 2008.

#### Intervention de M. FACCHIN:

- **M.** le Maire, la majorité du Conseil Municipal, vous accordera certainement cette délégation qui vous permettra de gérer les affaires courantes de la commune. Mais avant de passer au vote nous souhaitons apporter quelques explications.

Une telle délégation implique une relation de confiance et en ce qui nous concerne, nous avons déjà des doutes. Comment pouvons-nous vous accorder cette confiance, M. le Maire, alors que pendant toute la campagne électorale, vous avez fait étalage de votre parcours professionnel, au titre d'arguments permanents en omettant volontairement de préciser à la population que suite à une rupture conventionnelle de contrat et nous imaginons bien, ce que cela signifie, M. le Maire, vous n'occupez plus vos fonctions à l'usine d'incinération de Strasbourg. Vous avez ainsi dupé les Guebwilleroises et les Guebwillerois et peut-être avez-vous même dupé vos colistiers, parce que nous avons du mal à imaginer qu'autant de personnes puissent rester silencieuses devant une telle dissimulation.

Comment vous faire confiance, alors que nous lisons sur le site d'information « rue89 » toujours au sujet de cette fameuse usine d'incinération de Strasbourg que vous n'avez pas tenu vos engagements de mai 2013, alors que vous étiez encore Président de cette entreprise. Comment vous faire confiance alors qu'en décembre 2013 en votre encore qualité de Président de la Société SENERVAL, vous aviez été mis en demeure par la DIRECCTE, de prendre toutes les mesures appropriées dans un délai de 2 mois pour faire cesser l'exposition des salariés aux risques chimiques tels qu'identifiés à ce moment.

Comment vous faire confiance, quand nous apprenons selon les syndicats que vous déteniez, dans cette usine, le triste record mondial de 90 incidents techniques sur l'année 2013. Comment disiez-vous déjà lors de la campagne électorale, **M. le Maire**, « A Mànn, a Wort », « un homme, une parole ». Vous admettrez que nous en sommes bien loin.

Vous avez d'ailleurs tenté d'utiliser le même argumentaire en envoyant un mail aux délégués des différentes communes pour présenter votre candidature à la présidence de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller. Le résultat est cinglant, puisque avec seulement 11 voix et la troisième vice-présidence, vous obtenez le pire résultat pour un Maire de Guebwiller depuis la création de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller. Quel échec, M. le Maire, quel échec!

- M. le Maire, votre parole n'est déjà plus crédible et les membres du groupe « Réussir Guebwiller » s'abstiendront donc afin de ne pas pouvoir être considérés comme coresponsables d'éventuelles initiatives qui iraient contre les intérêts supérieurs bien compris de notre ville. Je vous remercie.
- Bien entendu, je n'irai pas dans le détail de vos accusations qui sont vraiment dans le domaine de la diffamation et de la calomnie, comme vous l'avez pratiquée régulièrement pendant la campagne électorale. Je souhaite terminer mon intervention, vous permettez.

Vous êtes dans la calomnie, vous avez raconté que j'aurais été viré, je vous rappelle que c'est moi qui me suis mis en disponibilité de l'entreprise, mon employeur peut l'attester. J'ai une attestation de l'employeur qui spécifie cet état de fait, j'ai pris un risque. Je vous rappelle d'ailleurs, que ma candidature je l'ai annoncée en mars 2013, tout à fait officiellement par la presse, je ne vois donc pas pourquoi j'aurais posé ma candidature parce que j'aurais été viré de SENERVAL en janvier 2014, comme vous l'avez raconté pendant la campagne et même sur le tract.

Vous avez raconté plein de choses sur ma carrière en Allemagne, qui sont toutes aussi fausses les unes que les autres, vous êtes dans la diffamation permanente et vraiment l'agression personnelle est une de vos habitudes, que vous avez prise durant cette campagne, à la fois sur des tracts ou sur des sites Internet, c'est absolument inacceptable, insoutenable et je souhaiterais, justement pour un bon travail constructif au sein de ce Conseil Municipal, que cela s'arrête. Les sources que vous avez, elles ont la foi qu'on leur prête. Un délégué CGT qui veut justifier une grève peut mettre sur la place publique plein de choses, est-ce qu'elles sont vérifiées ? Vous prenez des sources un peu là où vous les trouvez.

La presse allemande, je ne sais pas si vous comprenez le journal allemand d'ailleurs, parce que ce que vous racontez souvent est à côté de la plaque. Je n'ai pas à me justifier, vous ne trouverez aucune presse négative en Allemagne sur ma carrière, ni même en France. On pourrait reprendre les carrières de chacun d'entre vous, je crois que je tiendrais largement la distance.

En ce qui concerne le mensonge, je relève simplement. J'ai eu l'information tout à fait officielle, que M. REBMANN a été averti par le Préfet, avant le premier tour des élections, de la proposition qui est faite en ce qui concerne la Sous-Préfecture de Guebwiller, il a nié pendant le débat être en connaissance d'une telle information. Je n'ai absolument pas non plus à me comparer ou à me justifier par rapport à ces choses que vous racontez. (M. le Maire)

#### Intervention de M. FACCHIN:

- M. le Maire, je prends effectivement acte de votre réponse, mais je n'ai à ma connaissance, jamais dit, jamais écrit que vous aviez été viré. Je pense que nous sommes bien d'accord, j'ai parlé de rupture conventionnelle. Si vous, vous pensez, que c'est peut-être un lapsus, qu'une rupture conventionnelle c'est être viré, ça vous regarde, mais ce n'est pas moi qui ai dit que vous avez été viré. Je vous remercie.

- J'ai reçu, simplement à la Mairie de Guebwiller et je peux le montrer à tout le monde, un mail envoyé par M. REBMANN à M. BANNWARTH et qui vous pousse en tant que groupe d'opposition à cette prise de position aujourd'hui. Je prends acte simplement aussi, que le groupe d'opposition est mal épaulé depuis l'extérieur par des gens qui ne sont pas membres du Conseil Municipal.

J'ai reçu à la Mairie de Guebwiller, un mail où vous avez répondu à **M. REBMANN** qui vous avait envoyé un mail pour vous demander de faire l'intervention que vient de faire **M. FACCHIN** à l'instant, vous l'avez envoyé sur l'adresse <u>Maire@ville-guebwiller.fr</u>. Vérifiez vos mails, cela sera tout à fait clair.

Je rappelle donc, il y a un certain nombre de délégations qui ont été proposées, qui sont, je le rappelle aussi, plutôt même un peu plus restrictives que celles qui avaient été données lors de la mandature précédente, puisqu'on limite le volume des travaux à 500.000 € en tant que délégation du Maire alors qu'auparavant c'était illimité, mais je pense tout à fait normal que le Conseil Municipal soit informé et valide les dépenses les plus importantes, 500.000 € c'est déjà un gros montant, c'est une disposition qu'on a prise de manière tout à fait équitable. (M. le Maire)

### VILLE DE GUEBWILLER - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 29 AVRIL 2014

#### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Direction générale des services

#### N° 04 - 04/2014

#### DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur le rapport de M. Daniel BRAUN, adjoint au maire,

VU les articles L. 2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il importe de déléguer à l'exécutif local les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré :

**CHARGE** le maire pour toute la durée de son mandat, par délégation et en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales d'exercer les compétences suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics communaux;
- 2º De fixer, dans la limite des montants des droits et tarifs fixés annuellement par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, les droits dûment établis existant au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal et qui présentent un caractère occasionnel. A ce titre, le maire peut en particulier revoir à la baisse les tarifs de location des salles communales et du matériel pour tenir compte de motifs sociaux ou d'intérêt communal ;
- 3° De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans les conditions et limites fixées ci-après :

Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le maire reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme, à taux effectif global ( TEG ) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière, pouvant comporter un différé d'amortissement et de passer à cet effet les actes, nécessaires.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement
- la faculté de modifier la devise

Par ailleurs, le maire pourra à son initiative exercer les options prévues dans le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire, dans le contrat initial, une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le maire pourra par ailleurs dans le cadre de réaménagement et/ou de renégociation de la dette :

- rembourser par anticipation des emprunts conformément aux dispositions contractuelles du prêt quitté soit à l'échéance soit hors échéance
- refinancer les prêts quittés avec un montant à refinancer égal au plus au capital restant dû à la date de la renégociation majoré de l'éventuelle indemnité compensatrice due au titre du remboursement anticipé
- modifier les dates d'échéances et/ou la périodicité des emprunts quittés
- passer de taux fixes en taux révisables ou variables et vice versa
- modifier le profil d'amortissement de la dette
- regrouper des lignes de prêts en un seul emprunt pour faciliter la gestion de la dette
- et plus généralement décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

A cet effet, la durée de certains emprunts pourra être rallongée ou raccourcie et le maire pourra par ailleurs réaliser toute opération de couverture des risques de taux et/ou de change.

Le maire pourra prendre les décisions mentionnées au **III** de l'article L.1618-2 du Code général des collectivités territoriales et de passer à cet effet les actes nécessaires dans les conditions suivantes :

- l'origine des fonds
- les montants à placer
- la nature du produit souscrit
- la durée ou l'échéance maximale du placement

Le maire pourra conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus et pourra procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

- **4°** De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres :
  - d'un montant inférieur au seuil réglementaire au-delà duquel les procédures formalisées sont requises, s'agissant de fournitures et de services,
  - d'un montant inférieur à 500 .000€ HT s'agissant de travaux

ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- 6° De passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux ( domaines ), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement

- 14° de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- **15°** D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire sans qu'il lui soit possible de déléguer l'exercice de ces droits selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code.
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice et de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, avec possibilité d'interjeter appel ou de se pouvoir en cassation contre les jugements et arrêts rendus, devant toutes les juridictions de référé ou de plein contentieux qu'elles soient civiles, administratives ou pénales, qu'il s'agisse d'une première instance, d'un appel ou d'une cassation.

#### Lorsque ces actions concernent:

- les décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal dans les conditions prévues par la présente délibération
- les décisions prises par lui pour l'exécution des délibérations du conseil municipal
- les décision prises par lui en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du personnel communal, y compris les cas où la responsabilité pécuniaire de la Ville serait mise en cause
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux dès lors que le montant des dommages en cause n'excède par 10.000 euros.
- 18° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
- 19° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base du montant maximum autorisé par le conseil municipal à savoir 1.000.000 ( un million ) d'euros par an
- 20° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'Urbanisme
- **21°** De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- 22° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- **DIT** que conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, les décisions prises en application de la présente délégation pourront être signées par une adjoint agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L.2122-18.
- **DIT** que les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux même règles que celles qui sont applicables aux délibérations du conseil municipal portant sur les mêmes objets. En conséquence, le maire rendra compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation selon une périodicité trimestrielle.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal, à l'exception de M. Marcel METZGER, Mme Yolande REMY (avec procuration de Mme Hélène FRANÇOIS), M. José BANNWARTH (avec procuration de Mme Stéphanie BRINGIA), Mme Valérie JANNEST, M. Patrick RZENNO, M. Christian FACCHIN, qui s'abstiennent.

## VILLE DE GUEBWILLER – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014 NOTE DE SYNTHESE

Direction générale des services

#### N° 05 - 04/2014

#### INDEMNITES DE FONCTION DES TITULAIRES DE MANDATS LOCAUX

En vertu de l'article L.2123-17 du Code général des collectivités territoriales ( C.G.C.T ), « les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal sont gratuites », mais elles donnent lieu au versement d'indemnités de fonction destinées en partie à compenser les frais que les élus engagent au service de leurs concitoyens.

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 modifiée fixe les dispositions applicables pour le calcul des indemnités de fonction des Maires, Adjoints au Maire et Conseillers Municipaux en prenant pour référence unique l'Indice Brut Terminal (I.B.T.) de la Fonction Publique. Elle détermine des taux maxima applicables en fonction de la strate démographique et du type de mandat.

Ces taux maxima par strate démographique exprimés en pourcentage de l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique se déclinent de la manière suivante :

Population	Maire	Adjoints	Conseillers municipaux
Moins de 500	17%	6.60%	6%
De 500 à 999	31%	8.25%	6%
De 1000 à 3499	43%	16.50%	6%
De 3500 à 9999	55%	22%	6%
De 10000 à 19999	65%	27.50%	6%
De 20000 à 49999	90%	33%	6%
De 50000 à 99999	110%	44%	6%
De 100000 à 200000	145%	66%	6%
Plus de 200000	145%	72.50%	6%

L'indemnité de 6% de l'I.B.T. prévues à l'article L. 2123-24-1-II du Code général des collectivités territoriales peut être allouée aux conseillers municipaux à condition que l'enveloppe indemnitaire, à savoir le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints, ne soit pas dépassée.

Dans la même limite d'enveloppe indemnitaire, en application de l'article L.2122-18 et L.2122-20 du C.G.C.T., les conseillers auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions, peuvent également percevoir une indemnité allouée par le Conseil Municipal. Cette indemnité n'est pas cumulable avec l'indemnité de Conseiller Municipal prévue à l'article L.2123-24-1-II.

De plus, l'article L.2123-22 du C.G.C.T. prévoit la possibilité de majorer les indemnités de fonction des élus locaux dans certaines situations. La Ville de Guebwiller peut prétendre à ces majorations à deux titres :

- <u>Commune chef-lieu d'arrondissement</u> : 20% de majoration. Cette majoration s'applique sur la strate démographique réelle.
- Communes qui, au cours de l'un au moins des 3 exercices précédents, ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine : les indemnités de fonction peuvent être votées dans la limite de la strate démographique supérieure.

En conséquence, l'enveloppe globale mensuelle d'indemnités de fonction du Maire et des Adjoints se calcule de la manière suivante :

L'indemnité de fonction du Maire : 0,90 I.B.T + (0,20 x 0,65 I.B.T ) = 1,03 I.B.T.

Les indemnités de fonction des adjoints : 0,33 l.B.T. + (0,20 x 0,275 l.B.T.) = 0,385 x 9 = 3,465 l.B.T.

Enveloppe totale maximale = 1,03 + 3,465 = 4,495

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, d'adopter la délibération suivante :

Approuvé par le conseil municipal, à l'exception de M. Marcel METZGER, Mme Yolande REMY (avec procuration de Mme Hélène FRANÇOIS), M. José BANNWARTH (avec procuration de Mme Stéphanie BRINGIA), Mme Valérie JANNEST, M. Patrick RZENNO, M. Christian FACCHIN, qui votent contre.

Auparavant, M. BRAUN souhaite apporter quelques explications :

- Je ne ferai pas lecture de la première page que vous avez pu consulter. Je voudrais juste, page 15, peut-être expliquer, enfin s'il y en a besoin, les modalités de calcul à partir de l'indemnité de fonction du Maire et des Adjoints.

En appliquant, de façon possible et tout à fait légale, deux majorations. Une, liée au fait qu'on soit chef-lieu d'arrondissement et l'autre au fait qu'on perçoive la DSU, au moins une fois depuis trois ans. Si on appliquait ces augmentations, ces majorations, on arriverait à une enveloppe totale maximale de 4,495 l.B.T. (Indice Brut Terminal), j'ai fait le calcul, ce qui fait 17.087,61 €. L'I.B.T. est de 3.801,47 € à ce jour.

#### Intervention de M. BANNWARTH:

- M. le Maire, vous savez certainement que notre Pays traverse depuis quelques années une crise grave, qui affaiblit bon nombre de nos concitoyens. Le Gouvernement dans ce contexte s'est engagé dans la voie d'une réduction de ses dépenses de fonctionnement. De nombreux élus de communes et de communautés de communes ont suivi cet exemple et réduit le montant de leurs indemnités.

Votre première décision politique, **M. le Maire**, est de donner un « nouvel essor » à votre rémunération collective.

Nous sommes conscients qu'une fusion absorption, pour rester dans la terminologie du monde de l'entreprise et de la finance que vous mettez volontiers en avant, de trois listes, nécessitait l'ouverture du portefeuille du contribuable Guebwillerois pour satisfaire les appétits de chacun mais à ce point. Rien qu'avec l'augmentation proposée par rapport à celle de la municipalité sortante, nous arriverons, sur une mandature, à plus de 170.000 € d'augmentation, soit l'équivalent de trente années de RSA.

Nous ne sommes pas certains, par ailleurs, que ce mode de fonctionnement soit porteur d'efficacité. Là où il y avait avant une personne, vous doublez les effectifs pour accomplir les mêmes tâches. Nous pronostiquons, dans ce contexte, l'apparition de nombreux conflits d'ego.

Nous faisons, enfin, preuve de compassion pour les cinq élus de votre majorité qui n'ont encore rien pour l'instant, mais vous trouverez, **M. le Maire**, une solution pour eux aussi et donc nous ne voterons pas ce point.

- Je vous remercie, je vous rappelle simplement que ce qui est proposé c'est la rémunération sur l'indemnité de base, l'augmentation de 20% liée à la ville chef-lieu d'arrondissement, je pense qu'il y a aussi une valeur symbolique à cette décision. Bien sûr vous ne l'avez pas décidée lors de votre dernière mandature, ça a toujours été pratiqué auparavant, est-ce que c'était déjà un signe sur votre position sur la Sous-Préfecture de Guebwiller à l'époque, je ne le sais pas. En tout cas, je peux vous assurer que nous nous battrons et nous nous battrons aussi pour l'efficacité de l'ensemble de la gestion de la Ville. (M. le Maire)

#### M. BANNWARTH reprend:

- Nous nous battrons aussi et nous nous associerons à vos efforts. Par contre on préfère renoncer à l'indemnité que renoncer à la Sous-Préfecture.
- Par ailleurs, je rappelle que, en dehors de ces 20%, les adjoints mutualisent leurs indemnités avec les Conseillers Délégués, c'est-à-dire, que les Conseillers Délégués ne représentent aucun coût supplémentaire pour Ville de Guebwiller. (M. le Maire)

#### Intervention de M. BRAUN:

- Si vous le permettez, je souhaiterais apporter une précision sur les chiffres qui ont été cités, car je pense qu'ils sont incorrects. Je vous donne le calcul que j'ai fait et après on pourra en discuter, on applique 20%, on n'applique pas 40%, donc on passe mensuellement de 11.880 € à 13.742 €, ce qui fait un surcoût annuel, une augmentation des indemnités, de 22.000 €.

#### Intervention de M. BANNWARTH:

- Je ne l'ai pas ici, mais je tiens à votre disposition, lors d'un prochain Conseil Municipal, le calcul.
- Si vous permettez, simplement, les 20% ne sont pas appliqués tel quel, puisqu'ils ne s'appliquent qu'au Maire et aux Adjoints, pas aux Conseillers Délégués, c'est pour cela qu'en réalité on a une augmentation des indemnités de 15% et non pas de 20%, sur l'ensemble des indemnités. C'est peut-être pour cela que le calcul est un peu différent selon d'où il vient. (M. le Maire)

#### VILLE DE GUEBWILLER - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 29 AVRIL 2014

#### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Direction générale des services

#### N° 05 - 04/2014

#### INDEMNITES DE FONCTION DES TITULAIRES DE MANDATS LOCAUX

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur le rapport de M. Daniel BRAUN, adjoint au maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

Vu les délibérations du conseil municipal du 5 avril 2014 relatives à l'installation du nouveau Conseil Municipal, à l'élection du Maire, à la fixation du nombre d'adjoints et à l'élection des Adjoints au Maire,

Considérant que l'enveloppe indemnitaire globale est constituée par l'indemnité maximale du Maire et des indemnités maximales pouvant être perçues par les Adjoints au Maire,

Considérant qu'en vertu de l'article L. 2123-24-1-III du C.G.C.T., les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions en application des articles L. 2122-18 et L. 2122-20 peuvent percevoir une indemnité allouée par le conseil municipal dans les limites prévues par le II de l'article L. 2123-24.

Après en avoir délibéré

**DECIDE** de déterminer l'enveloppe globale mensuelle d'indemnité des membres du Conseil Municipal de la manière suivante :

- 1 Majoration des indemnités de fonction au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine, calculée sur la strate démographique immédiatement supérieure, soit :
  - pour l'indemnité de Maire : 90% de l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique
  - pour les indemnités des Adjoints : 33% de l'I.B.T.
- 2 Majoration des indemnités de fonction au titre de Ville Chef lieu d'arrondissement, calculée sur la strate démographique réelle, soit :
  - pour l'indemnité de Maire : 0.20 x ( 65% de l'I.B.T.)
  - pour les indemnités des Adjoints : 0.20 x ( 27,5% de l'I.B.T. )

#### **DECIDE** des taux d'indemnisation suivants :

Pour Monsieur le Maire : 78% de l'I.B.T. 1015

Pour Mesdames et Messieurs les Adjoints au Maire : 21% de l'I.B.T. 1015

Pour Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux délégués : 10.5% de l'I.B.T. 1015

**DIT** que leur application prend effet le 5 avril 2014, date de la prise effective de ses fonctions pour M. le Maire, le 18 avril 2014 date à laquelle les arrêtés de délégation ont acquis un caractère exécutoire pour les Adjoints et à la date à laquelle les arrêtés de délégation des conseillers municipaux ont acquis un caractère exécutoire.

DIT que la dépense sera imputée au chapitre 65 – fonction 021 – compte 6531 du budget de la Ville.

Approuvé par le conseil municipal, à l'exception de M. Marcel METZGER, Mme Yolande REMY (avec procuration de Mme Hélène FRANÇOIS), M. José BANNWARTH (avec procuration de Mme Stéphanie BRINGIA), Mme Valérie JANNEST, M. Patrick RZENNO, M. Christian FACCHIN, qui votent contre.

#### TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES A L'EXCUTIF LOCAL

Mandat	Nom et prénom	Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique	Montant brut de l'indemnité
Maire	Monsieur Francis KLEITZ	78%	2.965,00
Adjoints au maire	Monsieur Daniel BRAUN Madame Valérie GROSCLAUDE Monsieur Thierry MECHLER Mme Isabelle SCHROEDER Monsieur Roland OBER Madame Anne DEHESTRU Monsieur Jean-Marie ROST Madame Nadine McEVOY Monsieur César TOGNI	21%	798.00
Conseillers municipaux délégués	Monsieur Didier LOSSER Madame Marie-Noël CHAVIGNY Madame Claudine GRAWEY Monsieur Claude MULLER Madame Sanae ZIMRANI Madame Bénédicte ROULOT Madame Corinne SCHWARTZ Madame Anne BOLLIA Monsieur Dominique CAUTILLO	10.5%	399.00

## VILLE DE GUEBWILLER – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014 NOTE DE SYNTHESE

Direction générale des services

#### N° 06 - 04/2014

#### FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les articles L.2123-12 à 16 et R.2123-12 du Code général des collectivités territoriales réglementent le droit à la formation des membres des conseils municipaux.

En application de ces dispositions, le conseil municipal doit délibérer sur les conditions d'exercice de ce droit par ses membres et déterminer les orientations ainsi que les crédits ouverts à ce titre au budget de la collectivité.

Il est rappelé que ce droit est ouvert dans les conditions suivantes :

- La formation doit permettre l'acquisition de connaissances et compétences directement liées à l'exercice du mandat local,
- Elle doit être dispensée par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur
- Ne sont pas concernés les voyages d'études qui nécessitent une délibération spécifique.

Sur le plan financier il est rappelé que l'enveloppe budgétaire destinée à la prise en charge des frais afférents au droit à la formation des élus ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être alloués aux élus de la commune.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, d'adopter la délibération suivante :

# VILLE DE GUEBWILER – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Direction générale des services

#### N° 06 - 04/2014

#### FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur le rapport du maire

VU les articles L.2123-12 à 16 et R.2123-12 du Code général des collectivités territoriales

ATTENDU qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur les conditions d'exercice du droit à formation des membres du conseil municipal et de déterminer les orientations ainsi que les crédits ouverts à ce titre au budget,

Après en avoir délibéré décide :

- Tout membre du conseil municipal a droit à une formation adaptée à ses fonctions,
- Priorité sera donnée à l'organisation d'actions de formations au niveau local afin de pouvoir y accueillir un maximum de conseillers.
- Les demandes de formation individuelles des élus sont reçues dans l'ordre chronologique de leur dépôt et acceptées dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet,
- L'enveloppe budgétaire est fixée à 10.000€ pour l'exercice 2014, année du renouvellement général du conseil municipal puis, pour les exercices suivants, à 4% au maximum du total des indemnités brutes perçues par les élus de la commune,
- Les frais d'enseignements sont payés sur facture directement à l'organisme formateur à la condition expresse qu'il bénéficie de l'agrément délivré par le ministère de l'intérieur conformément aux prescriptions du Code général des collectivités territoriales,
- Les frais de déplacement sont pris en charge en application de l'article R.2123-13 du Code général des collectivités territoriales dans les conditions prévues au décret 2006-781 du 3 juillet 2006 et aux arrêtés fixant les taux de remboursement en ce qui concerne les dépenses de transport et de restauration. Afin de tenir compte du coût actuel de l'hébergement en métropole, le remboursement forfaitaire se fera sur la base du taux maximal prévu par les textes en vigueur et sur production des justificatifs de paiement. Ce remboursement forfaitaire qui sera revalorisé dans les mêmes conditions selon les textes successifs qui entreront en vigueur ne saurait être supérieur au montant effectivement engagé par l'élu,
- Les frais annexes engagés par les élus et nécessairement liés aux formations suivies sont remboursés sur justificatifs,
- Les pertes de revenus éventuelles résultant de l'exercice de ce droit à la formation sont remboursées à l'élu sur justification et dans la limite prévue à l'alinéa 2 de l'article L.2123-14 du Code général des collectivités territoriales,

- L'Exécutif de la collectivité est le seul ordonnateur des dépenses et doit être saisi préalablement à toute action de formation afin d'engager les formalités afférentes entre la Ville et l'organisme agréé choisi,
- Les dépenses relatives aux frais de formation des membres du conseil municipal seront prélevées sur les crédits correspondants inscrits chaque année au budget communal (chapitre 65 article 6535 )
- Le maire ou son représentant est habilité à signer tout acte en relations avec les actions de formation sollicitées par les élus.

# VILLE DE GUEBWILLER – CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014 NOTE DE SYNTHESE

#### Direction des Ressources Humaines

#### N° 07-1 - 04/2014

# PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX TABLEAU DES EFFECTIFS CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2° CLASSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Le 01 octobre 2013, Mme Emilie Brun, rédacteur titulaire, à temps complet, occupant le poste de responsable urbanisme a notifié sa démission à l'autorité territoriale.

Afin de la remplacer dans les plus brefs délais, la procédure de recrutement a été enclenchée. A l'issue des entretiens, la candidature de Mme Maïté Schwob a été retenue et une période d'essai mise en place.

Considérant que la candidate retenue a donné entière satisfaction pendant la période d'essai, il convient de la stagiairiser dans le grade d'adjoint administratif de 2° classe, échelon 1, à temps complet.

Le conseil municipal est invité à approuver :

- La suppression d'un poste de rédacteur à temps complet,
- La création d'un poste d'adjoint administratif de 2° classe à temps complet,
- La rémunération de ce poste sur la base indiciaire correspondante.

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, je vous propose d'adopter la délibération ci-jointe.

# VILLE DE GUEBWILLER – CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 29 AVRIL 2014 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Direction des Ressources Humaines

#### N° 07-1 - 04/2014

# PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX TABLEAU DES EFFECTIFS CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Sur le rapport de M.Daniel BRAUN, Adjoint au Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment par la loi 94-1134 du 27 décembre 1994, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT que Mme Emilie Brun a notifié sa démission, effective au 01 octobre 2013,

CONSIDERANT que la candidature de Mme Maïté Schwob a été retenue et que la période d'essai a été concluante,

CONSIDERANT que la candidate retenue n'est pas lauréate d'un concours de la Fonction Publique,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal approuve

- La suppression d'un poste de rédacteur à temps complet,
- La création d'un poste d'adjoint administratif de 2° classe à temps complet,
- La rémunération de ce poste sur la base indiciaire correspondante.

#### VILLE DE GUEBWILLER - CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014

#### NOTE DE SYNTHESE

#### Direction des Ressources Humaines

#### N° 07-2 - 04/2014

# PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX TABLEAU DES EFFECTIFS CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR TERRITORIAL

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que dans le cadre de la gestion de carrière des agents communaux et suite à la réussite de Mme Sandrine MICHEL, technicien principal de 2° classe, au concours d'ingénieur territorial, il convient de créer un poste d'ingénieur territorial dans le tableau des effectifs.

Considérant par ailleurs, que cette nomination se justifie par un accroissement des missions et des responsabilités confiées à Mme Sandrine MICHEL.

En effet, chargée du suivi des projets de réalisation ou de réhabilitation des bâtiments publics ou d'espaces publics, Mme Sandrine MICHEL sera désormais responsable de la gestion du patrimoine immobilier ainsi que de l'encadrement du service urbanisme.

La gestion du patrimoine immobilier concernera la planification des travaux d'entretien ainsi que les travaux de mise aux normes (accessibilité, thermique).

L'encadrement du service urbanisme permettra en particulier de disposer d'une approche globale des questions d'aménagement des friches industrielles et d'orienter en conséquence l'établissement du futur PLU.

Le conseil municipal est invité à approuver :

- La suppression d'un poste de technicien principal de 2° classe à temps complet,
- La création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet,
- La rémunération de ce poste sur la base indiciaire correspondante.

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, je vous propose d'adopter la délibération ci-jointe.

# VILLE DE GUEBWILLER – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Direction des Ressources Humaines

#### N° 07-2 - 04/2014

# PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX TABLEAU DES EFFECTIFS CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR TERRITORIAL

SUR le Rapport de Monsieur Daniel BRAUN, Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment par la loi 94-1134 du 27 décembre 1994, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT qu'il convient de créer un poste d'ingénieur territorial dans le tableau des effectifs,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, la conseil municipal approuve

- La suppression d'un poste de technicien principal de 2° classe à temps complet,
- La création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet,
- La rémunération de ce poste sur la base indiciaire correspondante.

## VILLE DE GUEBWILLER – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014 NOTE DE SYNTHESE

#### Direction Citoyenneté Population Solidarité

#### N° 08 - 04/2014

#### BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES OPÉRÉES PAR LA VILLE DE GUEBWILLER EN 2013

Afin de garantir la transparence s'agissant des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales, le Code général des collectivités territoriales a prévu en son article L2241-1 qu'une information sur la politique immobilière menée par la collectivité soit faite une fois par an à l'assemblée délibérante.

Ce bilan doit être annexé au Compte Administratif.

ANNEXE 1 : Décisions validées par le Conseil Municipal en 2011, actées et finalisées en 2013.

Il s'agit des décisions qui ont concerné les dossiers suivants :

➤ acquisition d'une parcelle de terrain, section 29, n°3, lieudit Hugstein d'une contenance de 52,79 ares appartenant aux Consorts HOEFFLER au prix de 5.279,00 €. Acte dressé par M° Christian BOSSERT, Notaire à Soultz.

ANNEXE 2 : Décisions validées par le Conseil Municipal en 2012, actées et finalisées en 2013.

Il s'agit des décisions suivantes :

- ➤ Acquisition d'une parcelle de terrain, section 1, n°298/21, rue du Canal d'une contenance de 2 ares appartenant au Centre Hospitalier Spécialisé de Rouffach au prix de 13.890,00 €. Acte dressé par M° Daniel LITZENBURGER, Notaire à Guebwiller.
- ➤ Cession des parcelles, section 11, n°93 de 46,52 ares, rue des Chanoines (Lycée Deck), section 25, n°22 de 159,22 ares, n°25 de 95,46 ares, n°79 de 12,35 ares, rue du Luspel (Lycée Kastler) à titre gratuit au Conseil Régional d'Alsace. Acte dressé par les services de la Région Alsace.

ANNEXE 3 : Décisions validées par le Conseil Municipal en 2013 et encore non actées.

Elles concernent les décisions ci-dessous :

> Cession d'une parcelle de terrain, section 6, n°190/92, rue des Chanoines d'une contenance de 29m2 au prix de 2.030,00 € à M.Mme Yann PEPIN.

ANNEXE 1 : Acquisitions et cessions décidées en 2011 et actées en 2013

		ACQUISITIONS	Annual Control of Cont	
Délibération CM	Désignation – situation – surface	Cédant	Montant	Date de l'acte
CM 22.09.2011 (point n°5)	Lieudit Hugstein Section 29 Parcelle n°3 52,79 ares	Csts HOEFFLER	5.279,00 €	22.03.2013
		CESSIONS		
Délibération CM	Désignation – situation – surface	Acquéreur	Montant	Date de l'acte

ANNEXE 2 : Acquisitions et cessions décidées en 2012 et actées en 2013

Policies and Comment of the Comment		ACQUISITIONS		
Délibération CM	Désignation – situation – surface	Cédant	Montant	Date de l'acte
CM 24.09.2012 (point n°17)	Rue du Canal Section 1 Parcelle 298/21 2 ares	C.H.S. Rouffach	13.890,00 €	30.05.2013
Property Comments of the Comme		CESSIONS		
Délibération CM	Désignation – situation – surface	Acquéreur	Montant	Date de l'acte
CM 22.11.2012 (point n°2)	Rue des Chanoines Section 11 Parcelle 93 46,52 ares rue du Luspel Section 25 Parcelle 22 159,22 ares Parcelle 25 95,46 ares Parcelle 79 12,35 ares	Région Alsace	Cession gratuite	13.03.2013

ANNEXE 3 : Acquisitions et cessions décidées en 2013 et encore non actées

		ACQUISITIONS		April 1980
Délibération CM	Désignation – situation – surface	Cédant	Montant	Date de l'acte
		CESSIONS		
Délibération CM	Désignation – situation – surface	Acquéreur	Montant	Date de l'acte
CM 09.09.2013 (point n°2)	Rue des Chanoines Section 6 parcelle 190/92 0,29 ares	M. Mme Yann PEPIN	2.030,00 €	Formalités en cours

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

# VILLE DE GUEBWILER – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Direction Citoyenneté Population Solidarité

#### N° 08 - 04/2014

#### BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES OPÉRÉES PAR LA VILLE DE GUEBWILLER EN 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Francis KLEITZ, Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'informer le Conseil Municipal sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées au cours de l'année 2013 ;

CONSIDERANT que ledit bilan doit être annexé au compte administratif;

#### APRES EN AVOIR DELIBERE:

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'exercice 2013 tel que présenté.

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

#### VILLE DE GUEBWILLER - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 29 AVRIL 2014

#### NOTE DE SYNTHESE

#### Direction des Services Techniques

#### Service de l'urbanisme

#### N° 09 - 04/2014

### CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCES AU SITE INFOGEO68 ET L'ECHANGE DE DONNEES GEOGRAPHIQUES ET DESCRIPTIVES

La plateforme Infogeo68 a été mise en place par le Conseil Général du Haut-Rhin en 2006. Elle permet la consultation de l'ensemble des données cartographiques disponibles au Conseil Général par tous les citoyens haut-rhinois via internet.

Le site a également pour objectif de diffuser des outils cartographiques en ligne et de promouvoir les échanges de données géographiques entre acteurs du département. Ces échanges sont basés sur la signature d'une convention qui permet de devenir partenaire Infogéo68.

A ce jour plus de 160 conventions ont été signées avec les communautés de communes, les communes, les partenaires institutionnels, locaux ou encore associations.

Cette logique partenariale, animée par des groupes de travail entre le Département et les collectivités partenaires, permet le développement et la mise à disposition de solutions métiers avancées. Actuellement deux groupes de travail échangent activement, notamment sur les documents d'urbanisme.

En devenant gratuitement partenaire, la Ville de Guebwiller pourra accéder à toutes les données géographiques diffusées par le Département ainsi qu'à des applications métiers, dont « ArcOpole Cadastre », application donnant accès aux données cadastrales nominatives à la parcelle sur la commune. Cet accès pourra par exemple être utilisé pour faciliter la réalisation de publipostages lors du prochain renouvellement des baux de chasse.

Pour finaliser ce partenariat, une convention doit être signée entre le Conseil Général du Haut-Rhin et la Ville de Guebwiller.

Le Conseil Municipal est donc appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, je vous propose d'adopter la délibération cijointe.

# VILLE DE GUEBWILLER – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Direction des services techniques Service urbanisme

#### N° 09 - 04/2014

### CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCES AU SITE INFOGEO68 ET L'ECHANGE DE DONNEES GEOGRAPHIQUES ET DESCRIPTIVES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de Monsieur César TOGNI, Adjoint au Maire,

Vu la loi n°92-597 du 1<sup>er</sup> Juillet 1992 du Code de la Propriété Intellectuelle et notamment son article L122-2,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du Haut-Rhin en date du 7 Mars 2008 relative à l'organisation du Système d'Information Géographique départemental,

Vu le projet de convention de partenariat pour l'accès au site Infogéo68 et l'échange de données géographiques et descriptives sur le territoire du Haut-Rhin,

Considérant l'intérêt pour la Ville de disposer d'informations géographiques à travers cette démarche partenariale

Après en avoir délibéré :

#### **DECIDE:**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat Infogéo68 avec le Conseil Général du Haut-Rhin.

#### VILLE DE GUEBWILLER - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 29 AVRIL 2014

#### NOTE DE SYNTHESE

Direction des Services Techniques Service Environnement & Cadre de Vie

#### N° 10 - 04/2014

#### FORET COMMUNALE - ETAT D'ASSIETTE POUR L'ANNEE 2015

**L'Office National des Forêts** propose annuellement, pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un "état d'assiette des coupes" qui organise la gestion des coupes ainsi que les surfaces concernées.

Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application du plan d'aménagement forestier.

L'article 12 de la Charte de la Forêt Communale, cosignée par l'O.N.F. et les représentants des communes forestières, prévoit que les propositions soient approuvées par délibération du conseil Municipal.

Il est précisé que cette opération, réalisée en 2014, est préalable à l'élaboration du Programme des travaux d'exploitation et Etat de prévision des coupes et Programme de travaux qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal dans le cadre du Budget 2015 de l'O.N.F.

La proposition d'état d'assiette 2015 de l'ONF est annexée au présent rapport.

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, je vous propose d'adopter la délibération cijointe.

# VILLE DE GUEBWILER – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Direction des Services Techniques Service Environnement & Cadre de Vie

#### N° 10 - 04/2014

#### FORET COMMUNALE - ETAT D'ASSIETTE POUR L'ANNEE 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de Mme Nadine McEVOY, adjointe au maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2544-10-1;

VU la Charte de la forêt communale signée le 16 Octobre 2003, modifiée le 15 Septembre 2005, et notamment son article 12 ;

VU l'arrêté d'Aménagement forestier n° 9/2005 ;

VU la proposition du 19 Novembre 2012 par l'Office National des Forêts (ONF), Agence de Colmar – Unité Territoriale GUEBWILLER/SOULTZ ;

#### APRES EN AVOIR DELIBERE:

- accepte l'Etat d'Assiette présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2015 tel que proposé.

Dévolution : BF = bois façonnés BSP = bois sur pied UP = unité de produit

Codes:
CR = coupe régiée
ASAIT = suppression
AAAIT = aráfolpation

Office National des Forêts

ETAT D'ASSIETTE

Agence de COLMAR

EXERCICE 2015

					Nº à Pé	N° à l'état d'assiette	siette		Morris	Parcelle	alle		Quotité autórisée	autorisée		
					H	Coupe	Coupes réglées ou non	on non	tacknii.		Sterring				1	;
- Ya	Forêt	Serie		ž	0	Code	Compé [	Compé Date de la retence décision	que de la	ž	totale (ha)	VPR amënagt (sauf si İsf)	nêrlagît sî (se)	Surface (fre.)	usmcabon	Kenseignements complementaires
Type	Foret	Série	ង	ž	to to	8 8 1	а тамс	DA/DT Date DA/DT	Nat	Parc	S.tot	Varrigina	Vamgt	Starf	Jus	Rens
R R	GUEBWCO	\- <u>*</u>	35	3013	8	R	AG		IRR	ZZ_A	10,27	57	585	10,27	,	
55	GUEBWCO	',	Ť.	3614	8	85	AG		IRR	32.A	1,82	25	13.	1,82		
<u>단</u>	GUEBWCO	7~	£5	3015	00	<b>.</b>	AG		AMEL	32 B	4,18	8	125	4,18		Ouverture doisonnements mécanisée
8	GUEBWCO	-	5	3016	8	뜡	AG		RR	32_C	5,23	<u>당</u>	2ġ2	5,23		
5	GUEBWCO	4-	55	3017	g	 g	AG		IRR	34 A	7,33	76	557	7,33		Mécaritsée
S.	GUEBWCO	-	ίΰ	3011	80	똤	AG	:	IRR	A_62	1,75	8	110	1,75		
문	GUEBWCO	-	153	3012	00	뜐	AG		IRR	24_A	4,95	8	297	4,95		
12	GUEBWCO	2	153	3020	00	8	AG		RGN	55_R	10,71	100	1 077	10,71		
5	GUEBWCO	2	15	3013	00	뚕	AG		RGN	53 R	2,72	.R	190	2,72		
5	GUEBWCO	2	15	3018	80	ಕ	AG		AME,	ပ 6	10,24	55	512	10,24		

Avis du propriétaire,

Le Responsable de l'Unité Territoriale,

A Guebwiller, le 2 8 OCT. 2013

A Guebwiller, ie 20 UU: 28

#### VILLE DE GUEBWILLER - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 29 AVRIL 2014

#### NOTE DE SYNTHESE

#### Direction des Services Techniques

#### Service Environnement & Cadre de Vie

#### N° 11 - 04/2014

### FORET COMMUNALE – ETAT PREVISIONNEL DES COUPES ET PROGRAMME DE TRAVAUX POUR L'ANNEE 2014

Proposé chaque année par l'Office National des Forêts, le conseil municipal est appelé à approuver l'état prévisionnel des coupes ainsi que le programme des travaux à réaliser dans la forêt communale.

Le programme proposé pour 2014 tient compte des orientations retenues dans le plan de gestion : Révision d'Aménagement 2003 – 2022. L'ONF n'a prévu que les travaux strictement nécessaires pour assurer la pérennité de la forêt communale.

Il est précisé que l'état d'assiette des coupes (L) proposé pour l'année 2014, a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 5 mars 2013.

#### I. PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES

- Recette des bois façonnés et valeur des bois non façonnés		178 350 € HT
- Dépenses Totales HT : réparties comme suit		117 134 € HT
- Débardage et de câblage H.T.	36 540 €	
- Maîtrise d'œuvre ONF (Honoraires)	9 952 €	
- Assistance à la gestion de la main d'œuvre (payée à la C.C.R.G.)	1 981 €	
- Autres dépenses	1 981 €	
<ul> <li>Dépenses d'abattage et façonnage (Salaires et charges patronales pour les Bûcherons)</li> </ul>	39 620 €	
- Dépenses d'abattage et de façonnage (Travaux entreprise)	27 060 €	
Soit une valeur nette, estimée, des produits (RECETT	ES)	61 217 € HT

#### II PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX

- DEPENSES HT : réparties comme suit :		66 210 € HT
- SALAIRES BUCHERONS (2) (charges patronales incluses)	24 710 €	
- Travaux entreprises (fauchage, entretien fossés)	29 000 €	
- Maîtrise d'œuvre ONF (Honoraires)	7 500 €	
- Assistance à la gestion de la main d'œuvre (payée à la C.C.R.G.)	1 €	
- Achat fournitures	4 000 €	
- Equipement de sécurité	1 000 €	

Il apparaît un solde prévisionnel négatif de 4 994 €, mais il est rappelé que les produits liés à la chasse s'élèvent à 24 084 €. Le budget proposé est donc équilibré.

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, je vous propose d'adopter la délibération cijointe.

#### VILLE DE GUEBWILER - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 29 AVRIL 2014

#### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Direction des Services Techniques Service Environnement & Cadre de Vie

#### N° 11 - 04/2014

#### FORET COMMUNALE – ETAT PREVISIONNEL DES COUPES ET PROGRAMME DE TRAVAUX POUR L'ANNEE 2014

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de Mme Nadine McEVOY, adjointe au maire ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2544-10-1;
- VU la Charte de la forêt communale signée le 16 Octobre 2003, modifiée le 15 Septembre 2005, et notamment son article 12 ;
- VU l'arrêté d'Aménagement forestier n° 9/2005 ;
- VU la délibération du Conseil Municipal du 5 mars 2013 acceptant l'Etat d'Assiette 2014
- VU la proposition du 6 Novembre 2013 par l'Office National des Forêts (ONF), Agence de Colmar Unité Territoriale GUEBWILLER/SOULTZ, portant sur l'exploitation de la forêt communale pour l'exercice 2014 ;

#### APRES EN AVOIR DELIBERE:

- accepte le programme des travaux d'exploitation état de prévision des coupes et le programme de travaux patrimoniaux présentés par l'Office National des Forêts pour l'année 2014 en forêt communale
  - pour un total de recettes de 178 350 € HT;
  - pour un total de dépenses de 183 344 HT;
- décide l'exécution des travaux correspondants ;
- sollicite les subventions les plus élevées possibles pour tous les travaux subventionnables (repeuplement, dépressage, travaux sylvicoles, etc.);
- demande l'inscription des crédits correspondants à ce programme de travaux au Budget Primitif 2014 ;
- accepte de consacrer 1% de la masse salariale à la formation professionnelle des bûcherons communaux;
- accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied ;
- donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés ;
- donne son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée ;
- donne mandat au Maire, ou à son adjoint délégué, sur le projet final de contrat qui sera proposé par l'ONF;
- habilite M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer et approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts.

### FORET COMMUNALE DE GUEBWILLER

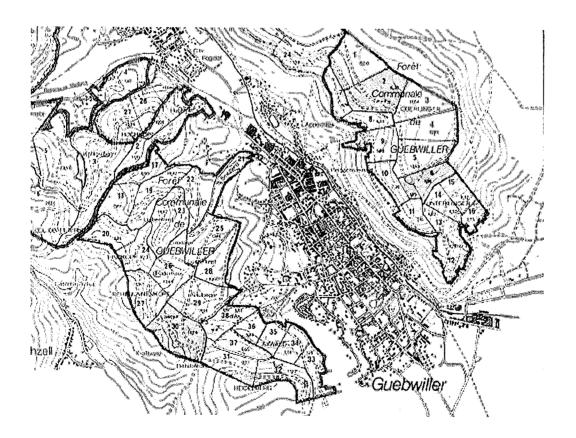
Programme de Travaux 2014

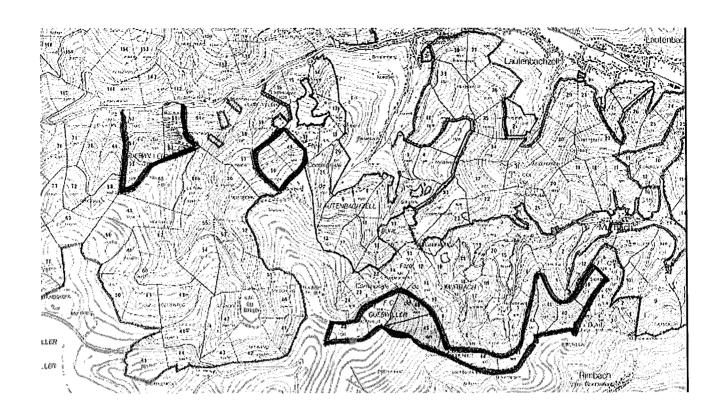
### Travaux d'exploitation 2014

***************************************	474774			,	CC	OUPES	A FA	CONNE	r (pre	VISIONS	\$}									
	BOIS O	OEUVRE	8	OIS D'INOUS BOIS DE FE														SES D'EXPLOITATION (hors honoraires) en €		A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH
Parcelles	Foullus	Résinoux	Dots d'Industrie Feuillus	Gois d'industria Réalneux	Clia	ullaga:		CONNE IME HON	VOLUM E TOTAL	RECETTE BRUTE HT (¢)	Abai	lago et façonnage Al'entropriso	Oðbardago •	RECETTE HETTE PREVISIONNELL hors honoralies HT (C)						
	m3	mJ	ξex	m)	m3	(stères)	nr3	[মহকেয়]	ma	(4)	(B)	(c)	(E)	A(B+C+E)						
2.43	***************************************	250	298	28	***************************************		17	24	563	19 620		8 740	4 370	6 510						
30 A	13	551	238		33	46	37	53	872	46:230	18 370		10 020	16 840						
46-10	*CONTRACTOR AND	269	66	CONTRACTOR AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE P	-	d traditionistic	11	16	346	19 220		6 700	4 020	8 500						
46.18	***************************************	226	104	SECTION OF THE PERSONS	************		12	17	342	18 560		6 600	3 960	8 000						
41 N	5	124	8	***************************************	**********	1	4	S	141	8 530	3 020		1 850	3 920						
51 R	159	303	160				18	26	640	33 850	13 070		6 850	13 930						
6)R	42	121	52	***************************************		1	6	9	221	11 070	4 520		2 580	4 870						
PAB	22	142	14	Commence of the last of the la	. See See See See See See See See See Se		203	290	381	9 390		3 920	2 140	3 330						
ă IV	*************	29		····iii····iiii·iiiiiiiiiiiiiiiiiiiiii	······	ž	81	116	110	1760	640	***************************************	350	770						
obskies		50			*********	1			50	2 500		1 100	600	800						
Sous-Total	241	2035	940	28	33	: 48	389	556	3666	170 090	39 620	27 060	38 540	67-470						

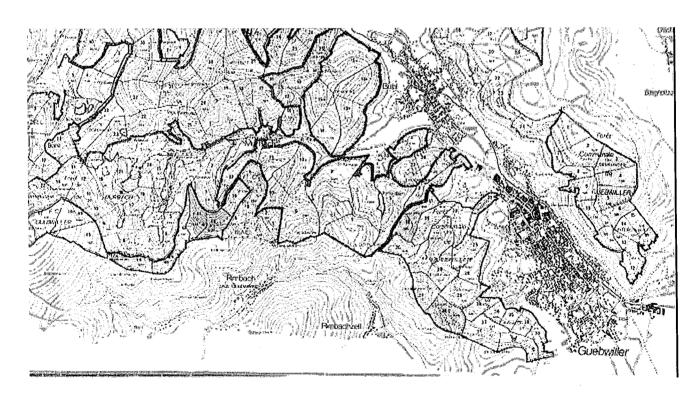


Parcelles concernées par les travaux d'exploitation 2014





### Travaux patrimoniaux 2014



Parcelles concernées par les travaux patrimoniaux 2014.

TABLEAU RECAPITULATIF DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX PROGRAMIME 2014

	TVX EXPLOITATION	TVX EXPLOITATION TVX PATRIMONIAUX	TOTAL
TRAVAUX CONFIES AUX ENTREPRISES POUR ABATTAGE	27 060,00	29 000,00	56 060,00
TRAVAUX DE DEBARDAGE ET CABLAGE	36 540,00		36 540,00
TRAVAUX REALISES EN REGIE	39 620,00	24 710,00	64 330,00
HONORAIRES ONF	9 952,00	7 500,00	17 452.00
ASSISTANCE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE	1 981,00		1 981,00
FOURNITURE		4 000,000	4 000.00
AUTRES DEPENSES +CAA	1 981,00	2 300,00	4 281,00

184 644,00

67 510,00

117 134,00

#### VILLE DE GUEBWILLER - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 29 AVRIL 2014

#### NOTE DE SYNTHESE

Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

#### N° 12 - 04/2014

# COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2013 BUDGET PRINCIPAL BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le compte administratif de la Ville pour l'exercice 2013.

Le compte administratif de la Ville pour le budget principal et le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres est clôturé avec les résultats ci-après :

#### I. BUDGET PRINCIPAL

Résultat de l'exercice
 Résultat de clôture
 Résultat definitif après prise en compte des restes à réaliser :
 724.302,62€
 738.347,60 €

#### II. BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Résultat de l'exercice : - 99.820,82 €
 Résultat de clôture : 43.404,69 €

#### III. RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Résultat de l'exercice 2013 : - 355.842,05 €
 Résultat de clôture de l'exercice 2013 : 767.707,31 €

Les résultats exposés ci-avant ainsi que les restes à réaliser seront repris lors du vote du budget primitif 2014 qui sera présenté au cours de cette même séance du Conseil Municipal.

Je vous propose donc d'adopter le compte administratif de l'exercice 2013 concernant le budget principal et le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres, dont les résultats sont repris dans les tableaux qui suivent, en approuvant la délibération ci-jointe :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

	INVESTIS	SEMENT	FONCTIO	NEMENT	ENSE	MBLE
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés	0.00	71 936.47		908 387.38	0.00	980 323.85
Opérations de l'exercice	3 240 104.39	2 032 169.36	10 255 215.03	11 207 128.83	13 495 319.42	13 239 298.19
TOTAUX	3 240 104.39	2 104 105.83	10 255 215.03	12 115 516.21	13 495 319.42	14 219 622.04
Résultats de clôture		-1 135 998.56		1 860 301.18		724 302.62
Restes à réaliser	375 955.02	390 000.00			375 955.02	390 000.00
TOTAUX CUMULES	375 955.02	-745 998.56		1 860 301.18	375 955.02	1 114 302.62
Résultats définitifs		-1 121 953.58		1 860 301.18		738 347.60

#### BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

	INVESTIS	SEMENT	FONCTION	INEMENT	ENSEM	BLE
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	143 225.51	0.00	143 225.51
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	103 377.52	3 556.70	103 377.52	3 556.70
TOTAUX	0.00	0.00	103 377.52	146 782.21	103 377.52	146 782.21
Résultats de clôture		0.00		43 404.69		43 404.69
Restes à réaliser	0.00	0.00			0.00	0.00
Totaux cumulés	0.00	0.00		43 404.69	0.00	43 404.69
Résultats définitifs		0.00		43 404.69		43 404.69

Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Auparavant M. BRAUN souhaite apporter quelques explications.

- Je vous propose de rester sur la page 40, donc récapitulative et je me propose également de faire quelques commentaires, explications peut-être aussi pédagogiques, mais assez courtes j'espère pour les nouveaux conseillers.

Moi-même ayant découvert la comptabilité publique il y a maintenant 3 semaines, c'est un peu différent de la comptabilité privée. Il y a globalement deux sections, la section de fonctionnement et la section d'investissement. Dans la section de fonctionnement en dépenses on a quatre principales catégories pour un montant total que vous retrouvez donc page 40, de 10.255.215 €, je laisse tomber les centimes, qui sont composés pour 50% des charges de personnel à hauteur de 5.159.628 €, pour 30% des charges à caractère général, ce qu'on appelle charges courantes, 3.057.756 €, pour 10% des autres charges de gestion courante, les redevances, subventions, indemnités pour 1.060.501 € et les charges financières, ce sont les intérêts des crédits, cela fait 5,5 % de l'ensemble pour 565.404 €. Voilà pour les dépenses.

En recettes, cinq catégories, qu'on appelle aussi chapitres, pour un montant total de 11.207.128 €. Postes principaux les impôts et taxes, 50,5% pour 5.669.971 €, tous ces détails vous les trouvez dans les tableaux suivants. Deuxième poste important qui fait 31,6% de l'ensemble, les dotations et participations pour 3.546.476 €, ensuite on retrouve les autres produits de gestion courante, les revenus des immeubles, les redevances, licences, pour 795.091 € et 7% de l'ensemble des recettes, les produits services et domaine pour 746.025 €, pour 6,6% et enfin les produits financiers et exceptionnels 271.499 € à environ 2,5% de l'ensemble des recettes.

Avec ces dépenses et ces recettes, comme on l'a dans la synthèse, cela donne un excédent de fonctionnement de 951.914 € pour 2013, auquel on rajoute, l'excédent reporté de l'exercice précédent, excédent de 908.387 € pour un résultat définitif de 1.860.301 €.

Pour la section d'investissement, qui représente un montant total en dépenses de 3.240.104 €, l'essentiel ce sont les dépenses d'équipement 2.244.845 € ce qui fait 69% de l'ensemble du montant des dépenses, deuxième poste, les dépenses financières, ce sont les rembourrements d'emprunts 638.329 € soit environ 19,7% de l'ensemble et enfin les dépenses d'ordre d'investissement, ce sont les transferts entre sections et les opérations patrimoniales pour 356.930 € soit environ 11% de l'ensemble.

En recettes, pour un montant total de  $2.032.169 \in$ , il y a trois principales catégories, les recettes d'équipement,  $960.834 \in$ , ce qui fait 47,3% de l'ensemble des recettes. Les recettes financières, les dotations donc l'excédent de fonctionnement  $427.469 \in$ , 21%, et les recettes d'ordre d'investissement, là aussi ce sont des transferts entre sections, opérations patrimoniales,  $643.865 \in$ , soit environ 31,7% de l'ensemble.

Ce qui donne un déficit d'investissement de 1.207.935 € pour 2013, auquel on rajoute l'excédent reporté de 71.936 € sur l'exercice précédent et les restes à réaliser pour un résultat définitif négatif de 1.121.953 €. A ce stade-là, rassurez-vous, il n'y a rien d'anormal, ce déficit sera financé en grande partie par l'excédent de la section de fonctionnement, nous en reparlerons au point n°14 de l'ordre du jour d'aujourd'hui, mais concernant l'affectation du résultat. Pour l'ensemble, du budget principal, le résultat définitif génère un excédent de 738.347 €.

Un dernier commentaire, au vu du compte administratif détaillé, on peut constater que le taux de réalisation des dépenses réelles par rapport au budget, toutes sections confondues est de 94,31% et celui des recettes réelles de 99,63%.

### VILLE DE GUEBWILLER - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 29 AVRIL 2014 **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### Direction des ressources et des services internes

Service des finances et des budgets

#### N° 12 - 04/2014

#### **COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2013 BUDGET PRINCIPAL** BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

La commission compétente entendue,

Sur le rapport de M. Daniel BRAUN, Adjoint au maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

VU les instructions budgétaires et comptables M.14 et M.4,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du compte administratif de la Ville, pour l'exercice 2013 concernant le budget principal et le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE:

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2013, le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Francis KLEITZ, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. Denis REBMANN, Maire en fonction durant l'exercice 2013.

- 1. adopte le compte administratif 2013, lequel peut se résumer par les différents tableaux intégrés à la présente délibération,
- 2. constate, aussi bien dans la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4. arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous,

#### **BUDGET PRINCIPAL**

	INVESTIS	SEMENT	FONCTION	NEMENT	ENSE	MBLE
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés	0.00	71 936.47		908 387.38	0.00	980 323.85
Opérations de l'exercice	3 240 104.39	2 032 169.36	10 255 215.03	11 207 128.83	13 495 319.42	13 239 298.19
TOTAUX	3 240 104.39	2 104 105.83	10 255 215.03	12 115 516.21	13 495 319.42	14 219 622.04
Résultats de clôture	1	-1 135 998.56		1 860 301.18		724 302.62
Restes à réaliser	375 955.02	390 000.00			375 955.02	390 000.00
TOTAUX CUMULES	375 955.02	-745 998.56		1 860 301.18	375 955.02	1 114 302.62
Résultats définitifs		-1 121 953.58		1 860 301.18		738 347.60

#### BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

	INVESTIS	SEMENT	FONCTION	INEMENT	ENSEM	IBLE
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	143 225.51	0.00	143 225.51
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	103 377.52	3 556.70	103 377.52	3 556.70
TOTAUX	0.00	0.00	103 377.52	146 782.21	103 377.52	146 782.21
Résultats de clôture		0.00		43 404.69		43 404.69
Restes à réaliser	0.00	0.00			0.00	0.00
Totaux cumulés	0.00	0.00		43 404.69	0.00	43 404.69
Résultats définitifs		0.00		43 404.69		43 404.69

### REPUBLIQUE FRANÇAISE

### - Ville de GUEBWILLER (1)

### AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21680112600014

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

M 14

# Compte administratif voté par nature

**BUDGET: BUDGET PRINCIPAL (3)** 

**ANNEE 2013** 

<sup>(1)</sup> Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc),

<sup>(2)</sup> A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

<sup>(3)</sup> Indiquer le budget concerné ; budget principal ou libellé du budget annexe.

F			
Ш	I ~ INFORMATIONS GENERALES		
Ш	I ~ INFORMATIONS GENERALES	1 1 1	
-11		<u> </u>	
IL.	MODALITES DE VOTE DU BUDGET	D	
-		1 🕩 🛭	

#### POUR MEMOIRE(1)

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la sulvante ;

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (5) budgétaires .

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget,
- (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formet.
- (5) A compléter par un seul des deux choix sulvants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ....... du ......).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

	EX	ECUTION DU	BUDGET		
		DE	PENSES		RECETTES
REALISATIONS	Section de fonctionnement	A	10 255 215,03	G	11 207 128,83
DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'investissement	₿	3 240 104,39	.н	2 032 169,36
1			+		+
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	c (s	0,00 i déficit)	1	908 387,38 (sl excédent)
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	ט (s	0,00 si déficit)	J	71 936,47 (sl excédent)
			tri		=
TOTAL (réalisations + reports)		≖.A+B+C+D	13 495 319,42	= G+H+l+J	14 219 622,04
RESTES A	Section de fonctionnement	E	0,00	к	0,00
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	375 955,02	L	390 000,00
N+1 (1)	TOTAL des restes à réallser à reporter en N+1	= E+F	375 955,02	= K+L	390 000,00
DEOLU TAT	Section de fonctionnement	≖ A+C+E	10 255 215,03	= G+l+K	12 115 516,21
RESULTAT CUMULE	Section d'Investissement	¤B+D+F	3 616 059,41	¤ H+J+L	2 494 105,83
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	13 871 274,44	≖·G+H+1+J+K+l	_ 14 609 622,04

#### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libelié	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL	DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	к 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	The Common Commo
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	The state of the s
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTA	L DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 375 955,02	390 000,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	390,000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de llaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

#### VIIIe de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2013

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non : mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporalles	13 074,55	0,00
204	Subventions d'équipement versées	4 089,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	52 407,96	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	306 383,51	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayent pas donné lieu à l'émission d'un'titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

Page 450

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II.
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Chap. Libellé Crédits ouverts Crédits employés (ou restant à employer)					
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	3 097 100,00	2 992 119,91	65 637,46	0,00	39 342,63
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 423 000,00	5 159 040,44	588,20	0,00	263 371,36
-014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 101 937,80	1 045 131,72	15 370,00	0,00	41 436,08
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	-0,00	0;00	0,00	0,00
To	otal des dépenses de gestion courante	9 622 037,80	9 196 292,07	81 595,66	0,00	344 150,07
-66	Charges financières	581 871,64	565 404,29	0,00	0,00	16 467,35
67	Charges exceptionnelles	31 864,17	27 058,31	0,00	0,00	4:805,86
68	Dotations provisions semi-budgetaires (1)	8 000,000	7 919,89		1.0	80,11
022	Dépenses imprévues	0,00			4 P. C.	
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	10 243 773,61	9 796 674,56	81 595,66	0,00	365 503,39
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 027 020,00	Maria Service		4.4	100
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	329.326,39	376 944,81		etera.	-47 618,42
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 356 346,39	376 944,81	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		979 401,58
	TOTAL	11 600 120,00	10 173 619,37	81 595,66	0,00	1 344 904,97
D 002	Pour information 2 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3) .0,00			1 (128 of 18 180 (18) 180 (18) 180 (18) 180 (18)	April 1990 September 1990 September 1990

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libelié		Crédits empl	oyés (ou restant à	employer)	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	70 000,00	88 052,33	0,00	:0,,00	-18 052,33
70	Produits services, domaine et ventes div	631 000,00	650 294,89	95 731,80	-0,00	-115 026,69
73	Impôts et taxes	5 646 131,00	5 669 971,84	0,00	0,00	-23 840,84
74	Dotations et participations	3 284 095,00	3 539 226,60	7 250,00	0;00	-262 381,60
76	Autres produits de gestion courante	752 781,50	795:091,41	:0;00	0,00	-42 309,91
Т	otal des recettes de gestion courante	10 384 007,50	10 742 637,07	102 981,80	0,00	-461 611,37
76	Produits financiers	168 000,00	179 835,65	0,00	0,00	-11 835,65
77	Produits exceptionnels	39 889,12	91 664,38	0,00	0,00	-51 775,26
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	8 000,00	0,00		4.00	8 000,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	10 599 896,62	11 014 137,10	102 981,80	0,00	-517 222,28
:042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	91 836,00	90 009,93			1 826,07
-043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00	7788		0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	91 836,00	90 009,93		1 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	1 826,07
J.,	TOTAL	10 691 732,62	11 104 147,03	102 981,80	0,00	-515 396,21
R 002	Pour information 2 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3) 908 387,38				

<sup>(1)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires,

<sup>(2)</sup> DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

<sup>(3)</sup> Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (insortre le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll ll
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporalles (sauf 204)	62 882,14	42 601,96	13 074,55	7 205,63
204	Subventions d'équipement versées	31 457,14	27 368,14	4 089;00	0,00
-21	Immobilisations corporelles	429 281,14	367 345,73	52 407,96	9 527 <sub>i</sub> 45
22	Immobilisations reques en affectation (4)	0,00	0,00	0;00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 114 541,01	1 807 529 <sub>i</sub> 09	306 383,51	628,41
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 638 161,43	2 244 844,92	375 955,02	17 361,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	650 000,00	638 329,06	0,00	11 670,94
18	Compte de liaison ; affectat° (BA,régle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	. 0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		A Charles	
	Total des dépenses financières	650 000,00	638 329,06	0,00	11 670,94
45	Total des opé, pour compte de tiers (6)	. 0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	des dépenses réelles d'investissement	3 288 161,43	2 883 173,98	375 955,02	29 032,43
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	91-836,00	90 009;93		1-826,07
:041	Opérations patrimonlales (1)	317 122,57	266 920,48		50 202,09
Total	des dépenses d'ordre d'Investissement	408 958,57	356 930,41		52 028,16
	TOTAL	3 697 120,00	3 240 104,39	375 955,02	81 060,59
D 001	Pour information Solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 0,00			7.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libelié	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0;00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	700 954,64	183 551,64	390,000,00	127 403,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	740 000;00	740 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00 '	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00.	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	.0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	37 283,08	0,00	-37 283,08
	Total des recettes d'équipement	1 440 954,64	960 834,72	390 000,00	90 119,92
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	236 637,25	204 909,37	0;00	31 727,88
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	210 493,68	210 493,68	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	00,00	0,00	0,00
18	Compte de llaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	·0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0;00	0,00	. 0,00
27	Autres immobilisations financières	12 029,00	12 066,30	0,00	-37,30
024	Produits des cessions d'immobilisations	51 600,00			
	Total des recettes financières	510 759,93	427 469,35	0,00	83 290,58
45	Total des opé, pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Tot	al des recettes réelles d'investissement	1 951 714,57	1 388 304,07	390 000,00	173 410,50
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	1 027 020,00			and the second
040	Opéret° ordre transfert entre sections (1)	329 326;39	CHANGE CALL PROPERTY OF THE PARTY OF THE PAR		-47 618,42

### Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2013

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	Opérations patrimoniales (1)	317 122,57	266 920,48	100	50 202,09
Tota	il des recettes d'ordre d'investissement	1 673 468,96	643 865,29		1 029 603,67
	TOTAL	3-625 183,53	2 032 169,36	390-000.00	1 203 014.17
R 001	Pour information Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 71 936 <sub>i</sub> 47			, 203 014,17

- (1) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
- (3) A servir uniquement dans le cadre d'un sulvi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (totissement, ZAC...).par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement affectus une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV.A9);
- (7 Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10,

ı	II DDECENTATION OF VERNAL BULL BULL BULL BULL BULL BULL BULL BU	- CANADA TAMES TO THE CONTRACT OF THE CONTRACT
1	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
ı		
3	DALANON AND THE STATE OF THE ST	
1	BALANCE GENERALE DU BUDGET	
ı	DO DODOL I	- B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 057 757,37		3 057 757,37
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 159 628,64		5 159 628,64
014	Atténuations de produits	0,00		
60	Achats et variation des stocks (3)		0.00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 060 501,72	0,00	0,00 1 060 501,72
:656	Frals fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		·
66	Charges financières	565 404,29	0;00	0,00 <sup>-</sup> 565 404,29
67	Charges exceptionnelles	27 058,31	52 500,00	79 558,31
.68 7.1	Dot, aux amortissements et provisions  Production stockée (ou déstockege) (3)	7 919,89	324 444,81	332 364,70
	Dépenses de fonctionnement – Total	9 878 270,22	0,00 376 944,81	0,00 10 255 215,03
D(	Pour information 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		270 344,01	0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0.00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	11 836,00	11 83.6,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	638 329,06	0,00	638 329,06
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Différences sur réalisation d'Immo. (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	42 601.96	0,00	•
204	Subventions d'équipement versées	27 368,14	0,00	42 601,96
21	Immobilisations corporelles (6)	367 345,73	78 203,93	27 368,14
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	445 549,66
23	immobilisations en cours (6)	1.807 529.09	266 890,48	0,00 2 074 419,57
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00 0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0.00	0,00	,
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0.00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	2 883 173,98	356 930.41	0,00 3 240 104,39
D	Pour information 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			0,00

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires,

<sup>(2)</sup> Voir liste des opérations d'ordre.

<sup>(3)</sup> Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié,

<sup>(4)</sup> Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

<sup>(5)</sup> SI la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Hors chapitres « opérations d'équipement ».

<sup>(7)</sup> Seul le total des opérations pour compte de liers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

<sup>(8).</sup> A servir uniquement lorsque la commune ou l'élablissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnailsé qu'elle ou qu'il crée.

<sup>(9)</sup> En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur,

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	<u>II</u>
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	88 052,33	11.5	88 052,33
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	746 026,69		746 026,69
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Travaux en régle		78 173,93	78 173,93
73	Impôts et taxes	5 669 971,84		5 669 971,84
74	Dotations et participations	3 546 476,60	286 July 1	3 546 476,60
75	Autres produits de gestion courante	795 091,41	0,00	795 091,41
76	Produits financiers	179 835,65	0,00	179 835,65
77	Produits exceptionnels	91 664,38	11 836,00	103:500,38
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		11 117 118,90	90 009,93	11 207 128,83
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		PER CENTRAL PROPERTY AND ADMINISTRAL PROPERTY AND ADMINISTRATION AND ADMINISTRAL PROPERTY AND ADMINISTRATION AND ADMINISTRAL PROPERTY AND ADMINISTRATION ADMINISTRATION AND ADMINISTRAL PROPERTY AND ADMINISTRATION AND ADMINISTRATION ADMINISTRATION ADMINISTRATION AND ADMINISTRATION ADMINISTRATION ADMINISTRATION ADMINISTRATION AND ADMINISTRATION ADMINISTRATION ADMINISTRATION ADMINISTRATION ADMINISTRATION ADMINISTRATION ADMINISTRATION AND ADMINISTRATION ADMINISTRATION ADMINISTRATION ADMINISTRATION AND ADMINISTRATION ADMINISTR		908 387,38

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	204 909,37	0,00	204 909,37
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	210 493,68		210 493,68
13	Subventions d'investissement	183 551,64	0,00	183 551,64
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00·	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	740 000,00	0,00	740 000,00
18	Compte de llaíson : affectat° (BA,régle)	(8) 0,00		0,00
19	Différences sur réalisation d'immo.	Carlon Co.	45 639,79	45 639,79
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	266 920,48	266 920,48
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0;00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours(5)	37 283;08	0,00	37 283,08
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	12 066,30	6 860,21	18 926,51
28	Amortissement des immobilisations		324 444,81	324 444,81
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45,	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	18.	0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		:0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	1 388 304,07	643 865,29	2 032 169,36
RO	Pour information 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			71 936,47

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires,

<sup>(2)</sup> Voir liste des opérations d'ordre.

<sup>(3)</sup> Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<sup>(4)</sup> SI la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(5)</sup> Hors chapitres « opérations d'équipement ».

<sup>(6)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voirile détail Annexe IV A9).

<sup>(7)</sup> A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle cu qu'il crée.

<sup>(8)</sup> En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/	Libellé (1)	0114 4144	Crédits emplo	yés (ou restant à	employer)	
art (1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	3 097 100,00	2 992 119,91	65 637,46	0,00	39 342,63
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	613 000,00	612 973,98	0,00	0,00	26,02
60611	Eau et assainissement	83 500,00	82 518,24	0,00	0,00	981,76
60612	Energie - Electricité	596 700,00	596 375,39	0,00	0,00	324,61
60621	Combustibles	4 070,00	4 032,82	0,00	0;00	37,18
60622	Carburants	74 020,00	74 017,76	0,00	0,00	2,24
60623	Allmentation	6 900,00	6 809,46	0,00	0,00	90,54
60624	Produits de traitement	10 500,00	10.419,05	0,00	0,00	80,95
60628	Autres fournitures non stockées	24 700,00	24 625,36	0,00	0,00	74,64
60631	Foundations described	27 200,00 265 628,00	27 110,58 259 321,61	0,00   6 297,05	0,00	89,42 9,34
60632 60633	Fournitures de petit équipement Fournitures de voirie	54 283,00	51 921,20	2 274,94	0,00	36,86
60636	Vêtements de travall	11 730,00	11 593,10	136,37	0,00	0,53
6064.	Fournitures administratives	23 100;00	23 049,75	0,00	0,00	50,25
6065	Livres, disques, (médiathèque)	35 400,00	35 306,23	0,00	0,00	93,77
6067	Fournitures scolaires	21 880,00	21 820,17	0,00	0,00	59,83
6068	Autres matières et fournitures	1 310,00	1 277,50	0,00	0,00	32,50
-611	Contrats de prestations de services	65 500,00	50 555,48	14 847,79	0,00	96,73
6132	Locations immobilières	430,00	430,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	57 187,00	57 114,52	0,00	0,00	72,48
61521	Entretien terrains	18 300,00	18 211,49	0,00	0,00	88,51
61522	Entretien bâtiments	37 345,00	34 496,77	2 253,59	0,00	594,64
61523	Entretlen voies et réseaux	60 198,00	53 951,62	6 225,18	0,00	21,20
61524	Entretlen bols et forêts	61 700,00	50 395,14	11 200,00	0,00	104,86
61551	Entretlen matériel roulant	17 500,00	17 254,92	65,78	0,00	179,30
61558	Entretlen autres biens mobiliers	12 081,00	12 074,71	0,00	0,00	6,29
6156	Maintenance	65 400,00	63 796,13	1 465,10	0,00	138,77
616	Primes d'assurances	94 493,00	83 370,31	10 732,03	0,00	390,66
617	Etudes et recherches	0,00	-0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	12 255,00	11 172,09	0,00	0,00	1 082,91
6184	Versements à des organismes de formation	20 000,00	16 805,08	2 595,75	0,00	599,17
6188	Autres frals divers	172 690,00	166 085,79	5 015,32	0,00	1 588,89
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	5 100,00	5 086,41	0,00	0,00	13,59
6226	Honoraires	9 050,00	1 985,59	0,00	0,00	7 064,41
6227	Frais d'actes et de contentieux	37 200;00	1	0,00	0,00	121,17
6231	Annonces et Insertions	15 600,00	· ·	0,00	0,00	95,41
6232	Fêtes et cérémonies	26 800;00	1	0 <sub>i</sub> 00	0,00	5,54
6233	Folres et expositions	46 600,00	1	0,00	0,00	2 096,00
6236	Catalogues et imprimés	45 390,00		826,20	0,00	1 947,17
6237	Publications	13 000,00		I .	0,00	138,00
6238	Divers	2 600,00				50,45
6241	Transports de biens	1 600,00	1		1	1 298,87
6247	Transports collectifs	41 280,00	1		1	136,75
6251	Voyages et déplacements	4 000,00			1	1 436,85 1 263,29
6256 6257	Missions Réceptions	31 650,0	1	1	1	4 551,91
6261	Frais d'affranchissement	32 000,0	1		1	4 344,28
6262	Frais de télécommunications	79 000,0	1	1	1	4 344,20
627	Services bancaires et assimilés	200,0	1	1	1	51,10
6281	Concours divers (cotisations)	26 270,0	i i	h .		1 215,04
6282	Frais de gardiennage (égilses, forêts, .	9 150,0			1	532,79
6283	Frais de rettoyage des locaux	19 825,0	1		1	716,0
62878	Remb, frais à d'autres organismes	8 000,0		1		1 609,1
6288	Autres services extérieurs	1 150,0	- 1			1 075,0
63512		86 000,0				1 654,0
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	525,0		1	1	1
6358	Autres droits	200,0				1
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 960,0		1	1	1

Chap/	Libellé (1)	Crédits	Crédits emplo	yés (ou restant à	employer)	
art (1)		ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 423 000,00	5 159 040,44	588,20	0,00	263 371,36
3218	Autre personnel extérieur	25 000,00	8 005,58	588,20	0,00	16 406,22
3332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 661,00	14 960,10	0,00	0,00	700,90
6333	Particlp, employeurs format° prof. cont.	0,00	120,00	0,00	0,00	-120,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	57 654,00	55 729,00	0,00	0,00	1 925,00
6338	Autres Impôts, taxes sur rémunérations	9 367,00	9 226,35	0,00	0,00	140,65
64111	Rémunération principale titulaires	2 688 965,00	2 603 981,13	0,00	0,00	84 983,87
64112	NBI, SFT, Indemnité résidence	72 356,00	71 148,51	0,00	0,00	1 207,49 67 985,55
64118	Autres Indemnités titulaires	665 790,00 150 296,00	597 804,45 117 568,89	0,00	0,00	32 727 11
64131	Rémunérations non tit.	5 200,00	5 657,04	:0,00	0,00	-457,04
64136	Indemnités préavis, licenciement non tit	174 833,00	177 115,59	0,00	0,00	-2 282,59
64168	Autres emplois d'insertion Rémunérations des apprentis	45 193,00	43 823,42	0,00	0,00	1 369,58
6417 6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	554 422,00	535 036,98	0,00	0,00	19 385,02
6453	Cotisations aux .caisses de retraites	781 120,00	752 845,65	0,00	0,00	28 274,45
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	22 675,00	20 183,68	0,00	0,00	2 491,32
6455	Cotisations pour assurance du personnel	72 000,00	72 016,14	0,00	0,00	-16,14
-6456	Versement au F.N.C. supplément familial	10 000,00	12 062,00	0,00	0,00	-2 062,00
6457	Cotls, sociales liées à l'apprentissage	2 468,00	2 185,31	0,00	0,00	282,69
6458	Cotis, aux autres organismes sociaux	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
6476	Médecine du travail, pharmacle	18 000,00	14 091,62	0,00	0,00	3 908,38
6478	Autres charges sociales diverses	46 000,00	45 479,10	0,00	0,00	520,90
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 101 937,80	1 045 131,72	15 370,00	0,00	41 436,08
651	Redevances pour licences, logiciels,	1 100,00	27,51		0,00	1 072,49
6531	Indemnités	142 619,00	140 234,81	1	0,00	2 384,19
6532	Frais de mission	700,00	225,75	1	0,00	474,25
6533	Cotisations de retraite	13 886,00	13 870,78	0,00	0,00	15,22
6534	Cotis, de sécurité sociale - part patron	:800,00	730,20	0,00	0,00	69,80
6535	Formation	1 500,00	1 500;00	0,00	0,00	0,00
6536	Frais de représentation du maire	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
65372	Cotis, fonds financt alloc, fin mandat	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6541	Créances admises en non-valeur	9.937,80	9 937,80	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendle	235 209,00	235 209,00	0,00	0,00	0,00
6554	Contribut° organismes de regroupement	226.800,00	202 863,0		0,00	16 117,95
6558	Autres contributions obligatoires	22 500,00	21 849,9		0,00	650,09
657362	Subv. fonct, CCAS	147 200,00	1 '	1	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	350,00		L	0;00	14,50
6574	Subv. fonct, Associate, personnes privée	298 226,00			-0,00	19 527,59
658	Charges diverses de gestion courante	510,00				510,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,0	0 , 0,00	0,00	0,00
тот	AL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	9 622 037,80	9 196 292,0	7 81 595,66	0,00	344 150,07
66	Charges financières (b)	581 871,64	565 404,2			16 467,35
.66111	Intérêts réglés à l'échéance	567 709,44	1	1	1	9 885,86
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	10 062,20	1		T .	6 301,19
665	Escomptes accordés	400,0	+			60,30
668	Autres charges financières	3 700,0	3 480,0	00,00	0,00	220,00
67	Charges exceptionnelles (c)	31 864,1	7 27 058,	31 0,00	0,00	4 805,8
6714	Bourses et prix	12 240,0	9 267;		•	1
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	4 933,0	0 3 113,	1	1	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	14 691,1	7 14 677,	17 0,00	0,00	14,0
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	8 000,0	0 7 919,	89 0,00	0,00	80,1
6817	Dot. prov. dépréc, actifs circulants	:8 000,0	0 7 919,	89 0,00	0,00	80,1
022	Dépenses imprévues (e)	0,0	0	E NEW YORK	10000	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	10 243 773,6			6 0,00	365 503,3
023	Virement à la section d'investissement	1 027 020,0	0.	00	C TOWN TOWN	1 027 020,0
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5)	329 326,3		The second secon		-47 618,4
042	(6)	029 020,	370 344			1. 010)1

#### Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2013

Chap/	Libellé (1)	Crédits	Crédits empl	oyés (ou restant	à employer)	
art (1)		Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	6 860,21		45.5	-6 860,21
676	Différences sur réalisations (positives)	0,00	45 639,79			-45 639,79
6811	Dot, amort, et prov, immos incorporelles	-329 326,39	324 444,81			4 881,58
то:	TAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 356 346,39	376 944,81			979 401,58
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 356 346,39	376 944,81		100	979 401,58
	L DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	11 600 120,00	10 173 619,37	81 595,66	0,00	1 344 904,97
D 002	Pour information 2 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				

<u>Détail du calcul des ICNE au</u>	compte 66112 (2
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> SI le mandalement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif,

<sup>(3)</sup> SI la commune ou l'établissement applique le régime des provisions sami-budgétaires,

<sup>(4)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

<sup>(5)</sup> Dont 675 et 676.

<sup>(6)</sup>Le-compte:8815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(7)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/	Libellé (1)	Crédits	dits Crédits employés (ou restant à employer)		employer)	
art(1)		ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	70 000,00	88 052,33	0,00	0,00	-18 052,33
6419	Remboursements rémunérations personnel	70 000,00	88 052,33	0,00	0,00	-18 052,33
70	Produits services, domaine et ventes div	631 000,00	650 294,89	95 731,80	0,00	-115 026,69
7022	Coupes de bois	110 000,00	188 171,43	0,00	·0;00	-78 171,43
7023	Menus produits forestiers	10 000,00	11 077,04	0,00	0,00	-1 077,04
70311	Concessions cimetières (produit net)	27 000,00	39 431,00	0,00	0,00	-12 431,00
70312	Redevances funéraires .	7 000,00	12 683,00	0,00	0,00	-5 683,00
70323	Redev, occupate domaine public communal	12 300,00	13 141,58	0,00	0,00	-841,58
7035	Locations de droits de chasse et pêche	20 000,00	24 135,03	0,00	0,00	-4 135,03
70388	Autres redevances et recettes diverses	4 000,00	6 895,16	0,00	0,00	-2 895,16
704	Travaux	2 515,00	973,15	0,00	0,00	1 541,85
7062	Redevances services à caractère culturel	22 000,00	18 144,34	0,00	0,00	3 855,66
70631	Redevances services à caractère sportif	3 700,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	286 785,00	297 676,74	0,00	0,00	-10 891,74
70688	Autres prestations de services	1 700,00	1 958,40	0,00	0,00	-258,40
70841	Mise à dispo personnel B.A., régles	79 000,00	0,00	78 153,93	0,00	846,07
70872	Remb. frals B.A. et régles municipales	11 000,00	0,00	17 577,87	0,00	-6 577,87
70878	Remb, frais par d'autres redevables	33 000,00	33 911,84	0,00	0,00	-911,84
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1.000,00	2 096,18	0,00	0,00	-1 096,18
73	Impôts et taxes	5 646 131,00	5 669 971,84	0,00	0,00	-23 840,84
73111	Taxes foncières et d'habitation	2 951 788,00	2 984 454,00	0,00	0,00	-32 666;00
7321	Attribution de compensation	2 218 220,00	2 218 220,00	0,00	'0;00	0 <sub>i</sub> 00
7323	F.N.G.I.R.	49.223,00	50 027,00	0,00	0,00	-804,00
7336	Droits de place	24 000,00	25 022,95	0,00	0,00	-1 022,95
7337	Droits de stationnement	12 000,00	11 794,70	0,00	0,00	205,30
7343	Taxes sur les pylônes électriques	4 000,00	4 152,00	0,00	0,00	-152,00
7351	Taxe sur l'électricité	184 000,00	189 331,03	0,00	0,00	-5 331,03
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	2 900,00	2 748,00	0,00	0,00	152,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	200 000,00	184 222,16	0,00	0,00	15 777,84
74	Dotations et participations	3 284 095,00	3 539 226,60	7 250,00	0,00	-262 381,60
7411	Dotation forfaltaire	1 842 070,00	1 842 070,00	.0,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	258 480,00	.270 043,00	.00'0	00,00	-11 563,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	439 420,00	439 420,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	0,00	258 867,00	0,00	0,00	-258 867,00
746	Dotation générale de décentralisation	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
74718	Autres participations Etat	116 188,00	145 818,92	0,00	0,00	-29 630,92
7472	Participat° Régions	.33 050,00	29 630,33	7 250,00	0,00	-3 830,33
7473	Participat° Départements	18 300,00	20 479,64	0,00	0,00	-2 179,64
74758	Participat* Autres groupements	11 000,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat® Autres organismes	258 118,00	214 557,71	0,00	0,00	43 560,29
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	469,00	781,00	0,00	·0;00	-312;00
748313	Dotat° de compensation de la TP	.27 108;00	26 304,00	0,00	0,00	804;00
74832	Attribution du fonds départemental TP	60 000,00	63 814,00	0,00	0,00	-3 814,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	90 446,00	90 446,00	0,00	0,00	0,0
74834	Etat - Compens, exonérat° taxes foncière	21 720;00	21 720,00	0,00	0,00	0,0
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	97 226,00	97 226,00	l	1	0,0
7488	Autres attributions et participations	10 000,00	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			2 951,0
75	Autres produits de gestion courante	752 781,50		0,00		-42 309,9
751	Redevances pour licences, logiciels,	406 672,14	l ·		1	0,0
752	Revenus des immeubles	338 000,00			1	-41 518,9
757	Redevances versées par fermiers, conces.	3.700,00	L i	li .	L '	-64,0
758	Prodults divers de gestion courante	4 409,36	5 136,28	0,00	0,00	-726,9
тоти	AL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	10 384 007,50	10 742 637,07	102 981,80	0,00	-461 611,3
76	Produits financiers (b)	168 000,00	179 835,65	0,00	0,00	-11 835,6
761	Produits de participations	148 000,00	148 199,40	0,00	0,00	-199,4
	1 '	980,00	978,16	0,00	0,00	1,8

Chap/	Libelié (1)	Cut allto	Crédits employés (ou restant à employer)			
art(1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
764	Revenus valeurs mobilières de placement	2 920,00	15 019,53	0,00	0,00	-12 099,53
.768	Autres produits financiers	16 100,00	15 638,57	0,00	.0,00	461,43
77	Produits exceptionnels (c)	39 889,12	91 664,38	0,00	. 0,00	-51 775,26
7711	Dédits et pénalités perçus	-0,00	2 870,41	0,00	0,00	-2 870,41
7713	Libéralités reçues	24 350;00	17 100,00	0,00	0,00	7 250,00
7714	Recouvit créances admises en non valeur	3 832;00	2 404,82	0,00	0,00	1 427,18
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	2 714,21	0,00	0,00	-2 714,21
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 707,12	321,74	0,00	0,00	2 385,38
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	52 500,00	0,00	0,00	-52 500,00
7788	Produits exceptionnels divers	9 000,00	13 753,20	0,00	00,0	-4 753,20
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		10 599 896,62	11 014 137,10	102 981,80	0,00	-517 222,28
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	91 836,00	90 009;93			1 826,07
722	Immobilisations corporelles	80 000,00	78 173;93	1000		1 826,07
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	11 836,00	11.836,00	A SANTA		0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	10.10		0,00
<del></del>	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	91 836,00	90 009,93		11524	1 826,07
,	DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE otal des opérations réelles et d'ordre)	10 691 732,62	11 104 147,03			
R 002 Ex	Pour information cédent de fonctionnement reporté de N-1	908 387,38				

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Detail du Calcul des lette	ud oompto roda
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	00,0
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> SI la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires,

<sup>(3)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

<sup>(4)</sup> Dont 776,

<sup>(5)</sup> Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	62 882,14	42 601,96	13 074,55	7 205,63
202	Frais réalisat° documents urbanisme	6 900,00	1 118,95	0,00	5 781,05
2031	Frais d'études	35 027,90	29 242,20	4 500,00	1 285,70
2033	Frais d'insertion	1 000,00	861,12	0,00	138,88
2051	Concessions, droits similaires	19 954,24	11 379,69	8 574,55	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	31 457,14	27 368,14	4 089,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	7 368,14 24 089,00	7 368,14 20 000,00	0,00 4 089,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, Installations	429 281,14	367 345,73	52 407,96	0,00
21 2111	Immobilisations corporelles (sauf opérations)  Terrains nus	25 000,00	24 445,89	0,00	9 527,45 554,11
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 260,00	7 067,60	0,00	192,40
2128	Autres agencements et aménagements	4 000,00	3 537,29	0,00	462,71
2135	Installations générales, agencements	122 602,27	116 583,36	4 234,27	1 784,64
2138	Autres constructions	2 894,32	2 894,32	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	32 200,39	22 347,24	.9 000,00	853,15
2152	Installations de voirie	47 088,00	36 353,05	8 857,79	1 877,16
21568	Autres matériels, outillages incendie	30 141,41	21 327,45	8 538,41	275,55
21578 2158	Autre matériel et outillage de voirie Autres installat°, matériel et outillage	8 766,17 30 105,58	8 765,88 25 767,28	0,00 4 245,39	0,29
2161	Oeuvres et objets d'art	3 500,00	2 000,00	0,00	92,91 1 500,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	3 801,05	3 801,05	.0,00	0,00
2182	Matériel de transport	300,00	251,18	0,00	48,82
2183	Matériel de bureau et informatique	26 829,46	13 520,87	13.308,59	:0,00
2184	Mobilier	13 321,44	11 702,28	0,00	1 619,16
2188	Autres immobilisations corporelles	71 471,05	66 980,99	4 223,51	266,55
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	2 114 541,01	1 807 529,09	306 383,51	628,41
2313	Constructions	373 671,06	265 237,76	108 433,30	-0;00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	1 736 086,87	1 537 508,25	197 950,21	628,41
238	Avances versées commandes immo. incorp.	4 783,08	4 783,08	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 638 161,43	2 244 844,92	375 955,02	17 361,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	650 000,00	638 329,06	0,00	11 670,94
1641	Emprunts en euros	638 000,00	:626:511,56	0,00	11 488,44
16818	Emprunts - Autres prêteurs	8 000,00	7 878,26	0,00	121,74
16873	Dettes - Départements  Compte de Ilaison ; affectat° (BA,régle)	4 000,00	3 939,24	0,00	60,76
18		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0;00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	650 000,00	638 329,06	0,00	11 670,94
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00.	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	3 288 161,43	2 883 173,98	375 955,02	29 032,43
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	91 836,00	90 009,93		1 826,07
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	11 836,00	11 836,00		0,00
139151	Sub, transf opte résult. GFP de rettech.	11 216,00			0,00
13918	Autres subventions d'équipement	620,00	1		0,00
135.0		80 000,00			
01511	Charges transférées (6)			PLUS SECTION AND ADDRESS OF THE PROPERTY OF TH	1 826,07
21311	Hôtel de Ville	2 500,00 6 000,00	1	CARCOLOGIC TOTAL STREET, STREE	426,86
21312 21316	Bâtiments scolaires Equipements du cimetière	10 000,00	l .	A PROPERTY OF THE PARTY OF THE	337,09 178,28
101010	-darbamann an annanana	11 000,00	L	THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER.	-4,32

#### Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2013

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
2135	Installations générales, agencements	4 500,00	4 553,34		-53,34
2138	Autres constructions	14 000,00	13 735,16	3,794	264,84
2151	Réseaux de voirie	31:000,00	30 324,23		675,77
2152	installations de voirie	1 000,00	999,11		0,89
041	Opérations patrimoniales (7)	317 122,57	266 920,48		50 202,09
2135	Installations générales, agencements	30,00	30,00		0,00
2313	Constructions	270 079,89	219 877,80		50 202,09
2315	Installat°, matériel et outillege techni	47 012,68	47 012,68		0,00
<del></del>	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	408 958,57	356 930,41		52 028,16
T	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	3 697 120,00	3 240 104,39	375 955,02	81 060,59
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comples appliqué par la commune ou l'établissement,

<sup>(2)</sup> Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

<sup>(3)</sup> Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers,

<sup>(4)</sup> Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, Di 040=RF 042.

<sup>(5)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Dont 192.

<sup>(7)-</sup>Cf, définitions du chapitre des opérations d'ordre, Di 041= Ri 041.

Γ	III – VOTE DU BUDGET	III
ı	SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	700 954,64	183 551,64	390 000,00	127 403,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	56 082,00	56 082,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	50 000;00	52 287,92	0,00	-2 287,92
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	28 000,00	18 690,00	0,00	9 310,00
1322	Subv. non transf. Régions	368 882,64	13 046,72 0,00	255 000,00 90 000,00	100 835,92 9 990,00
1323	Subv. non transf. Départements	99 990,00 45 000,00	2 865,00	45.000,00	-2 865,00
13251 1328	Subv. non transf, GFP de rattachement Autres subventions d'équip, non transf.	5 000,00	0,00	0,00	5 000;00
1342	Amendes de police non transférable	48 000,00	40 580,00	:0,00	7 420,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	740 000,00	740 000,00	0,00	0;00
1641	Emprunts en euros	740 000,00	740 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelies	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	37 283,08	0,00	-37 283,08
23	immobilisations en cours  Avances versées commandes immo, incorp.	0,00	37 283,08	0,00	-37 283,08
200	Total des recettes d'équipement	1 440 954,64	960 834,72	390 000,00	90 119,92
40		447 130,93	415 403,05	0,00	31 727,88
10222	Dotations, fonds divers et réserves F.C.T.V.A.	186 000,00	180 890,78	0,00	5 109,22
10222	T.L.E.	50 637,25	24 018,59	0,00	26 618,66
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	210 493,68	210 493,68	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de Ilaison : affectat* (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
		12 029,00	12 066,30	0,00	-37,30
27	Autres immobilisations financières  Prêts	800,00	830,71	0,00	-30,71
276351	Créance GFP de rattachement	7 029,00	7 029,00	0,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	4 200,00	4 206,59	0,00	-6,59
024	Produits des cessions d'immobilisations	51 600,00			44
	Total des recettes financières	510 759,93	427 469,35	0,00	83 290,58
<b> </b>	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 951 714,57			173 410,50
004		1 027 020,00	Discount of the San		
021	Virement de la sect° de fonctionnement		PERSONAL PROPERTY AND ASSESSMENT OF THE PERSON NAMED OF THE PERSON	1000	-47 618,42
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	329 326,39		Commence of the Commence of th	
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			-45 639,79
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00		A STATE OF THE STA	-6 860,21
2802	Frais liés à la réalisation des document	5 544,04	1	12.2	0,00
28031	Frais d'études	:5 725,19	1		0,00
28033	Frais d'insertion	601,20			-18,8
280422		30.000,00			0,0
28051	Concessions et droits similaires	7 132,25	1		887,4
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 029;00	ı	1000	2,6
28135	Installations générales, agencements,	29 725,0			0,0
28156	Autres matériels, outillages incendie	1 041;0	1		0,0
28157	4	31 760,0			0,0
28157	8 Autre matériel et outillage de voirie	6 466,7			0,0
28158	Autres Installat°, matériel et outillage	34 539,0	1		-1,0
28182	Matériel de transport	54 330,0			3,4
28183	Matériel de bureau et Informatique	58 786,0	0 54 773,7		数 4:012,3

# VIIIe de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2013

Chap/ art (1)	I I I I I I I I I I I I I I I I I I I	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
28184	Mobiller	35 065,00	35 069,94		-4,94
28188	Autres immo, corporelles	27 582,00	27 581,42		0,58
TOTA	AL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 356 346,39	376 944,81		979 401,58
041	Opérations patrimoniales (5)	317 122,57	266 920,48		50 202,09
2031	Frals d'études	315 052,57	265-840,48		49 212,09
2033	Frais d'insertion	2 070,00	1 080,00	4 3 4	990,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 673 468,96	643 865,29		1 029 603,67
•	FOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	3 625 183,53	2 032 169,36	390 000,00	1 203 014,17
	Pour information R 001 Soide d'exécution positif reporté de N-1	71 936,47			

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires per article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers,

<sup>(3)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

<sup>(4)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(5)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

2	A1	
IV – ANNEXES	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	

	5	0	1	2	rs .	4	G	9	1	00	თ	
٠	Operations	Services	Sécurité et	Enseignement -	Culture	Sport et	Interventions	Famille	Logement	Aménagt et	Action	TOTAL
11 ± ± 1 + 1 + 1 + 1 + 1 + 1 + 1 + 1 + 1	100	něněratry	salubrité	Formation		jennesse	sociales et			services urbains,	economique	<del></del>
Преве	ventilables	administrat	sanbijgnd				santê			environnemt		,
		publiques										

	SEMENT	
	INVESTISS	
canhoond		

				REALISATIONS (	REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)	tes à réaliser N-1)						
				07 117 00	204 488 40	5 801 NO	8	15 377 05	5 382.00	1 691 319,61	177 340,67	2 883 173,98
Dépenses réelles	638 329,06	48 392,62		94 1/ 2/40	24,001 102	201	: :	100	000	4 692 053 47	177 240 67	2 217 476 78
(C) Series and a street of the P		49 392,62	00,0	99 175,48	181 166,40	5 691,09	00'0	cn*//c cl	2 204,00	F. 700	j.	:
		0.00	00'0	0,00	20 000,00	00'0	0,00	00'0	000	7 368,14	00'0	27 368,14
- Equip, non municipaux (4204) (3)		ACCORDINATION CONTRACTOR CONTRACT	THE REAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PARTY AND	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE								638 329.06
- Opérations financières	638 329,06							80				356 930.41
Dépenses d'ordre	278 756,48						4					
1.Nep about outside the N1	00'0										のはないない。	on'n
one development of the second			3000	400 000 34	202 074 88	43.277.80	278.51	15 377.05	5 382,80	1 727 101,99	191 075,83	3 240 104,39
Total dépenses	917 085,54	61 287,48	ດທ່ວ	100 200,01	DAG: 10 707							
1	1 015 991 40	0.00	0,00	00'0	113 153,00	0,00	00'0	7 029,00	830,71	51 190,00	15 911,72	2 104 105,83
Total recettes	25,000						2 0	340 05	A EE1 20	-1 675 911 99	-175 164 11	-1 135 998,56
Solde d'investissement	998 905,86	-61 287,48	00'0	-106 266,31	-89 818,88	-13 2/1,80	10,012-	Chiche o-	24,100			
				RESTE	RESTES A REALISER au 31/12/N	31HZN		2				
										10 07 0	CAL 020 707	975 055 00
	6	42 017.41	08'0	4 826,38	13 307,65	90'009	90'0	1 000,00	00.00	189 940,03	124 430,13	310 300,00
Total RAR depenses							900	9 00	000	390 060 80	00'0	390 000 000
Total RAR recettes	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	0,00	O'nn	S. C.				
	0:00	42 017,41	0,00	4 826,38	-13 307,65	-600,000	00'0	-1 000,00	00'0	200 053,15	-424 256,73	14 044,98
SOLUE KAK INVESTISSERIEM												

73

				-	FONCTIONNEMEN							
				DEAT ICATIONS (	do Fevernice + re-	PEATISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
-				באסוועמשאשע	2010 1201							
	CD 000 020	24 45 424 48	204 168 02	927 615 95	1 139 797.22	823 408,44	259 133,89	557 772,65	43 455,61	3 006 362,22	89 979,74	10 255 215,03
Total dépenses	972 099,83	04,124,041.2	مرد بدرد							700 000	20 004 66	12 445 546 24
	0, 20, 20	200 500 500	26 046 44	99 676.17	67 488,46	127 191,67	16 584,70	421 119,71	269 675,92	15,150 025	29 321,00	12,010,011,21
Total recettes	10 347 487,18	333 033,43	20 040							70 000	00 010 00	4 050 204 49
			270 454 88	824 939 78	-4 063 308.76	-696 216.77	-242 549,19	-136 652,94	226 220,31	-2 6/9 /30,91	-30 030,00	91,100,000 1
Solde de fonctionnement	9 3/5 38/35	-1137 170,11	-410 14 1you									
				STOCK	PECTES A REALISER an 31/12/N	31/12/N						
											00 0	000
		9	05.0	90.0	0.00	00'0	000	00'0	00.0	00'0	ກວາກ	20,0
Total RAR dépenses	0,00	0,00	on'n	255							000	000
	*	2	90 0	0.00	0,00	00'0	00'0	000	0,00	0,00	na'n	00,0
Total RAR recettes	or n	0,00	200								000	900
	909	0.00	00'0	00'0	000	00'0	00,0	00'0	00'0	nò'n	מית	2012
SOLDE RAR fonctionnement	200											

y virgor annexe (L. 2312-3, R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). plus delaille de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leuris établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand noribire d'habitants (articles L. 5211-36 af et R. (1) La production de cet état est obligatione pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique étigés en établissement 1

<sup>5211-14 +</sup> L 5711-1 et R. 5711-2 du CGCD.

<sup>(2)</sup> Ou biens de la structure intercommunale. (3) Ou biens ne retevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

# C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 697 120,00	3 240 104,39	375 955,02	81 060,59
RECETTES	3 697 120,00	2 032 169,36	390 000,00	1 274 950,64
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 652 620,00	10 255 215,03	0,00	1 397 404,97
RECETTES	11 652 620,00	11 207 128,83	0,00	445 491,17

<sup>(1)</sup> Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

	BUDGET : BUDGET POM	PES FUNEBRES / N°SIRET	T; 21680112600014	
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0;00	0;00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	145 225,51	103 377,52	0,00	41 847,99
RECETTES	145 225,51	3 556,70	0,00	141 668,81

<sup>(1)</sup> Ne sont pas pris en compte les OCAS et calsses des éccles, régles personnellaées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 697 120,00	3 240 104,39	375 955,02	81 060,59
RECETTES	3 697 120,00	2 032 169,36	390 000,00	1 274 950,64
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 797 845,51	10 358 592,55	0,00	1 439 252,96
RECETTES	11 797 845,51	11 210 685,53	0,00	587 159,98
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	15 494 965,51	13 598 696,94	375 955,02	1 520 313,55
TOTAL GENERAL DES RECETTES	15 494 965,51	13 242 854,89	390 000,00	1 862 110,62

<sup>(1)</sup> Y compris les:rattachements.

<sup>(2)</sup> Y compris les rettachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,;00	0;00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 697 120,00	3 240 104,39	375 955,02	81 060,59
RECETTES	3 697 120,00	2 032 169,36	390 000,00	1 274 950,64
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 797 845,51	10 358 592,55	0,00	1 439 252,96 <sup>:</sup>
RECETTES	11 797 845,51	11 210 685,53	0,00	587 159,98
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	15 494 965,51	13 598 696,94	375 955,02	1 520 313,55
TOTAL GENERAL DES RECETTES	15 494 965,51	13 242 854,89	390 000,00	1 862 110,62

<sup>(1)</sup> La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit,

<sup>(2)</sup> Y compris les rattachements.

<sup>(2)</sup> Y compris les rattachements.

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21680112600014

# COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Ville de GUEBWILLER

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

# SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

# Compte administratif

BUDGET: BUDGET POMPES FUNEBRES (2)

**ANNEE 2013** 

<sup>(1)</sup> Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M, 4, M, 41, M, 42, M, 43, M, 44 ou M, 49.

<sup>(2)</sup> Indiquer le budget concerné ; budget principal ou libellé du budget annexe.

	I – INFORMATIONS GENERALES	
ĺ	MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
•		li.

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature ;
   au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I cl-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (3) budgétaires .

- -(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article »,
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement,
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants ;
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ....... du ......).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTR	1F   11	
VUE D'ENSEMBLE		

**EXECUTION DU BUDGET** 

		DE	PENSES	RE	CETTES	SOLDE	D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'expioltation	Α	103 377,52	G	3 556,70	G-A	-99 820,82
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	0,00	н	0,00	н-в	0,00

			т		1.
REPORTS DE	Report en section d'exploitation (002)	C (s	0,00 si déficit)	) (s	143 225,51 l excédent)
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D (5	0,00 si déficit)	J (s	0,00 l excédent)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= 103 377,5 A+B+C+D	Q= 146 782,21	=Q-P 43 404,69

	Section d'expioitation	E 0,00	к 0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réallser à reporter en N+1	□ E+F 0,00	≂ K+L 0,00

		DEPE	NSES	REC	ETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'exploitation	⊭·A+C+E	103 377,52	= G+I+K	146 782,21	43 404,69
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00	0,00
,	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	103 377,52	= G+H+l+J+K+L	146 782,21	43 404,69

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL	DE LA SECTION D'EXPLOITATION	· E 0,00	κ 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	And the second
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts:sur les bénéfices et assimilés	0,00	and District the property of the control of the con
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits Issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		.0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
:013	Atténuations de charges		0,00
7.6	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTA	L DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,0	0,00

#### VIIIe de GUEBWILLER - BUDGET POMPES FUNEBRES - CA - 2013

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
. 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
4581	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	
4582	Total des opérations pour compte de tiers		

<sup>(1)</sup> Indiquer le signe – el les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, eux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux-recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTR	TIF II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

# **DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	oyés (ou restant à	employer)	
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
011	Charges à caractère général	54 425,51	7 388,12	17 577,87	0,00	29 459,52
012	Charges de personnel, frais assimilés	90 000,00	.00,00	78 153,93	0,00	11 846,07
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestlon courante	400,00	37,60	0,00	.0,00	362,40
Т	otal des dépenses de gestion courante	144 825,51	7 425,72	95 731,80	0,00	41 667,99
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	400,00	220,00	0,00	0,00	180,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	-0,00	0,00			.0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		100		
Tota	il des dépenses réelles d'exploitation	145 225,51	7 645,72	95 731,80	0,00	41 847,99
023	Virement à la section d'Investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR		0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
	(uniquement en M44) (4)					
Tota	il des dépenses d'ordre d'exploitation	0,00	0,00			0,00
	TOTAL	145 226,51	7 645,72	95 731,80	0,00	41 847,99
D 00	Pour information 2 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

#### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libelié		Crédits emp	Crédits employés (ou restant à employer)		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annuiés
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 000,00	3 556,70	0,00	0,00	-1 556,70
73	Produits issus de la fiscalité(δ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	2 000,00	3 556,70	0,00	0,00	-1 556,70
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	.0,00	100 Mg		0,00
Tot	al des recettes réelles d'exploitation	2 000,00	3 556,70	0,00	0,00	-1 556,70
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00		STEEN SECTION OF THE SEC	0.00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		2 000,00	3 556,70	0,00	0,00	-1 556,70
R 002	Pour Information Excédent d'exploitation reporté de N-1	143 225,51			No. 1444 Sept. 1444 Sept. 1444 Sept. 1444	

<sup>(1)</sup> Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeure noblibres de placement, aux dépréciations des comptes de liers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Co chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 : DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Co chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	ll ll
SECTION D'INVESTISSEMENT CHAPITRES	A3

# DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
. 10	Dotations, fonds divers et réserves	0;00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0;00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle) (3)	0,00	.00,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	.0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	. 0,00	0,00	99	0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour Information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00	No.		

# RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libelié	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réallser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0;00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	.0;00	·0;00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	·0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0;00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	.0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	:0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	00,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	·0,00	0;00
18	Compte de llaison : affectat° (BA,régle)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	. 0,00	0,00	00,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
4582	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	I des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			(F. 1884)
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00	## ### ### ### ### ### ### ### ### ###	0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00	Am the	0,00
Tota	l des recettes d'ordre d'Investissement	0,00	0,00	1	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		:	0,00	Service Control	

II PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	īI .
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	24 965,99	A CONTRACT OF THE PERSON NAMED IN CONTRACT OF THE PERSON NAMED	24 965,99
012	Charges de personnel, frais assimilés	78 153,93		78 153,93
014	Atténuations de produits	0;00	100	0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	37,60	Page 1	37,60
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	220,00	0,00	220,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
-69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	7972	0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	103 377,52	0,00	103 377,52

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
	t;
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	103 377,52

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	:0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de llaison : affectat° (BA,régle)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations	Contract of the Contract of th	0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	00,00
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices	Establish in the second	0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'Investissement –Total	0,00	0,00	0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
	#
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	0,00

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir ilste-des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks-de marchandises et de fournitures).
(4) Ce-chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la règle applique le règime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement »,
(7) Seul le total des opérations pour comple de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	11
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 556,70		3 556,70
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0;00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0;00.
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 C 10 C 10 C	0,00
76	Prodults financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0;00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	3 556,70	0,00	3 556,70

	R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	143 225,51
-		I—

TOTAL DES	RECETTES	D'EXPLOITATIO	N CUMULEES	146 782,21

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0;00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes llalson : affectat° BA, régles	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)	AND T	0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3.,.	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

	•
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
	+
AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires, (2) Voir liste des opérations d'ordre, (3) Parmet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures), (4) SI la régle applique le régime des provisions budgétaires, (5) Hors chapitres « opérations d'équipement », (6) Seuf le totait des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7), (7) Ce chapitre existe uniquement en M, 41, en M, 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	111
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/	Libelié (1)		Crédits emplo	yés (ou restant à	employer)	
art (1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général (2) (3)	54 425,51	7 388,12	17 577,87	0,00	29 459,52
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 774,13	662,25	0;00	0,00	.2 111,88
6068	Autres matlères et fournitures	3 771,75	3 771,75	0,00	0,00	0,00
618	Divers	2 954,12	2 954,12	0,00	0'00	0,00
6287	Remboursements de frais	44 925,51	0,00	17 577,87	0,00	27 347,64
012	Charges de personnel, frais assimilés	90 000,00	0,00	78 153,93	0,00	11 846,07
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	90 000,00	0,00	78 153,93	0,00	11 846,07
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	400,00	37,60	0,00	0,00	362,40
6541	Créances admises en non-valeur	400,00	37,60	0,00	0,00	362,40
тот	AL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)	144 825,51	7 425,72	95 731,80	0,00	41 667,99
66	Charges financières (b) (5)	0,00	-0,00	0,00	0,00	0,00
-67	Charges exceptionnelles (c)	400,00	220;00	0,00	0,00	180,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	400,00	220,00	0,00	0,00	180,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0;00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues (f)	0,00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	145.225,51	7 645,72	95 731,80	0,00	41 847,99
023	Virement à la section d'investissement	0,00				100
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	0,00	0,00			0,00
то	TAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00		O COMPANY	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00		1000	0,00
	AL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	145 225,51	7 645,72	95 731,80	0,00	41 847,99
D	Pour information 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00	:			

# Détali du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

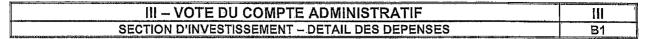
<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au soin du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des l'ONE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régle applique le régline des provisionssemi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des cocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de liters et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(9) Le compte 6816 peut figurer dans la détail du chapitre 042 si la régle applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap/	Libellé (1)	0.43%	Crédits empl	oyés (ou restant	à employer)	ļ
art(1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 000,00	3 556,70	0,00	0,00	-1 556,70
706	Prestations de services	2 000,00	3 556,70	0,00	0,00	-1 556,70
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTA	L = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	2 000,00	3 556,70	0,00	0,00	-1 556,70
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00.	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00	200-13 - 12 - 12 - 12 - 12 - 12 - 12 - 12 -		0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	2 000,00	3 556,70	0,00	0,00	-1 556,70
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00		and a second	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	W/A		0,00
	AL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Fotal des opérations réelles et d'ordre)	2 000,00	3 556,70	0;00	0,00	-1 556,70
R 00	Pour Information 2 Excédent d'exploitation reporté de N-1	143 225,51		20000		

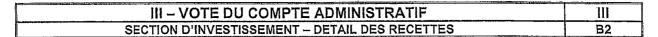
#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - IONE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie,
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en.M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de liers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = Di 040, RE 043 = DE 


Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de Ilaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	00,0			* * * * * * * * * * * * * * * * * * *
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0;00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00	161 MARKETS	0,00
,	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00		0,00
•	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

<sup>(1)</sup> Détailler les chepitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utillsé par la régle.
(2) Les crédits ennuiés correspondent aux orédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12,
(3) Voir état III B3 pour le détait des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détait des opérations pour compte de tiers,
(5) Cf, définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042;
(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer-dans le détait des reprises sur autofinancement antérieur si la régle applique le régime des provisions budgétaires,
(7) Cf, définitions du chapitre des-opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	00,0
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat <sup>o</sup> et créances rattachées	0,00.	0;00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	.0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00		Transition (	
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	0,00	0,00		0,00
то	TAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERGICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour Information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la règle.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser eu 31/12.
(3) Voir annoxe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de liers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'order, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régle applique le régime des ;provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

#### NOTE DE SYNTHESE

Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

N° 13 - 04/2014

# COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL AVIS

Vous venez d'approuver et d'arrêter définitivement le compte administratif pour l'exercice 2013. Vous êtes invités maintenant à donner votre avis sur le compte de gestion du Trésorier Municipal, afférent aux résultats du budget principal, du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres et du compte de gestion de clôture du budget annexe de réhabilitation de la friche Filanova.

Les résultats portés dans les deux documents étant identiques, il est proposé d'adopter le compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal pour cet exercice. Il est rappelé :

- Que le Conseil Municipal s'est fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux des mandats, les bordereaux des titres de recettes, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal,
- Qu'il a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
- Qu'il s'est assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

J'ai donc l'honneur de vous prier de bien vouloir :

- 1. statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013,
- 2. statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal et du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres ainsi que sur les différentes écritures de clôture du budget annexe de réhabilitation de la friche Filanova,
- 3. déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Trésorier Municipal n'appelle pas d'observation de la part du Conseil Municipal concernant les comptes du budget principal, du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres et du budget annexe de réhabilitation de la friche Filanova.

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, je vous propose d'adopter la délibération cijointe.

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

#### N° 13 - 04/2014

# COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL AVIS

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Sur le rapport de M. Daniel BRAUN, Adjoint au maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les instructions budgétaires et comptables M.14 et M.4,

#### **CONSIDERANT:**

- Qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2013 tenu par le Trésorier Municipal,
- Que le Conseil Municipal s'est fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux des mandats, les bordereaux des titres de recettes, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal,
- Qu'il a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
- Qu'il s'est assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et que les opérations sont bien justifiées,
- Que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2013 sont identiques,

# APRES EN AVOIR DELIBERE:

- 1. statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013,
- statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal et du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres ainsi que sur les différentes écritures de clôture du budget annexe de réhabilitation de la friche Filanova,
- 3. déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Trésorier Municipal n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal concernant les comptes du budget principal, du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres et du budget annexe de réhabilitation de la friche Filanova,
- 4. adopte le compte de gestion 2013 dressé par le Trésorier Municipal.

#### NOTE DE SYNTHESE

Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

#### N° 14 - 04/2014

# COMPTE ADMINISTRATIF 2013 RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Les instructions budgétaires et comptables M.14 et M.4 applicables aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux prévoient, après l'approbation du compte administratif par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

Les situations financières du compte administratif 2013 du budget principal et du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres, qui vous ont été présentées au cours de cette séance du Conseil Municipal, font apparaître les résultats de clôture suivants :

#### I. BUDGET PRINCIPAL

-	Résultat de la section de fonctionnement	1.860.301,18 €
-	Résultat de la section d'investissement	-1.135.998,56 €
_	Résultat de clôture général au 31/12/2013	724.302,62 €

# II. BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

-	Résultat de la section de fonctionnement	43.404,69 €
-	Résultat de la section d'investissement	0,00€
_	Résultat de clôture général au 31/12/20123	44.404,69 €

Au regard de ces données comptables et du montant des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement, il vous est proposé de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement et, le cas échéant, pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté.

J'ai donc l'honneur, de vous prier de bien vouloir :

- 1. au titre du budget principal, procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2013, soit 1.860.301,18 €, à la couverture des besoins de la section d'investissement pour 1.121.953,58 € (article 1068) et le solde en excédent de fonctionnement reporté pour 738.347,60 € (compte 002).
- 2. au titre du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres, procéder au report en section de fonctionnement du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2013, soit 43.404,69 € (compte 002).

Les recettes résultant des affectations seront imputées à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) et compte 002 (excédents de fonctionnement reportés) à ouvrir aux budgets primitifs de l'exercice 2014.

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, je vous propose d'adopter la délibération cijointe.

#### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

#### N° 14 - 04/2014

# COMPTE ADMINISTRATIF 2013 RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Daniel BRAUN, Adjoint au maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les instructions budgétaires et comptables M.14 et M.4,

VU la délibération du 29 avril 2014, relative au compte administratif 2013,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2013 pour le budget principal et le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres,

CONSIDERANT les résultats du compte administratif 2013 et le montant des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement du budget principal et du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE:

5. adopte l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2013 de la manière suivante :

#### I. AU TITRE DU BUDGET PRINCIPAL

- l'excédent de la section de fonctionnement au 31 décembre 2013, soit 1.860.301,18 €, est affecté pour partie à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement à hauteur de 1.121.953,58 € (article 1068) et le solde est reporté en recette de la section de fonctionnement pour 738.347,60 € (compte 002),

#### II. AU TITRE DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

- l'excédent de la section de fonctionnement au 31 décembre 2013, soit 43.404,69 €, est reporté en totalité en section de fonctionnement (compte 002),
- 6. indique que, au titre du budget principal, les excédents de fonctionnement de l'exercice 2013 affectés en section d'investissement au titre du budget primitif 2014 permettent un autofinancement complémentaire affecté en section d'investissement.

#### NOTE DE SYNTHESE

Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

#### N° 15 - 04/2014

# DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE RAPPORT SUR LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN EXERCICE 2013

La Ville de GUEBWILLER a bénéficié en 2013 d'une Dotation de Solidarité Urbaine d'un montant de 439.420 € .

Dans le cadre de la loi du 13 mai 1991, les communes bénéficiant de la Dotation de Solidarité Urbaine doivent établir un rapport retraçant les actions de développement social urbain qu'elles mettent en œuvre. Il s'agit de vous présenter les actions menées au cours de l'exercice 2013.

Ces différentes opérations, retracées dans un rapport joint en annexe, permettent d'identifier les actions menées dans les domaines de l'amélioration du cadre de vie urbain, de la jeunesse et de la vie culturelle et sportive.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de la présentation du document relatif aux actions de développement social urbain tel qu'annexé au présent rapport.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

#### N° 15 - 04/2014

# DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE RAPPORT SUR LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN EXERCICE 2013

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Daniel BRAUN, Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-2 et L.2334-15 et suivants,

#### CONSIDERANT:

- Que la Ville de GUEBWILLER a perçu en 2013 la dotation de solidarité urbaine,
- Qu'il y a nécessité d'élaborer un rapport relatif aux actions de développement social urbain,

# APRES EN AVOIR DELIBERE:

- Prend acte du document ci-annexé relatif aux actions de développement social urbain pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.



#### **DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE**

Rapport retraçant les actions de développement social urbain concernant l'exercice 2013.

Dans le cadre de la loi du 13 mai 1991 les communes bénéficiaires de la dotation de solidarité urbaine doivent établir un rapport retraçant les actions de développement social urbain qu'elles mettent en œuvre et les conditions de leur financement.

En 2013, la Ville de Guebwiller a perçu au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine un montant de 439.420 €. Cette somme a permis de financer les actions suivantes :

#### Dépenses au titre de l'amélioration du cadre de vie urbain :

→ Divers travaux et acquisitions destinés à la valorisation et à l'amélioration du cadre de vie pour un montant total de 1.739.011,48 € : aménagement d'une trame verte, liaison douce destinée aux cyclistes, piétons, joggers, d'une placette sur l'ancienne friche Cartorhin face à l'entrée du nouveau cinéma, réalisation de travaux paysagers en entrée de ville, de travaux de voirie, acquisition d'équipements divers pour l'embellissement de la Ville et la propreté urbaine.

## Dépenses au titre des actions en faveur de la jeunesse :

- → Travaux et acquisitions à destination des écoles : 106.264,51 €
- → Travaux de mise aux normes au Jardin d'Enfants : 7.160,45 €
- → Agencements et acquisitions à destination de l'Espace Jeunesse : 2.973,71 €
- → Activités organisées par l'Espace Jeunesse 70.687,26 €
- → Marché de gestion du périscolaire 548.000 €

Montant total de 735.085,93 €.

## Dépenses au titre du développement de la vie culturelle et sportive :

- → Subvention d'équipement au cinéma Le Florival 20.000 €
- → Travaux au skate park du stade Throo et acquisitions : 4.920,87 €
- → Acquisition d'un dispositif de cartes d'orientation des circuits sportifs : 4.500 €
- → Traitement acoustique du théâtre municipal 6.393,82 €, travaux de mise aux normes à la Maison Ritter 1.805,48 € et à la Maison des Associations 3.492,80 €, agencements au Centre Médico-Sportif 883,22 €, restauration d'archives anciennes 3.801,05 €, travaux et acquisitions à la Médiathèque 33.248,76 €
- → Mise en place d'une vidéo surveillance au Musée et acquisitions : 18.473,38 €
- → Subventions versées aux associations culturelles 155.450 €
- → Subventions versées aux associations sportives et de loisirs : 79.353,20 €
- → Fonds documentaire de la médiathèque : 34.944,55 €

Montant total de 367.267,13 €.

Soit un montant total de dépenses de 2.841.364,54 €. Les subventions et participations reçues correspondant à ces dépenses s'élèvent à 351.892,83 €. En tenant compte du montant de la DSU, le solde qui a été financé dans le cadre de l'équilibre général du budget 2013 s'élève à 2.050.051,71 €.

#### NOTE DE SYNTHESE

Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

#### N° 16 - 04/2014

### DROITS ET TARIFS 2014 ADOPTION

A l'occasion de l'approbation du budget primitif le Conseil Municipal est également appelé à autoriser la révision annuelle des droits et tarifs existants ainsi que l'ajout de nouveaux tarifs permanents lorsque cela s'avère nécessaire.

Pour l'année 2014, il vous est proposé d'augmenter les droits et tarifs liés au budget principal de la Ville et au budget annexe du Service extérieur des pompes funèbres de 2 % en moyenne en fonction des arrondis et d'apporter les modifications suivantes aux tarifs existants :

#### 1. L'ajout de nouveaux tarifs :

#### Chapitre X : Cession de livres, cartes postales, etc. (par unité)

- Nouvelle carte postale Théodore DECK (l'unité) : 1.30 €
- Enveloppe prêt à poster Théodore DECK : 1.00 €
- Combiné enveloppe + carte postale Théodore DECK : 2.00 €

# Chapitre XIV: Espace Jeunesse

- Carte d'adhésion annuelle : 5.00 €

#### 2. Le retrait de certains tarifs :

#### Néant

#### 3. La modification de certains intitulés :

#### Chapitre V : Droits de place et de stationnement

## 1 - Droits de place aux marchés ou foires

- Camions divers (outillage, tomates, etc.) par jour→Camions divers (outillage, tomates, etc.) ml par jour

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, je vous propose d'adopter la délibération cijointe.

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

#### N° 16 - 04/2014

# DROITS ET TARIFS 2014 ADOPTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Daniel BRAUN, Adjoint au maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE:

- 1. Approuve l'augmentation des droits et tarifs liés au budget principal de la Ville et au budget annexe du Service extérieur des pompes funèbres de 2 % en moyenne selon les arrondis,
- 2. Décide de l'ajout des nouveaux tarifs précédemment énoncés,
- 3. Décide du retrait des tarifs antérieurement exposés,
- 4. Approuve les modifications des tarifs proposées,
- 5. Adopte les droits et tarifs 2014 dont la liste est ci-annexée,
- 6. Dit que les droits et tarifs 2014 liés au budget principal de la Ville (à l'exception des tarifs de l'AGSPEF applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014) et au budget annexe du Service extérieur des pompes funèbres sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014.

# DROITS & TARIFS POUR L'ANNEE 2014

# I - CIMETIERE MUNICIPAL

I - CIMETIERE MUNICIPAL	
	TARIFS 2014 €
A - CIMETIERE	-
<ol> <li>ENTRETIEN DES TOMBES</li> <li>Nettoyage, arrosage, taille des plantes avec</li> <li>plantations annuelles (printemps &amp; automne) de 1 à 9 pensées ou dipladénias</li> <li>plantations annuelles (printemps &amp; automne) de 10 à 20 pensées ou dipladénias</li> </ol>	66.00 133.00
plantations annuelles de 1 à 9 pensées ou dipladénias plantations annuelles de 10 à 20 pensées ou dipladénias . Nettoyage, taille des plantes sans plantation, ou nettoyage et désherbage 3 fols par an (fête des méres, juillet et Toussaint)	41.00 82.00 61.00
<ul> <li>2 - CONCESSIONS</li> <li>Acquisition ou renouvellement d'une tombe ordinaire pour une durée de 10 ans (simple tombe)</li> <li>Acquisition ou renouvellement d'une tombe concessionnée pour une durée de 15 ans (double tombe)</li> <li>Acquisition ou renouvellement d'une tombe concessionnée pour une durée de 30 ans (double tombe)</li> <li>Acquisition d'une tombe adulte double profondeur avec caveau existant pour une durée de 30 ans</li> <li>Acquisition ou renouvellement d'une tombe pour enfant pour une période de 10 ans</li> </ul>	255.00 337.00 632.00 1 122.00 82.00
B - COLOMBARIUM	
1 CASE (compris plaque + ouverture + fermeture) Durée 10 ans	204.00
2 CASES (compris plaque + ouverture + fermeture) Durée 10 ans	306.00
MINI CAVEAU (70 x 85 x 50 profond) 2 ou 3 urnes Durée 10 ans Hauteur maximun des pierres tombales pour mini caveau : 1,20 m.	204.00
MINI CAVEAU (120 x 80 x 60 profond) 6 à 8 urnes Durée 10 ans Durée 30 ans Hauteur maximum des pierres tombales pour mini caveau : 1,20 m.	255.00 632.00
II - ENGINS ET MATERIELS DIVERS	
La main d'oeuvre est facturée en sus Aspirateur GLOUTON par heure . Bacs à glace par jour . Balayeuse CITYCAT sans chauffeur par heure	14.90 1.02 56.60
, Bancs brasserie par jour et par unité , Barrières VAUBAN par jour et par unité , Bennes (3m³) par jour	7.60 4.20 10.20
. Broyeur par heure . Cabanon marché de Noël par jour et par cabanon . Cabanon marché de Noël pendant toute la période de Noël par jour et par cabanon . Calsson frigo / remorque frigo par jour . Camion par heure	15.40 25.50 20.40 224.00
. Camion-nacelle (12m) sans chauffeur par heure . Camion-nacelle (17m) sans chauffeur par heure . Camionnette par heure	23.70 31.40 32.70 14.90
. Chalse par jour . Chalet en bols par jour . Charlot élévateur petit modèle par heure . Charlot élévateur grand modèle par heure	1.98 52.00 23.00 47.00
. Coffret de chantier par jour . Coffret sur touret par jour . Combiné tracto-pelle KUBOTA par heure . Compresseur par heure (avec accessoires)	5.60 16.80 34.00
Compressed par heure (avec accessores)  Cylindre vibrant à main par jour  Déboucheur MARCO par location  Echafaudage tubulaire par m2 en façade par jour	14.40 29.20 31.80 1.98
. Fléchage par flèche et par manifestation . Flexible pour débouchage par location	15.60 13.70

. Grand coffret de distribution par jour	56.00
. Groupe électrogène sans carburant par jour	29.20
. Installation de sonorisation comprenant location, transport et installation par manifestation (exonération pour les sociétés locales, culturelles et sportives)	440.00
. Lame-blaise par heure	149.00 16.00
. Lampe de signalisation de chantier (sans piles) par jour	20.60
. Laveuse BOSCHUNG par heure	104.00
. Machine à bois par jour	36.40
. Microtracteur YANMAR par heure	16.90
. Panneau de signalisation de chantier par jour	4,20
. Parasol par jour	5.20
. Passage de câble 1m X 60 cm par jour	9.20
. Pelle CASE par heure	36.90
. Petite nacelle Péllican par heure	11.20
. Plaggio par heure	14.90
. Pişte de danse (par éléments de 1,50 x 1.50 x 0.15 m) par jour	1.40
. Podlum métallique (10,80 X 3,6 m) par jour	52.00
. Podium réglable (en hauteur) 2x1 m (=2 m²) par jour	21.40
. Pompe vide-cave électrique par jour . Potelets de séparation rouge par jour	31.80
. Poubelle 240 litres par jour	5.20 5,20
. Praticable de 2 x 0,5 x 0,25 m (= 0,25 m3) par jour	0.72
. Praticable de 2 x 0,5 x 0,5 m(= 0,5 m3) par jour	1.40
. Praticable de 2 x 1 x 0,25 m (= 0,5 m3) par jour	1.40
. Praticable de 2 x 1 x 0,5 m (= 1 m3) par jour	3.00
. Projecteur avec pied pour intérieur par jour	8.60
. Pupitre par jour	5.20
. Rallonges électriques 20 m par jour	1.80
. Saleuse ACOMETIS par heure	13.90
. Scooter de l'heure	5.70
. Socles en bois du Musée par jour	5.20
. Sonorisation portative (durée de la manifestation)	112.00
. Spots à pinces par jour	1.12
. Spots à quartz par jour	1.60
. Table avec tréteaux par jour	2.30
. Table de brasserie par jour . Tente 3 m x 3 m par jour / manifestation	5.70 200.00
. Tondeuse à gazon par heure (conducteur marchant)	200.00 5.70
. Tondeuse a gazon par heure	5.70 11,40
. Tracteur SAME par heure	23.80
. Tronconneuse par heure	4.70
. UNIMOG par heure	36,50
. Véhicules électrique (saxo-partner) par heure	14.90
. Vidéo-projecteur + tablette + ordinateur portable par jour	78.00
, Vitrine table par jour	20.80
III - MATERIEL DE DECORATION	
1 - LOUE AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES ET AUX PERSONNES PRIVEES	
. Mât avec orifiamme par jour	2,90
, Drapeau tricolore avec hampe par jour	1.60
. Piano sans transport par jour	117.40
. Plano à queue sans transport par jour	148.50
, Plantes décoratives sans transport par jour	
Grandes par jour	4.30
Petites par jour	2.30
. Jardinière par jour	11.90
. Panneaux d'exposition (non compris les frais de transport, etc.) par jour et par panneau	4.80
. Guirlande de Noël par jour	2.30
. Guirlande électrique 25 mètres par jour	5.30
2 - LOUE AUX ASSOCIATIONS DE LA VILLE	
. Måt avec oriflamme par jour	0,80
. Drapeau tricolore avec hampe par jour	0.41
. Piano sans transport par jour	59,40
. Plano à queue sans transport par jour	88.10
. Plantes décoratives sans transport par jour:	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Grandes par jour	0.78
Petites par jour	0.61
. Panneaux d'exposition (non compris les frais de transport, etc.) par jour et par panneau	4.80
. Guirlande de Noël par jour	1.30
. Gulrlande électrique 25 mètres par jour	2.70
3 - LOUE A D'AUTRES COLLECTIVITES	
0 - FOOT VI DIVING OOFFIGHMIED	

99 Page2/6

. Mât avec oriflamme par jour . Drapeau tricolore avec hampe par jour	0.80 0.41
. Plano sans transport par jour	59.40
. Piano à queue sans transport par jour	88.10
. Plantes décoratives sans transport par jour:	0.70
Grandes par jour Petites par jour	0.78 0.61
. Panneaux d'exposition (non compris les frais de transport, etc.) par jour et par panneau	4.80
, Guirlande de Noël par jour	1.30
. Guirlande électrique 25 mètres par jour	2.70
IV - TARIFS HORAIRES	
Agent échelle 3	24.40
Agent échelle 4	25.60
Agent échelle 5	27.10
Agent échelle 6 Agent de maîtrise principal	27.60 28.30
Contrôleur des travaux	29.40
Contrôleur des travaux principal	30.50
V - DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT	
Marchés, foires, occupations des voies publiques	
- DROITS DE PLACE AUX MARCHES OU FOIRES     Tables, étalages et autres installations semblables, couverts et non couverts le ml. par jour	1.35
. Camions divers (outiliage, tomates, etc.) mi par jour	3.25
O FORM CALLET AMBRIT	
2 - FOIRE SAINT-ANDRE . Prix unique par ml. d'étalage	3.40
, Pour les commerçants locaux	0.00
A ROUNT DE DAOI DO ET DUIAGO DE UNILEM	
3 - FOIRE DE PAQUES ET DU MOIS DE JUILLET . Boutique, étalages de moins de 4m de profondeur le ml. par foire	6.00
. Attractions diverses de plus de 4 m de profondeur le ml. par foire	6.90 10.40
. Auto-skooter et analogue prix forfaltaire par folre	278.00
. Chenilles et analogues prix forfaitaire par foire	247.70
Piste infernale, mur de la mort et grands manèges de plus de 10m de diamètre forfait par foire	246.60
. Manèges de moins de 10 m de diamètre forfait par foire . Cirque (jusqu'à 500 m²/jour) + chèque de caution unique de 350,00 €	165,40 63.00
. Cirque ( + de 500 m²/jour) + chèque de caution unique de 350,00 €	86.00
. Enlèvement des panneaux publicitaires, du fléchage,	
remise en état si nécessaire - forfait	371.00
4 - DROITS DE PLACE DU DOMAINE PUBLIC	
. Marchands de marrons par jour et par étalage	5.80
. Marchands de glaces par jour et par volture	5.80
. Occupation des rues, trottoirs et places par des terrasses de café le m2 pour la salson d'été (avril à octobre)	15.30
. Occupation des rues, trottoirs et places par des terrasses de café le m2	10.50
pour la salson hivernale (novembre à mars)	7.90
. Exposition de voitures et de caravanes jusqu'à 3 véhicules par jour sauf le samedi	70.00
au-delà de 3 véhicules (maximum 8) . Echafaudage et dépôts de matériaux de construction pour réfection de façades ou de trottoirs :	118.00
les 3 premières semaines	0.00
à partir de la 4ème semaine par jour et par m2	0.98
. Spectacle de Marionnettes (par jour)	17.40
. Cascadeurs (forfait Journaller) . Autres manifestations (par jour)	58.00 40,90
. Horodateur place de l'hôtel de ville, (première demi-heure gratuite), par demi-heure	0.50
, Stationnement caravane place de la Foire par jour	15,60
VI - BAINS MUNICIPAUX	
. Balgnolres . Douche individuelle	3.60 3.30
T D S S S S S S S S S S S S S S S S S S	0.50
VII - SANISETTE	Gratuit
VIII - CONFECTION D'IMPRIMES	
. Copie page de format A4 en impression noir et blanc	0.18
. Copie page de format A3 en impression noir et bianc	0.36
. Cédérom	2.75

. budget	16.50
IX - CESSION VERRES DE DEGUSTATION	
. A des particuliers . Office du Tourisme Intercommunal par unité	1.40 1.00
X - CESSION DE LIVRES, CARTES POSTALES, ETC. (par unité)	
. Inventaire et Richesse Artistique Guebwiller (2 volumes)	
à des particuliers	55.00
aux revendeurs : libraires, (par quantités minimales)	50,00
. Tricentenaire du Rattachement à la France de la Ville de guebwiller (1680-1980) . Eglise Saint-Léger	5.00 2.00
. Inventaire sommaire des archives municipales de Guebwiller avt.1790 GINSBURGER	7.00
. Affiche du Musée du Florival	3.00
. Affiche "Le Florival Guebwiller"	3.00
, Médaille Centenaire Théodore DECK	48.00
. Catalogue Théodore DECK vente au public . Catalogue Théodore DECK vente aux librairies, Offices de Tourisme, etc.	14.00 10.50
. Carte postale Théodore DECK (l'unité)	0,50
- Nouvelle carte postale Théodore DECK (l'unité)	1.30
- Enveloppe prêt à poster Théodore DECK	1.00
- Combiné enveloppe + carte postale Théodore DECK	2.00
, Catalogue Pierre Andlauer, Passion Africaine	F 00
à des particuliers . Chronique de Guebwiller :	5.00
à des particuliers	20.00
aux revendeurs : libraires, SMHR, (par quantités minimales)	15.00
. Commémoration du Cinquantenaire de la Libération de Guebwiller :	
plaquette : prix public	1.00
. Deux Siècles d'Industrie Textile dans le Florival prix public	18.00
. Çartes postales anciennes	0.25
. Guebwiller Industrielle et Culturelle	5.00
XI - MUSEE (Droits d'entrée)	
,	
. Adultes (tarif plein)	5.00
. Tarif groupe (+10 personnes)	3.00
. Tarif réduit (chômeurs, handicapés, étudiants de plus de 25 ans) . Moins de 25 ans / groupes scolaires	1.50 Gratuit
. I.ocation d'audio-guide (comme OTI et Dominicains)	2.00
- modeling and a game (administration parintensing)	2.00
XII - ARCHIVES	
. Copie page de format A4 en impression noir et blanc	0.18
. Copie page de format A3 en impression noir et blanc	0.36
Page d'acte transcrit et/ou traduit (en sus du prix de la photocopie)	4.70
. Chèque à l'encalssement tiré sur une banque étrangère (en sus du tarif de recherche) . Page certifiée expédiée (en sus du prix de la photocopie et du timbre)	3.50 3.00
Numérisation et impression de documents iconographiques	2,50
Impression numérisée d'actes d'état civil (à des fins généalogiques en	2.00
application des règles de communicabilité des archives) ; 10 actes gratuits par an et par personne	
Cople de documents conservés dans le service (recherche par correspondance)	2.22
de 1 à 5 copies forfait au-delà de 5 copies, prix réel (tarif copie + frais d'envoi)	2.00
XIII - MEDIATHEQUE	
Driv do llabannement annual nauviae habitante de la Organizació de la Company	
Prix de l'abonnement annuel pour les habitants de la Communauté de Communes de Guebwiller , prêt de tous documents (livres, documents sonores et DVD)	8,00
. tarif réduit pour les scolaires, étudiants, invalides, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA	0,00
ou du Fonds National de Solidarité	4.00
Tarif majoré pour les habitants des autres communes.	-
. prêt de tous documents (livres, documents sonores et DVD)	16.00
tarif réduit pour les scolaires, étudiants, invalides, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou du Fonds National de Solidarité	8.00
participation aux frais de gestion en cas de retard dans le retour des documents empruntés	0.00
par lettre de retard	1.50
, photocople format ordinalre	0.18
photocopie grand format	0.36
. Tarif horaire des accès internet	Gratuit
- Carte d'adhésion annuelle	5.00

# XIV - ESPACE JEUNESSE

- Carte d'adhésion annuelle	5.00
XV - LOCATION DE SALLES	
. Salle 1,2,3 et Salle des Séances en Mairie par occupation . Salle du Centre Médico-Sportif par occupation . Salle du Centre Médico-Sportif pour formation par jour . Maison RITTER: Salle modulable par occupation	29.00 58.00 29.00 58.00 29.00 96.00 29.00 29.00 29.00 68.00
(1 jour par semaine et par salle) . Salle de Gymnastique 1860 :	
* Salons divers (charges comprises) - par journée - par journée supplémentaire	806.00 568.00
<ul> <li>Occupations diverses (Congrès, soirées dansantes, assemblées générales, lotos, etc.)</li> <li>par journée ou soirée</li> <li>à des associations extérieures</li> <li>à des entreprises ou sociétés</li> </ul>	528.00 1 055.00
* Soirées privées (fêtes familiales) - à des personnes domiciliées à Guebwiller - à des personnes domiciliées à l'extérieur de Guebwiller	713.00 919.00
* Occupation par heure - à des personnes domicillées à Guebwiller - à des personnes domicillées à l'extérieur de Guebwiller	47.00 <del>5</del> 7.00
* Location manifestation d'utilité publique - caritative, éducatives…	0.00
* Associations de Guebwiller - manifestation à but lucratif (loto, soirée dansante etc) - manifestation à but non lucratif (A.G., exposition) (participation aux frais de fonctionnement de la salle)	264.00 47.00
1 - A DES PERSONNES DOMICILIEES A L'EXTERIEUR DE GUEBWILLER     Salie du Musée par semaine     Cave Dîmière par jour par week-end par semaine     Théâtre Municipal par jour ou par séance Location de la scéne seule/par jour immobilisation de la salle / semaine	1 715.00 327.00 450.00 1 307.00 527.00 72.00 124.00
2 - A DES PERSONNES DOMICILIEES A GUEBWILLER ET DES ASSOCIATIONS GUEBWILLEROISES NON AFFILIEES A L'OMAC OU A L'OMS . Salle du Musée par semaine . Cave Dîmière par jour par week-end par semaine . Théâtre Municipal par jour ou par séance Location de la scéne seule/par jour	860.00 164.00 224.00 654.00 264.00 72.00
Immobilisation de la saile / semaine  3 - A DES ASSOCIATIONS GUEBWILLEROISES AFFILIEES A L'OMAC OU A L'OMS ET AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES GUEBWILLEROIS (écoles, lycées, collèges)  Cave Dîmière par jour  Théâtre Municipal pour maximum 3 représentations par an, par jour ou par séance  Théâtre Municipal au delà de 3 représentations par an, par jour ou par séance	124.00 Gratuit Gratuit 259.00

# XVI - LOCATION DES SALLES DE SPORT ET STADES

1 - A DES SOCIETES NON AFFILIEES A L'OMS

102 Page5/6

, GYMNASE DU LYCEE KASTLER	
Gymnase B par heure	20.00
petite salle par heure	12.70
. Salle Saint-Léger (Grande saile) par heure	12.70
. Stade Françols THROO terrain de football ou autres installations sportives	
par match	62.00
par 1/2 journée (3 heures)	102.00
par journée (6 heures)	247.00
, Stade du Heissenstein	
terrain de football par match	108.00
par 1/2 journée (3 heures)	149.00
par journée (6 heures)	298.00
A DEC COCITTO AFFILIEFS A LIGHTS	
2 - A DES SOCIETES AFFILIEES A L'OMS  Pour l'organisation de manifestations sportives exceptionnelles (tournol annuel, etc.)	
. GYMNASE DU LYCEE KASTLER	
Gymnase B par heure	10.10
petite salle par heure	6,30
. Salle Saint-Léger (Grande salle) par heure	6.30
. Stade François THROO terrain de football ou autres installations sportives	
par match	34.00
par 1/2 journée (3 heures)	51.00
par journée (6 heures)	122.00
. Stade du Heissenstein	
terrain de football	
par match	54.00
par 1/2 journée (3 heures)	66.00
par journée (6 heures)	151.00
3 - LOCATION DE SALLES DE SPORTS ET STADES AUX	
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, par heure	14.80
A DARTIONATION AND EDATO DEGLADAGE DEG OTADEO BU	27.20
4 - PARTICIPATION AUX FRAIS D'ECLAIRAGE DES STADES DU HEISSENSTEIN ET F. THROO POUR LES MATCHS JOUES EN	
NOCTURNE (Participation)	26.70
(	
XVII - DONS POUR NOCES D'OR, DE DIAMANT,ETC.	
Don't Marcale VIII- A ligaration des probamatics de grantes de carales	00.00
Dons faits par la Ville à l'occasion des anniversaires de mariage de couples Guebwillerois	80.00
Cappanioral	
XVIII - PRIX POUR MAISONS FLEURIES	
Prix offerts par la Ville aux lauréats des maisons fleuries ;	00.00
* Hors concours et 1er prix * 2ème, prix	82.00 72.00
* 3ème, prix	65.00
* 4ème. prix	57.00
* 5ème. prix	50.00
* 6ème. prix	42.00

XIX - TARIFS ASSOCIATION DE GESTION DES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE DU FLORIVAL (tableau ci-annexé)

			TAR	<b>TARIFS AU</b>		JANV	<b>1ER 2</b> (	1er JANVIER 2014 (en euros)	auros)			
S	Acc	Accueil	Accueil	ueil	Acc	Accueil	Acc	Accueil	Accueil	neil	ď	Accueil
suche	M	Matin	Midi + repas	repas	Soir +	Soir + goûter	Mercredi e	Mercredi et vacances (a)	1/2 journée matin (b)	ée matin	1/2 journ	1/2 journée après-midi (c)
:JI	1(*)	5+	~	2+	γ	2+	-	2+	<b>-</b>	2#	~	2+
Moins de 762	0.80	0.48	6.15	5:36	3.27	2.64	10.22	8.48	6.95	5.50	4.04	3.12
763 à 1143	0.95	0.48	6.47	5.50	3.44	2.79	11.02	9.11	7.26	5.84	4.55	3.44
1144 à 1524	1.11	0.48	6.78	5.50	3.59	2.79	12.60	9.90	8.22	6.47	5.18	3.91
1525 à 1906	1.28	0.63	7.11	5.68	3.75	2.79	14.20	11.02	8.86	7.11	6.13	4.70
1907 à 2287	1.43	0.80	7.42	5.99	3.91	2.96	15.78	12.29	9.65	7.58	6.93	5.18
2288 à 3049	1.58	08.0	7.74	6.15	4.22	3.27	18.95	14.67	11.23	8.86	8.52	6.45
3050 à 3811	1.75	0.95	8.05	6.47	4.55	3.44	20.53	15.78	12.50	9.80	8.83	6.61
Plus de 3812	2.04	1.02	8.63	6:29	5.40	3.62	22.09	16.89	13.78	10.77	9.18	6.78

(\*) nombre d'enfants à charge

Prix du repas 4,50€

<sup>(</sup>a) Accueil avec repas de midi et goûter (b) Accueil matin avec repas de midi (7h00 à 13h00) (c) Accueil après midi goûter (13h00 à 18h30)

# DROITS ET TARIFS POUR L'ANNEE 2014

	TARIFS 2014 €
1 - TRAVAUX DE TERRASSEMENT	
. Ouverture et fermeture d'une tombe ordinaire pour adulte (1 place) . Ouverture et fermeture d'une tombe ordinaire pour adulte (double profondeur) . Ouverture et fermeture d'une tombe concessionnée	188.00 256.00
(plus-value pour travaux extraordinaires facturée à l'heure) . Ouverture et fermeture d'une tombe pour enfant de moins de 10 ans . Terrassement pour enfouillissement d'une urne funéraire dans une tombe pleine terre	631.00 50.00 34.00
2 - FRAIS D'INHUMATIONS	
. Inhumation d'un corps . Inhumation d'un corps dans un caveau déjà occupé par un premier cercueil . Inhumation d'une urne funéraire en caveau	51.00 64.00 24.00
3 - EXHUMATIONS ET REINHUMATIONS	
. Exhumation et réinhumation de corps adulte . Même opération pour enfant de moins de 10 ans	111.00 29.00
4 - TRAVAUX DE TERRASSEMENT PAR HEURE	
. Agent échelle 3 . Agent échelle 4 . Agent échelle 5 . Agent échelle 6 . Agent de maîtrise principal	24.50 25.60 27.10 27.60 28,30
. Contrôleur des travaux	29.50
. Contrôleur des travaux principal	30.50
5 - JARDIN DU SOUVENIR Ouverture et fermeture	19.80

105 Page1/1

#### NOTE DE SYNTHESE

Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

# N° 17 - 04/2014

## BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES REMBOURSEMENT DE FRAIS AU BUDGET PRINCIPAL AUTORISATION

La loi 93-23 du 8 janvier 1993 relative à la législation dans le domaine funéraire a mis fin au monopole communal du service extérieur des pompes funèbres en aménageant une période transitoire de cinq ans pour les régies municipales.

Ainsi, depuis 1998, le service public des pompes funèbres revêt le caractère d'un service public industriel et commercial retracé dans un budget annexe et soumis au plan comptable M4.

Le service extérieur des pompes funèbres de la Ville de GUEBWILLER ne disposant pas de la personnalité morale et de services propres, ce sont les moyens généraux de la collectivité qui sont utilisés.

En conséquence il vous est proposé de facturer au budget annexe du Service extérieur des pompes funèbres les frais supportés par le budget principal récapitulés dans le tableau ci-après et annuellement à partir de 2014, selon les modalités suivantes :

- Remboursement à hauteur de 15% (correspondant au forfait estimé du temps de travail des agents consacré aux travaux de terrassement, d'inhumations et d'exhumations) des charges du personnel affecté au cimetière communal et supportées par le budget principal au chapitre 012.
- Remboursement des coûts réels des charges à caractère général concernant l'activité du service extérieur des pompes funèbres, supportées par le budget principal au chapitre 011.

Année	Dépenses prises en char principal Vi		et A rembourser par le budget annexe Funèbres		e Pompes
Ainee	Charges de personnel des deux agents affectés au cimetière (Ch. 012)	Charges à caractère général (Ch. 011)	personnel	Charges à caractère général art. 6287 (coût réel)	Total
2006	58 395.29	1 711.12	8 759.29	1 711.12	10 470.41
2007	61 409.31	1 686.36	9 211.40	1 686.36	10 897.76
2008	61 949.46	1 888.75	9 292.42	1 888.75	11 181.17
2009	64 189.17	2 355.76	9 628.38	2 355.76	11 984.14
2010	67 532.99	4 304.53	10 129.95	4 304.53	14 434.48
2011	67 649.97	2 719.45	10 147.50	2 719.45	12 866.95
2012	67 842.75	1 453.60	10 176.41	1 453.60	11 630.01
2013	72 057.27	1 458.30	10 808.59	1 458.30	12 266.89
Totaux	521 026.21	17 577.87	78 153.93	17 577.87	95 731.80

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, je vous propose d'adopter la délibération cijointe.

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

### N° 17 - 04/2014

### BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES REMBOURSEMENT DE FRAIS AU BUDGET PRINCIPAL AUTORISATION

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Sur le rapport de M. Daniel BRAUN, Adjoint au maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les instructions comptables et budgétaires M 4 et M 14,

CONSIDERANT que ce sont les moyens en personnel et généraux de la collectivité qui sont utilisés pour assurer le fonctionnement du Service extérieur des pompes funèbres,

CONSIDERANT qu'il convient que les frais supportés par le budget principal de la Ville soient remboursés par le budget annexe du Service extérieur des pompes funèbres,

### APRES EN AVOIR DELIBERE:

- Décide de facturer, selon l'état ci-annexé et annuellement à partir de l'exercice 2014, au budget annexe du Service extérieur des pompes funèbres les charges de personnel à hauteur de 15% (correspondant au forfait estimé du temps de travail des agents consacré aux travaux de terrassement, d'inhumations et d'exhumations) et les frais réels à caractère général supportés par le budget principal de la Ville,
- Autorise M. le Maire à procéder au remboursement des charges de personnel et des charges à caractère général par le budget annexe du Service extérieur des pompes funèbres au profit du budget principal de la Ville,
- Précise que les dépenses en résultant pour le budget annexe du Service extérieur des pompes funèbres seront couvertes par les crédits inscrits au chapitre 011 « charges à caractère général » article 6287 « remboursement de frais » et au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » article 6215 « personnel affecté par la collectivité de rattachement ».

Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### NOTE DE SYNTHESE

Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

### N° 18 - 04/2014

### BUDGET DE L'EXERCICE 2014 IMPOTS DIRECTS LOCAUX TAUX D'IMPOSITION FIXATION

La loi 80.10 du 10 janvier 1980 dispose que les conseils municipaux fixent chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe locale.

Le Conseil Municipal de la Ville de GUEBWILLER doit, comme chaque année, se prononcer sur les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties.

Les bases d'imposition à partir desquelles est établi le produit de chaque taxe sont actualisées chaque année par l'application d'un coefficient de majoration forfaitaire fixé par la loi de finances. Le coefficient est fixé pour l'année 2014 à 1,009 %.

Compte tenu de ces éléments il est proposé de reconduire les taux municipaux en vigueur, à savoir, pour la taxe d'habitation 11,65 %, pour la taxe sur le foncier bâti 14,53 % et pour la taxe sur le foncier non bâti 64,07 %.

En conséquence, vous êtes invités à décider d'appliquer pour 2014, aux impôts directs locaux, les taux définis ci-après :

_	taxe d'habitation	11,65 %
_	taxe sur le foncier bâti	14,53 %
_	taxe sur le foncier non bâti	64.07 %

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, je vous propose d'adopter la délibération cijointe.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Auparavant M. le Maire souhaite apporter quelques explications :

- Compte-tenu du peu de temps qui nous a été donné pour présenter le budget, on le verra tout à l'heure lors du budget primitif, nous n'avons pas eu beaucoup de temps pour développer de grands projets et de toutes manières nous avions l'intention de maintenir les taux à un niveau fixe, c'était aussi un de nos engagements et j'espère qu'on pourra le respecter encore longtemps.

Je signale simplement que les bases ont bien évolué de 1%, ce qui est à peu près le niveau de l'inflation, on peut dire que les recettes suivent à peu près globalement les recettes fiscales de Guebwiller, suivent à peu près le niveau de l'inflation et pour le moment l'absence de projets particuliers qui nécessiteraient une augmentation et j'espère comme dit qu'on arrivera à mener à bien nos projets et le développement de notre ville sans jouer sur les taux des bases d'imposition, donc on vous propose les trois taux, taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti au même niveau que par le passé. Donc 11,65% pour la taxe d'habitation, 14,53% pour la taxe sur le foncier bâti et 64,07% pour la taxe sur le foncier non bâti et de maintenir donc les taux des taxes « ménage » à leurs niveaux 2013.

### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

### N° 18 - 04/2014

### BUDGET DE L'EXERCICE 2014 IMPOTS DIRECTS LOCAUX TAUX D'IMPOSITION FIXATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code Général des Impôts

VU la loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale,

VU la loi de finances pour 2014,

### **CONSIDERANT:**

- Qu'il est nécessaire de se prononcer sur les taux des taxes ménages pour l'année 2014 : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti,
- Que les bases d'imposition à partir desquelles est établi le produit de chaque taxe sont actualisées chaque année par l'application d'un coefficient de majoration forfaitaire fixé par la loi de finances à 1,009 % pour l'année 2014,

### APRES EN AVOIR DELIBERE:

- Décide de maintenir les taux des taxes ménages à leur niveau 2013,
- Décide d'appliquer pour 2014, aux impôts directs locaux, les taux suivants :

taux de la taxe d'habitation : 11,65 %,

taux de la taxe sur le foncier bâti : 14,53 %,

taux de la taxe sur le foncier non bâti: 64,07 %.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### NOTE DE SYNTHESE

Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

### N° 19 - 04/2014

### **BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2014**

Le Conseil Municipal est appelé à examiner et à approuver le budget primitif principal de l'exercice 2014, ci-annexé, par chapitre et par nature.

Ce dernier est équilibré en dépenses et en recettes et s'établit comme suit :

Total des dépenses de fonctionnement : 11.826.000 €

### Chapitre 011 « charges à caractère général » : 3.192.000 €

Ce chapitre, en augmentation de 4,39% par rapport au réalisé de l'exercice précédent, concerne les charges de gestion (fluides, assurances, fournitures administratives, honoraires, etc.) ainsi que l'ensemble des prestations liées au fonctionnement des services dont vous trouverez le détail ci-après.

### Art. 6042 « achats de prestations de services » 648.000 €

- Marché public des prestations périscolaires et CLSH (Jardin d'Enfants du Florival) : 548.000 €
- Marché public des activités périscolaires, extra scolaires et aménagement du temps scolaire organisées par le service enseignement/sport : 99.000 €
- Menues dépenses pour les activités de l'Espace jeunesse : 1.000 €

### Art. 60623 « alimentation »: 6.800 €

- Alimentation, goûters, boissons pour activités de l'Espace Jeunesse : 6.100 €
- Goûters, boissons, etc. pour les activités péri et extra scolaires organisées par le service enseignement/sport : 700 €

### Art. 60624 « produits de traitement » : 11.500 €

- Produits utilisés par les ateliers municipaux (engrais, dégraissant, ...)

### Art. 60628 « autres fournitures non stockées » : 16.000 €

- Service des espaces verts : achat végétaux semences bulbes : 14.000 €
- Service garage : huile de moteur -liquide refroidissement, etc. : 2.000 €

### Art. 60631 « fourniture d'entretien » : 25.700 €

- Marché public à bons de commande pour l'achat des produits d'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux : 18.300 €
- Achat de produits spécifiques d'entretien par les ateliers municipaux (pour balayeuse, laveuse de voirie, etc.) : 7.400 €

### Art. 60632 « fourniture de petit équipement » : 267.610 €

- Achats par l'ensemble des services municipaux des équipements nécessaires aux activités (exemple : pièces détachées service garage : 60.000 €) et à l'entretien du patrimoine, y compris les acquisitions pour la réalisation des travaux en propre régie.

### Art. 60633 « fournitures de voirie » : 21.200 €

- Fournitures pour l'entretien de la voirie (peinture pour le marquage routier et les cours des écoles, enrobés, sel et sable pour le déneigement, etc.)

### Art. 6068 « autres matières et fournitures » : 3.400 €

 Achats divers (jeux, etc.) pour l'organisation des activités liées à l'aménagement du temps scolaire.

### Art 611 contrats de prestations de services » : 117.180 €

Il s'agit des prestations confiées à l'entreprise dont les principales concernent :

- L'assistance à maître d'ouvrage pour la passation du marché public péri et extra scolaire dont le contrat en cours arrive à échéance le 31 août prochain(13.680 €)
- Le suivi de l'ensemble des contrats assurances par un cabinet spécialisé (2.600 €), les conventions CREAI Alsace de suivi des apprentis (2.100 €)
- La maîtrise d'oeuvre de l'Office National des Forêts (25.900 €) et contrat de prestations avec l'ONF également pour l'entretien des abords du Château du Hugstein, opération cofinancée à hauteur de 50% avec l'association Pro Hugstein (3.300 €)
- La dématérialisation des actes légaux, l'accès à des bases de données (EDF Dialège), les contrats de signatures électroniques (CERTINOMIS, INTERBAT), la dématérialisation de la chaîne comptable obligatoire à compter du 1er janvier 2015 (7.400 €)
- Les interventions spécialisées sur le patrimoine arboré (grimpeurs), l'élimination déchets verts l'entretien des terrains des stades (24.600 €)
- Les prestations informatiques (9.600 €)
- Les droits dépotage, les interventions (inspections caméra) sur les réseaux d'eaux pluviales (28.000 €)

### Art.6135 « locations mobilières » : 53.700 €

- Téléphonie, sauvegarde externalisée, matériel informatique, fontaines à eau, batteries véhicules électriques, hébergement sites Ville et médiathèque (35.800 €)
- Locations mobilières diverses (tentes Foire aux Vins, .projecteurs Noël Bleu, d'engins techniques, etc. (17.900 €)

### Art.61521 « entretien terrains »: 18.300 €

Entretien des terrains des stades confié à l'entreprise

### Art. 61522 « entretien bâtiments » : 40.000 €

Entretien des bâtiments confié à l'entreprise (chaudières, toitures églises, ...)

### Art. 61523 « entretien voies et réseaux » : 70.000 €

- Marché public voirie (PATA), réparations diverses (55.500 €)
- Marché public marquage routier (10.000 €)
- Curages siphons facturés par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (4.500 €)

### Art. 61524 « entretien bois et forêts » : 100.200 € (travaux de débardage)

### Art.61558 « entretien autres biens mobiliers » : 18.224 €

- Dépannages et réparations confiés à l'entreprise (informatique, automatisme des serres, entretien compresseur, affûtage d'outils, sciage de bois d'œuvre, etc.)

### Art. 6156 « maintenance » : 73.310 €

- Logiciels, photocopieurs, parrefeu, machine à affranchir, téléphonie (45.000 €)
- Ascenseurs, télésurveillances, portails automatiques, portes garage (20.500 €)
- Vérification et maintenance des échelles, extincteurs, dômes désemfumage, maintenance défibrillateur (6.000 €)
- Maintenance des horodateurs (1.810 €)

### Art. 616 « primes d'assurances » : 100.246 €

- Marchés publics d'assurances concernant les bâtiments communaux, les églises, les dommages foudre, la flotte auto, la responsabilité civile, la protection juridique, les missions des collaborateurs, le rapatriement, les manifestations ponctuelles.

### Art.617 « études et recherches » : 15.700 €

- Diagnostics amiante écoles Kienzl et Storck 4.000 €
- Diagnostics qualité de l'air écoles maternelles, JEF, Espace Jeunesse 10.000 €
- Expertise arbres, frais analyses sites 1.700 €

### Art.6188 autres frais divers »: 143.000 €

- Cachets artistes frais repas hébergements Noël Bleu (64.450 €)
- Prestations activités Espace Jeunesse et Conseil Communal des Jeunes payées à l'entreprise : intervenants, spectacles 54.350 €)
- Marchés publics : contrôles électriques, gaz, hydrants, engins de levage, qualité de l'air (19.150 €)
- Activités organisées par le service environnement : cachets intervenants, tickets cinéma (2.550 €)
- Elimination archives confiée à l'entreprise, reliure des budgets (1.300 €)
- Frais recouvrement ventes de bois (1.200 €)

### Art. 6227 «frais d'actes et de contentieux » : 15.700 €

- Cabinet d'avocats FIDAL dossier DEXIA (14.000 €)
- Contentieux RH, constats d'huissiers (1.700)

### Art. 6231 « annonces et insertions » : 13.200 €

- Insertions publicitaires Journal des Spectacles, campagne publicitaire radio Flor FM, etc. (9.100 €)
- Avis décès, consultations marchés publics, insertions légales (4.100 €)

### Art. 6232 « fêtes et cérémonies » : 25.000 €

- Dépenses relatives à l'organisation des fêtes et cérémonies nationales et locales : feu d'artifice du 14 juillet 15.700 €, sapins de Noël 5.500 €, frais de bouche, cadeaux, bouquets, gerbes 3.800 €

### Art. 6233 « foires et expositions » : 41.700 €

- Forum Bilingo 32.200 €
- Expositions et animations au musée 6.000 €
- Animations médiathèque et Forum des associations 3.500 €

### Art. 6236 « catalogues et imprimés » : 62.000 €

- Marché public de communication 59.750 €
- Imprimés spécifiques Etat-Civil, urbanisme, tickets des régies de recettes 2.250 €

### Art. 6237 « publications »: 13.000 €

Publication bulletin municipal (deux par an)

### Art. 6247 « transports collectifs »: 49.300 €

- Transport scolaires, transport des élèves vers les cantines 40.000 €
- Transports collectifs (autobus) activités Espace Jeunesse 9.000 €
- Transport collectifs (Jurys Fleurissement) 300 €

### Art. 6251 « voyages et déplacements » : 3.000 € et art.6256 « missions » :3.000 €

- Remboursements des frais de transport, d'hébergement et de repas aux agents municipaux ayant suivi des stages de formation

### Art. 6257 « réceptions » : 30.220 €

- Dépenses relatives à l'organisation de réceptions hors du cadre des fêtes et cérémonies nationales et locales (réception des vœux du maire, réceptions pour les grands anniversaires, de mariage, réceptions de départs ou d'accueil de personnalités, déjeuners d'affaire, etc.)

### Art. 6281 « concours divers » : 26.510 €

- Cotisations Alsace Jardins, Fibois, Caisse d'Assurance Agricole, ... 17.560 €
- Cotisations Association Maires du Haut-Rhin et Association Maires Petites Villes de France 6.500 €
- Cotisation Voix et Route Romane 1.000 €
- Cotisation Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement(CAUE) 1.200 €
- Cotisation Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) 250 €

### Art. 6284 « redevances pour services rendus » : 35.000 €

- Redevances pour l'enlèvement des ordures ménagères résiduelles (RIOM)

### Art.62878 « remboursement frais à d'autres organismes » : 8.000 €

- Paiement à la Caisse régionale d'assurance vieillesse (CRAV) des cotisations patronales suite à la validation par des agents municipaux des périodes de stage.

### Chapitre 012 : « charges de personnel » : 5.423.000 €

Le crédit inscrit est identique à celui prévu au budget de l'exercice précédent.

### Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 1.157.000 €

Le crédit inscrit à ce chapitre concerne principalement les indemnités, frais de mission et de formation des élus (200.655 €), la contribution au Service d'incendie et de secours (238.266 €), contributions aux organismes de regroupements (235.000 €), la subvention de fonctionnement au Centre communale d'action sociale (147.200 €), les subventions versées (302.618 €) dont le détail est ci annexé, les admissions en non valeur (10.000), les contributions obligatoires telles la convention SPA, etc. (22.500 €), divers (761 €)

### Chapitre 66 « charges financières » : 683.000 €

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette.

### Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : 26.417,14 €

Il s'agit de crédits concernant principalement des prix, récompenses sportives et les bons maisons fleuries.

### Chapitre 023 « virement à la section d'investissement » : 916.000 €

Le montant inscrit à ce chapitre concerne le prélèvement prévisionnel sur la section de fonctionnement pour le financement des dépenses de la section d'investissement, montant que l'on retrouve en recette d'investissement au chapitre 021.

### Chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : 420.835,86 €

Il s'agit des dotations aux amortissements Ce même montant figure en recette au chapitre 040 de la section d'investissement.

Total des recettes de fonctionnement : 11.826.000 €

### Chapitre 70 « produits des services, domaine et ventes diverses » : 632.430 €

Il s'agit principalement des recettes liées à l'exploitation de la forêt 191.000 € et des redevances des activités péri et extrascolaires 297.000 €.

### Chapitre 73 « impôts et taxes » : 5.709.503 €

- Produit des impôts locaux 3.019.956 €
- Attribution de la CCRG 2.218.220 € (Taxe Professionnelle Unique : TPU)
- Taxe sur l'électricité 193.000 €
- Taxe additionnelle aux droits de mutation 185.00 e

### Chapitre 74 « dotations, subventions et participations» : 3.601.009 €

Il s'agit des dotations d'Etat (forfaitaire, DSU, DSR, DNP) pour un montant de 2.847.818 €, des compensations pour un montant de 320.000 € ainsi que des subventions et participations suivantes :

### Art. 74718 « autres participations de l'Etat : 210.100 €

- Subventions contrats aidés, emplois d'avenir, agents recenseurs 148.000 €
- Subventions DRAC (budget Etat) pour BILINGO 2.500 € Participation ETAT (Inspection Académique) grèves enseignants écoles 2.000 € Participation ETAT pour aménagement du temps scolaire 47.600 € total 52.100 -
- Participation forfaitaire Etat stations passeports biométriques 10.000 €

### Art. 7472 « participations Région » : 23.000 €

- Subvention Forum Bilingo 15.000 €
- Subvention pour l'emploi d'apprentis 8.000 €

### Art 7473 - participations Département » : 17.000 €

Subvention Forum Bilingo

### Art. 74758 « participations autres groupements »: 11.000 €

- Participation Syndicat PAYS Rhin-Vignoble-Grand-Ballon mise à disposition divers services municipaux

### Art. 7478 « participations autres organismes » : 212.000 €

- Participation CAF Périscolaire CLSH (Prestation Enfance) 114.000 €
- Subventions ACSE, CAF prestation Enfance 87.000 €
- Participations autres organismes (FIPHFP, ...) 11.000 €

### Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » : 785.183,40 €

Il s'agit principalement de la redevance versée par CALEO (392.777,30 €) et des revenus des immeubles (383.000 €)

### Chapitre 76 « produits financiers »: 166.770 €

Il s'agit principalement des dividendes versés par la SAEML CALEO (148.000 €)

### Chapitre 77 « produits exceptionnels »: 11.500 €

Il s'agit de produits exceptionnels (paiement après admission en non valeur, remboursements de sinistres, etc.)

### Chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : 83.510 €

Ce montant correspond à l'amortissement des subventions d'équipements reçues pour des immobilisations d'investissement transférées au compte de résultat et que l'on retrouve au chapitre de dépense 040 en section d'investissement.

Total des dépenses d'investissement : 3.419.000 €

### Chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » : 512.000 €

Il s'agit du remboursement du capital de la dette.

### Chapitre 20 « immobilisations incorporelles » : 102.199.75 €

- Provision pour frais d'études 71.500 €
- Achat de licences, logiciels 29.190 €

### Chapitre 21 « immobilisations corporelles » : 525.500 €

Il s'agit de principalement de crédits prévisionnels pour les installations et agencements généraux, l'acquisition de matériel de bureau et informatique, de mobilier, de matériels techniques et de véhicules (une laveuse de rue 90.000 €, un Gluton électrique 18.000 €, une saleuse 26.000 €, une remorque agricole avec rehausses, trois véhicules légers 33.600 €)

### Chapitre 23 « immobilisations en cours : 591.700 €

Le crédit inscrit concerne des travaux aux bâtiments ::

- La suite et fin de la réhabilitation des vestiaires des ateliers municipaux 302.000 €
- Des travaux de sécurité : école Storck 4.000€ Villa Lepavec 5.000€ Théâtre 15.000€
- Travaux de toiture au bâtiment de l'Inspection 30.000€
- Travaux de désamiantage à l'école Bucher 12.000€
- Travaux d'accessibilité à la Maison Associations 10.000 €

### Et des travaux de voirie :

- Rue de la Fosse aux Loups 51.000 €(coût totale de opération 102.000 €, réalisée sous maîtrise d'ouvrage villes Guebwiller/Soultz, la commune de Soultz participant à hauteur de 50%)
- Travaux de renforcement au Chemin du Vignoble (au regard des propriétés Kronenberger-Malesevic-Villa Turckheim) 90.000 €
- Mise aux normes Trame Verte 35.000 €
- Placette, parking CARTORHIN/Cinéma Mise en lumière, reprofilage accès 15.500 €
- Enrobés cour de l'école Freyhof 5.500 €

### Chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : 83.510 €.

Ce montant correspond à l'amortissement des subventions d'équipements reçues pour des immobilisations d'investissement transférées au compte de résultat et que l'on retrouve au chapitre de recette 042 en section de fonctionnement.

Total des recettes d'investissement : 3.419.000 €

### Chapitre 13 « Subventions d'investissement reçues » : 94.837 €

Il s'agit d'une subvention de la Région accordée pour les travaux de la placette Cartorhin/cinéma (50.000 €) et des amendes de plolice (44.837 €)

### Chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » : 4.700,00 €

Cette recette prévisionnelle concerne le reversement en 2014 du fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) sur les dépenses d'investissement réalisées en 2013 (345.000 €), la taxe d'urbanisme (34.879,59 €) et les excédents de fonctionnement capitalisés (1.121.953,58 €)

### Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » : 1.501.833,17 €

Cette recette prévisionnelle correspond au prélèvement effectué sur la section de fonctionnement pour le financement des dépenses de la section d'investissement, montant que l'on retrouve en dépense de fonctionnement au chapitre 023.

### Chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : 420.835,86 €

Il s'agit des dotations aux amortissements. Ce même montant figure en dépense au chapitre 042 de la section de fonctionnement.

Total du budget 2014 : 15.245.000 €

Au vu des inscriptions le montant total du budget 2014 s'élève à 15.245.000 € et dégage un autofinancement prévisionnel au profit de la section d'investissement de 1.253.325,86 €.

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, je vous propose d'adopter la délibération cijointe.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal, à l'exception de M. Marcel METZGER, Mme Yolande REMY (avec procuration de Mme Hélène FRANÇOIS), M. José BANNWARTH (avec procuration de Mme Stéphanie BRINGIA), Mme Valérie JANNEST, M. Patrick RZENNO, M. Christian FACCHIN, qui s'abstiennent.

Auparavant M. le Maire souhaite apporter quelques explications :

- Je tiens à dire que le délai pour présenter un budget primitif pour la nouvelle municipalité était très court. Je rappelle que l'ancienne municipalité avait proposé des orientations budgétaires, début février, au Conseil Municipal, mais qu'il n'y a plus eu de Conseil Municipal pour le budget primitif. Compte-tenu du délai, on est obligé d'adopter un budget primitif pour l'année 2014 avant le 30 avril, ce que nous faisons aujourd'hui, mais bien sûr dans ce laps de temps il n'a pas été possible de prendre des grandes options, que nous prendrons par la suite par des décisions modificatives, pour le moment on vous propose un budget au fil de l'eau, qui tient surtout compte des demandes des différents services, pour fonctionner et de certains investissements qui étaient déjà pratiquement en cours, comme les ateliers municipaux. On n'a pas eu besoin d'un débat d'orientation budgétaire compte-tenu du délai d'un mois qui nous a été laissé, c'est pour cela que vous avez des documents un peu plus détaillés.

### M. le Maire passe la parole à M. BRAUN :

- Je vous propose de ne pas le lire, si vous êtes d'accord. Sur le budget primitif on a quand même relevé des détails à partir de la page 99 de l'ensemble, ou quasiment de l'ensemble des postes tant en terme de section de fonctionnement que de section d'investissement. Je vous propose ensuite de passer au tableau, directement, page 108.

Donc le projet de budget qui vous est présenté, prend en compte la reprise des résultats de 2013, déficit d'investissement  $1.135.998,56 \in d$ 'un excédent de fonctionnement de  $738.347,60 \in d$ , des restes à réaliser en investissement, en dépenses  $375.955,02 \in d$  et en recettes,  $390.000 \in d$  l'affectation minimum obligatoire de  $1.121.953,58 \in d$  qu'on retrouve donc en recettes d'investissement, un autofinancement prévisionnel de  $1.253.325,86 \in d$  qui se décompose de la manière suivante :  $916.000 \in d$  utitre du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et  $337.325,86 \in d$  au titre des dotations pour les amortissements.

Le budget primitif 2014 s'élève au total à 15.245.000 € et est équilibré en dépenses et en recettes.

Quelques commentaires sur quelques postes en particulier. Au niveau des dépenses, les charges à caractère général s'élèvent à 3.192.000 €, donc toutes les charges courantes, en augmentation de 4,39% par rapport au réalisé de 2013. Dans les remontées budgétaires, puisque c'est essentiellement là-dessus qu'on s'est basé, remontées budgétaires de l'ensemble des services, on était au départ à un peu plus de 8% et on a dû faire quelques arbitrages. Cette année on pourra gérer cette augmentation de 4,32% des charges à caractère général du fait de quelques rentrées exceptionnelles mais cela ne sera certainement pas le cas, enfin on verra l'année prochaine, si on écoute ce qu'il se dit dans le milieu politique, quant à la contribution des collectivités à l'effort de réduction des déficits annoncés à ce jour à 11 milliards d'Euros. Ce chapitre ce ne sont pas que des augmentations, il englobe aussi les dépenses nouvelles comme le projet éducatif local pour 47.600 € et le nouveau modèle de redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères pour 35.000 €. Il y a également des dépenses incompressibles, les fluides, les primes d'assurance sur lesquelles on n'a pas vraiment la main aujourd'hui.

Un point sur le chapitre 66, qui concerne les charges financières, qui sont donc les intérêts de la dette, qui s'élèvent à 683.000 € et augmentent de 15,5% par rapport au budget 2013. Dans les grandes lignes, les principaux éléments c'est 414.000 € d'intérêts pour ce crédit toxique souscrit auprès de DEXIA, c'est un peu moins que l'année dernière en terme d'intérêts puisque le capital diminue, mais par ailleurs, on a 123.000 € d'intérêts qu'on appelle ICNE (Intérêts courus non échus) et ça c'est la première année où on les impute. L'année prochaine, il n'y aura pas d'augmentation c'est juste la première fois, sur recommandations fortes du trésor public. Les dotations donc les produits des impôts et taxes à 5.709.503 € augmentent de 1,1% pour ce budget primitif, les dotations, subventions et participations qui figurent au chapitre 74 pour un montant total de 3.601.009 € augmentent de 13,6%.

J'en faisais état tout à l'heure par rapport à l'augmentation des dépenses, il y a là des choses exceptionnelles, notamment l'enregistrement de la première dotation nationale de péréquation pour 289.102 €, il faudra en tenir compte, bien entendu, dans les budgets des années à venir.

La section d'investissement, elle s'élève à 3.419.000 €. Les principales dépenses prévues sont détaillées dans la note de synthèse, en résumé, les crédits prévisionnels d'équipement se montent à 1.285.000 € contre 1.634.000 € l'année dernière, on rappelle que l'année dernière il y avait le projet financier de la Trame Verte et que pour l'instant il n'y a pas de nouveau projet, c'est ce qu'a dit M. le Maire, en tout cas dans ce budget là.

Pour information, la vidéoprotection sera traitée dans un budget ultérieur. Cela nous permet quand même globalement, avec ce niveau d'investissement, de terminer tous les projets engagés, dont les vestiaires des ateliers municipaux. En terme de charge de dette donc de remboursement du capital, en baisse de 21% à 512.000 €, les principales recettes de la section d'investissement concernent les subventions à recevoir, qui sont en baisse de l'ordre de 29%, mais c'est sur un montant de 94.837 €, les dotations, fonds divers et réserves qui s'élèvent à 1.502.000 €, l'autofinancement pour un montant de 916.000 € et les écritures d'ordre pour un montant de 447.000 €.

Point important sur ce budget, il n'est pas prévu dans ce projet de recours à l'emprunt, l'équilibre étant assuré par l'autofinancement dégagé par le et par les exercices précédents.

### Intervention de M. BANNWARTH:

- Juste une première remarque et je reviendrai rapidement sur les comptes administratifs de 2013, où effectivement nous ne pouvons que les approuver, dans la mesure où c'était des budgets qui étaient sous notre responsabilité, il est d'ailleurs assez curieux de remarquer que deux membres de votre municipalité qui avaient voté contre le budget primitif, approuvent maintenant le compte administratif, c'est une petite curiosité, ce qui prouve bien que certains votes sont plus politiciens que des votes de fond, première remarque.

Deuxième remarque, effectivement comme vous l'avez remarqué, ce budget a été largement inspiré par la municipalité précédente, je rappelle d'ailleurs quand même que c'est un membre de votre majorité qui avait saisi le conseil d'alors et qui demandait effectivement qu'on puisse reporter le budget en attendant les résultats des élections, on a fait le débat d'orientation budgétaire qui était en fonction des données qui étaient connues de tous et qui effectivement permettaient de voir quelles étaient les dépenses qu'on pouvait engager ou pas et quel était le contexte financier, après le choix vous appartient.

Donc ce budget on aurait presque pu le voter. Alors pendant que vous approuviez à l'unanimité l'ensemble de nos budgets, j'ai quand même refait de budget à budget, car j'avais fait un calcul de fiche d'indemnités à fiche d'indemnités, j'arrivais effectivement à 170.000 €, j'ai refait le calcul pendant que vous délibériez sur les points précédents et je dois vous avouer que en comparant sur les documents que vous nous avez fournis, effectivement la somme exacte sur la mandature est de 170.676 € d'augmentation donc je vous fais grâce des trois mois low cost de la municipalité sortante qui vont encore abonder cette somme, mais si on compare le compte 6531 il est tout à fait identique à quelques Euros près à la somme que je vous indiquais de fiche d'indemnités à fiche d'indemnités. On peut en rediscuter un autre jour.

Donc le budget on a failli le voter à part effectivement ce point et c'est peut-être la seule correction que vous avez apportée au budget 2014 par rapport à ce qu'on avait fait nous et donc dans ce cas-là on ne peut que s'abstenir pour ne pas approuver cette augmentation sensible de vos indemnités et je le rappelle en période de crise, plus de 30 ans de RSA.

- Ce n'est pas la seule modification, puisque **M. BRAUN** a parlé de la vidéoprotection, par exemple qui était une option qui était prise dans les orientations budgétaires de la municipalité précédente. La vidéoprotection était un élément, pour le moment on ne l'a pas retenue puisque finalement à partir du moment où on doit voter nous un budget, c'est-à-dire que c'est nous qui prenons les options, on n'a pas rejeté forcément cette option, mais on n'a pas pu la valider non plus, c'est peut-être un point qui sera repris par la suite mais pour le moment elle n'y figure pas.

Il a donc quand même des éléments substantiels du projet de l'ancienne municipalité qui n'ont pas été repris pour le moment, car c'était, avec la rue de la Fosse aux Loups, pratiquement les deux seuls projets nouveaux qui étaient mentionnés dans le débat d'orientation budgétaire de début février. A partir du moment où ça représentait pratiquement la moitié des nouveaux investissements.

Pour la rue de la Fosse aux Loups on a maintenu le projet, puisque finalement on s'est rapproché de la Ville de Soultz qui prend en charge la moitié de la rue de la Fosse aux Loups et donc cela est maintenu pour la moitié qui nous concerne, pour à peu près 50.000 € à notre budget d'investissement. (M. le Maire)

### Intervention de M. BRAUN:

- J'ai peut-être mal compris, vous étiez sur les indemnités, on ne revient pas là-dessus. C'était bien sur la mandature que vous avez fait votre calcul.

### Intervention de M. BANNWARTH:

- La seule différence entre le budget que vous proposez et celui qu'on avait élaboré, c'est les indemnités. Symboliquement c'est important.

### Intervention de Mme DEHESTRU:

- Simplement pour que tout le monde soit parfaitement informé, je voudrais informer de la différence entre le compte administratif et le budget. Il est vrai qu'ayant siégé dans l'opposition, nous n'avons jamais voté le budget, mais de mémoire nous avons toujours approuvé le compte administratif.
- Le compte administratif comme dit c'est un résultat de la bonne exécution du budget, il ne s'agit que de voter des options qui ont été prises, les options elles sont votées et décidées au moment du budget primitif ou des décisions modificatives. Le compte administratif n'est que le reflet de l'exécution de ce budget, il n'y a pas de grande décision qui est prise en approuvant ou en rejetant le compte administratif, le rejet signifierait plutôt qu'on y voit des irrégularités ou des choses qui n'auraient pas été respectées par rapport au budget primitif. (M. le Maire)

### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

### N° 19 - 04/2014

### **BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2014**

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Daniel BRAUN, Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M14,

VU la décision du Conseil Municipal de voter les crédits par nature et par chapitre,

### **CONSIDERANT:**

- Qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'année 2014,

### APRES EN AVOIR DELIBERE:

- Approuve les montants des recettes et dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du budget primitif principal ci-annexé, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement,
- Approuve l'état des subventions à verser ci-annexé.
- Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal, à l'exception de M. Marcel METZGER, Mme Yolande REMY (avec procuration de Mme Hélène FRANÇOIS), M. José BANNWARTH (avec procuration de Mme Stéphanie BRINGIA), Mme Valérie JANNEST, M. Patrick RZENNO, M. Christian FACCHIN, qui s'abstiennent.

### REPUBLIQUE FRANÇAISE

### - Ville de GUEBWILLER (1)

### AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21680112600014

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

M. 14

Budget primitif (projet de budget)

voté par nature

**BUDGET: BUDGET PRINCIPAL (3)** 

**ANNEE 2014** 

<sup>(1)</sup> indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

<sup>(2)</sup> A renseigner uniquement pour les budgets annexes,

<sup>(3)</sup> Indiquer le budget concerné ; budget principal ou libellé du budget annexe,

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II						
	VUE D'ENSEMBLE A1						
	FONCTIONNEMENT						
<del>pressile</del>		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	11 826 000,00	11 087 652,40				
1	ψ ,	+	+				
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00				
O R T	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(sl déficit)	(si excédent)				
s	REPORTE (2)	0,00	738 347,60				
H		-	п				
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	11 826 000,00	11 826 000,00				
		INVESTISSEMENT					
<del> </del>	·	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 907 046,42	3 029 000,00				
n	+	+	+				
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERGICE PRECEDENT (2)	375 955,02	390 000,00				
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA	(si solde négatif)	(si solde positif)				
T 8	SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	1 135 998,56	0,00				
B	-		=				
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	3 419 000,00	3 419 000,00				
ı		TOTAL					
	TOTAL DU BUDGET (3)	15 245 000,00	15 245 000,00				

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits

(1) Au budget primitir, les crédits votes correspondent aux crédits votes fors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votes correspondent aux crédits votes lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats,
Les restes à réaliser de la secilion de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité
des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la
comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté +-rédits de fonctionnement.votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement,

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** 

Chap.	Libelié	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 038 000,00	0,00	3 192 000,00	0,00	3 192 000,00
012	Charges de personnel, frals assimilés	5 423 000,00	0,00	5 423 000,00	0,00	5 423 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 107 000,00	0,00	1 157 000,00	0,00	1 157 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	9 568 000,00	0,00	9 772 000,00	0,00	9 772 000,00
66	Charges financières	591 100,00	0,00	683 000,00	0,00	683 000,00
67	Charges exceptionnelles	24 573,61	0,00	26 417,14	0,00	26 417,14
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	8 000,000		7 747,00	0,00	7 747,00
022	Dépenses imprévues	0,00	300	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement .	10 191 673,61	0,00	10 489 164,14	0,00	10 489 164,14
023	Virement à la section d'investissement (5)	859 000,00		916 000,00	0;00	916 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	329 326,39	and the second	420 835,86	0,00	420 835,86
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		∙0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 188 326,39		1 336 835,86	0,00	1 336 835,86
	TOTAL	11 380 000,00	0,00	11 826 000,00	0,00	11 826 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 11 826 000,00

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	70 000,00	0;00	90 000,00	0,00	90 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	631 000,00	0;00	632 430,00	0,00	632 430,00
73	Impôts et taxes	5:646 131,00	0,00	5 709 603,00	-0,00	5 709 503,00
74	.Dotations et participations	3 168:945,00	0,00	3 601 009,00	0,00	3 601 009,00
75	Autres produits de gestion courante	752 781,50	0,00	785 183,40	0,00	785 183,40
	Total des recettes de gestion courante	10 268 857,50	0,00	10 818 125,40	0,00	10 818 125,40
76	Prodults financiers	168 000,00	0,00	166 770,00	0,00	166 770,00
77	Produits exceptionnels	15 539,12	0,00	11 500,00	0,00	11 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	8.000,00	a de la companya de l	7 747,00	0,00	7 747,00
Tota	l des recettes réelles de fonctionnement	10 460 396,62	0,00	11 004 142,40	0,00	11 004 142,40
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	11 216,00		83 510,00	0,00	83 510,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	and the second	0,00	0,00	0,00
Tota	des recettes d'ordre de fonctionnement	11 216,00		83 510,00	0,00	83 510,00
	TOTAL	10 471 612,62	0,00	11 087 652,40	0,00	11 087 652,40

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 11 826 000,00

Pour Information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)

1 253 325,86

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	- 11
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	.A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap,	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	36 397,64	13 074,55	102 199,75	0,00	115 274,30
204	Subventions d'équipement versées	24 089,00	4 089,00	15 000,00	0,00	19 089,00
21	Immobilisations corporelles	190 790,00	52 407,96	525 500,00	0,00	577 907,96
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	1 448 000,00	306 383,51	591 700,00	-0,00	898 083,51
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 699 276,64	375 955,02	1 234 399,75	0,00	1 610 354,77
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	650 000,00	0,00	512 000,00	0,00	512 000,00
18	Compte de llaison ; affectate (BA,régle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et.créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	650 000,00 :	0,00	512 000,00	0,00	512 000,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	51 000,00	0,00	51 000,00
Total c	les dépenses réelles d'investissement	2 349 276,64	375 955,02	1 797 399,75	0,00	2 173 354,77
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	11 216,00		83 510,00	0,00	83 510,00
041	Opérations patrimoniales (4)	317 122,57		26 136,67	0,00	26 136,67
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	328 338,57	200 (200 pt) 10 (200 pt) 10 (200 pt) 10 (200 pt)	109 646,67	0,00	109 648,87
	TOTAL	2 677 615,21	375 955;02	1 907 046,42	0,00	2 283 001,44

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 135 998,56
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 419 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	134 000,00	390 000,00	94 837,00	0,00	484 837,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	740 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	874.000,00	390 000,00	94 837,00	0,00	484 837,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	236 637,25	.0,00	379 879,59	0,00	379 879,59
1068	Excédents de fonotionnement capitalisés (9)	210 493,68	0,00	1 121 953,58	0,00	1 121 953,58
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de llaison : affectat* (BA,régle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	12 029,00	0,00	12 229,00	0,00	12 229,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	49 500,00	0,00	6 128,30	0,00	6 128,30
	Total des recettes financières	508 659,93	0,00	1 520 190,47	0,00	1 520 190,47
45	Total des opé, pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	51 000,00	0,00	51 000,00
Total	des recettes réelles d'Investissement	1 382 659,93	390 000,00	1 666 027,47	0,00	2 056 027,47

### Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2014

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	859 000,00		916 000,00	0,00	916 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	329 326,39		420 835,86	0,00	420 835,86
041	Opérations patrimoniales (4)	317 122,57		26 136,67	0,00	26 136,67
Total o	les recettes d'ordre d'Investissement	1 505 448,96	E SERVER	1 362 972,53	0,00	1 362 972,53
	TOTAL	2 888 108,89	390 000,00	3 029 000,00	0,00	3 419 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 419 000,00

Pour Information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 253 325,86
FONCTIONNEMENT (10)	, 200,000

- (1) Cf. Modalités de vote (-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats,
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un sulvi des stocks seion la méthode de l'Inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (itolissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisée sur les blens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'eile ou qu'il crée,
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Soide de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou soide de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	[]
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 192 000,00	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR	3 192 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 423 000,00	Partie Market	5 423 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
.65	Autres charges de gestion courante	1 157 000,00		1 157 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	683 000,00	0,00	683 000,00
67	Charges exceptionnelles	26 417,14	0,00	26 417,14
-68	Dot, aux amortissements et provisions	7 747,00	420 835,86	428 582,86
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		916 000,00	916 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		10 489 164,14	1 336 835,86	11 826 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 826 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	33 510,00	33 510,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	512 000,00	0,00	512 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régle)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	115 274,30	0,00	115 274,30
204	Subventions d'équipement versées	19 089,00	0,00	19 089,00
21	Immobilisations corporelles (6)	577 907,96	66 688,27	644 596,23
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	898 083,51	9 448,40	907 531,91
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	.0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		-0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)	Comment of the Commen	. 0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	51 000,00	0,00	51 000,00
481	Charges à rép, sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00		0,00
D	épenses d'investissement – Total	2 173 354,77	109 646,67	2 283 001,44

	<b>11</b>
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 135 998,56
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 419 000,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II I
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	90,000,00		90,000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
7.0	Prodults services, domaine et ventes div	632 430,00		632 430,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Travaux en régle	and the second	50 000,00	50 000,00
73	Impôts et taxes	5 709 503,00		5.709 503,00
74	Dotations et participations	3 601 009,00		3 601 009,00
75	Autres produits de gestion courante	785 183,40	0,00	785 183,40
76	Prodults financiers	166 770,00	0,00	166 770,00
77	Produits exceptionnels	11 500,00	33 510,00	45 010,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	7 747,00	0,00	7 747,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
F	Recettes de fonctionnement – Total	11 004 142,40	83 510,00	11 087 652,40

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	738 347,60
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 826 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	379 879,59	0,00	379 879,59
13	Subventions d'investissement	484.837,00	0,00	484 837,00
15	Provisions pour risques et charges (4)	9898	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de llaison : affectat° (BA,régle)	(6) 0,00	The state of the s	0,00
20	Immobilisations incorporeiles (sauf 204)	0,00	26 136,67	26 136,67
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelies	0,00	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	12 229,00	0,00	12 229,00
28	Amortissement des immobilisations		420 835,86	420 835,86
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)	1000	0;00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	.51 000,00	0,00	51 000,00
481	Charges à rép, sur plusieurs exercices	The second s	0,00	0,00
49	Prov. dépréc, comptes de tiers (4)	TO THE RESERVE OF THE PERSON O	0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)	THE SECOND SECON	0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		916 000,00	916 000,00
024	Prodults des cessions d'immobilisations	6 128,30		6 128,30
	Recettes d'investissement – Total	934 073,89	1 362 972,53	2 297 046,42

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	. •
AFFECTATION AU COMPTE 1068	1 121 953,58
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 419 000,00

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	3 038 000,00	3 192 000,00	0,00
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	603 000,00	648 000,00	0,00
60611	Eau et assainissement	55 000,00	56 000,00	0,00
60612	Energie - Electricité	525 000,00	592 000,00	:0,00
60621	Combustibles	4 570,00	4 600,00	.0,00
60622	Carburants	70 120,00	71 000,00	0,00
60623	Alimentation	8 500,00	6 800,00	0,00
60624	. Produits de traitement	20 800,00	11 500,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	16 000,00	16 000,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	25 900,00	25 700,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	248 540,00	267 610,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	61 000,00	21 200,00	0,00
60636	Vêtements de travail	11 600,00	11 800,00	0,00
6064	Fournitures administratives	21 700,00	22 420,00	0,00
6065	Livres, disques, (médiathèque)	31 000,00	31 200,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	31 880,00	32 360,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	3 400,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	81 000;00	117 180,00	0,00
6132	Locations immobilières	500,00	500,00	0,00
6135	Locations mobilières	53 687,00	53 700,00	0,00
61521	Entretien terrains	18 000,00	18 300,00	0,00
61522	Entretien bâtiments	69 800,00	40 000,00	0,00
61523	Entretien voles et réseaux	61 500,00	70 000,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	62 000,00	100 200,00	0,00
61551	Entretien matériel roujant	, 6 000,00	18 000,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobillers	10 000,00	18 224,00	0,00
6156	Maintenance	74 000,00	73 310,00	0,00
616	Primes d'assurances	94 493,00	100 246,00	0,00
617	Etudes et recherches	12 200,00	15 700,00	-0;00
6182	Documentation générale et technique	10 000,00	12 290,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	17 000,00	20 900,00	0,00
6188	Autres frais divers	156 190,00	143 000,00	0;00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	4 000,00	4 000,00	0;00
6226	Honoraires	9 550,00	9 150,00 15 700,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux  Annonces et insertions	15 000,00 13 100,00	13 200,00	0,00
6231 6232	Fêtes et cérémonies	.24 700,00	25 000,00	0,00 0,00
6233	Foires et expositions	48 100,00	41 700,00	0,00
6236	Catalogues et Imprimés	67 090,00	62:000,00	0,00
6237	Publications	13 000,00	13.000,00	0,0
:6238	Divers	2 000,00	.2 030,00	0,0
6241	Transports de blens	1 600;00	1 600,00	0,0
6247	Transports collectifs	56 150,00	49 300,00	0,0
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	3 000,00	0,0
6256	Missions	4 000;00	3 000,00	0,0
6257	Réceptions	32 250,00	30 220,00	0,0
6261	Frais d'affranchissement	34 000,00	29 000,00	0,0
6262	Frais de télécommunications	77 000,00	77 000,00	0,0
627	Services bancaires et assimilés	200,00	200,00	0,0
6281	Concours divers (colisations)	26 270,00	26 510,00	0,0
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	24 350,00	24 400,00	0,0
6283	Frais de nettoyage des locaux	19 825,00	21 300,00	0,0
6284	Redevances pour services rendus	0,00	35 000,00	0,0
62878	Remb. frais à d'autres organismes	8 000,00	8 000,00	0,0
6288	Autres services extérieurs	1 150,00	1 150,00	0,0
63512	Taxes foncières	86 000,00	69 000,00	0,0
6355	Taxes et Impôts sur les véhicules	525,00	2 240,00	. 0,0
6358	Autres droits	200,00	200,00	0,0
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 960,00	1 960,00	0,0
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 423 000,00		0,0

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6218	Autre personnel extérieur	25 000,00	13 387,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 661,00	15 982,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	57 654,00	57 746,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	9 367,00	9 575,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 734 965,00	2 731 979,00	0,00
64112	.NBI, SFT, indemnité résidence	72 356,00	70 148,00	0,00
64118	Autres Indemnités titulaires	665 790,00	609 591,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	150 296,00	116 851,00	0,00
64136 64168	Indemnités préavis, licenciement non tit	5 200,00 174 833,00	0,00 268 117,00	0,00
6417	Autres emplois d'insertion  Rémunérations des apprentis	45 193,00	34 488,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	554 422,00	551 471,00	0,00 0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	781 120,00	815 851,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I,C,	22 675,00	25 763,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	72 000,00	72 020,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	10 000;00	12 062,00	0,00
6457	Cotts, sociales ilées à l'apprentissage	2 468,00	1 969,00	0,00
6458	Cotis, aux autres organismes sociaux	6 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacle	18 000,00	16 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0;00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 107 000,00	1 157 000,00	0,00
651	Redevances pour licences, logiciels,	1 100,00	613,00	0,00
6531	Indemnités	142 619,00	171 065,00	0;00
6532	Frais de mission	1 500,00	1 500,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	13 886,00	16 980,00	0,00
6535	Formation	1 000,00	10 000,00	0,00
6536	Frais de représentation du maire	1 000,00	1 000,00	0,00
65372	Cotis, fonds financt alloc, fin mandat	100,00	120,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	8 000,000	10 000,00	0,00
6553	Service d'incendie	235 209,00	238 266,00	0,00
6554	Contribut° organismes de regroupement	226 800,00	235 000,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	22 500,00	22 500,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	147 200,00	147 200,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	350,00	350,00	0,00
6574	Subv. fonct, Associat°, personnes privée	305 226,00	302 268,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	510,00	138,00	0,00
656	Frals fonctionnement des groupes d'élus	0,00	. 0,00	0,00
TOTAL	.= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	9 568 000,00	9 772 000,00	0,00
66	Charges financières (b)	591 100,00	683 000,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	575 000,00	550 000,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	123 000,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	12 000,00	6 100,00	0,00
665	Escomptes accordés	100,00	300,00	0,00
668	Autres charges financières	4 000,00	3 600,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	24 573,61	26 417 <sub>,</sub> 14	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	1 000,00	0,00
6714	Bourses et prix	12 240,00	10 240,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	5 233,00	5 233 <sub>i</sub> 00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	6 100,61	9 944;14	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	8 000,000	7 747,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc, actifs oirculants	8 000,00	7 747,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	10 191 673,61	10 489 164,14	0,00
023	Virement à la section d'investissement	859 000,00	916 000,00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	329 326,39	420 835,86	<u> </u>
6811		<del>"" -   " " "</del>		
	Dot. amort. et prov. immos incorporelles DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION	329 326,39 1 188 326,39	420 835,86 1 336 835,86	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	D'INVESTISSEMENT			
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	. 0,00

### Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2014

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 188 326,39	1 336 835,86	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		11 380 000,00	11 826 000,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	t#
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 826 000,00

De	étall	du	cal	cul	des	ICNE	au	comi	ote	66'	112	(5)

Montant des ICNE de l'exercice	123 000,00
Montant des iCNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	123 000,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultate de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I-B.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles,

<sup>(5)</sup> SI le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négalif.

<sup>(8)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

<sup>(7)</sup> Of, définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

<sup>(8)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

<sup>(3)</sup> Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(10)</sup> Chapitre desliné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou llées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	70 000,00	90,000,00	0,00
3419	Remboursements rémunérations personnel	70 000,00	90.000,00	0,00
′0	Produits services, domaine et ventes div	631 000,00	632 430,00	0,00
022	Coupes de bols	110 000,00	181 000,00	0,00
023	Menus produits forestiers	10 000,00	10 000,00	0,00
0311	Concessions cimetières (produit net)	27 000,00	20 000,00	0,00
70312	Redevances funéraires	7 000,00	0,00	0,00
0323	Redev, occupat° domaine public communal	12 300,00	13 000,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	20 000,00	23 700,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	4 000,00	3 500,00	0,00
704	Travaux	2 515,00	900,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	22 000,00	18 000,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	3 700,00	3 700,00	0,00
7067	Redev, services périscolaires et enseign	286 785,00	297 000,00	0,00
70688	Autres prestations de services	1 700,00	8 900,000	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A., régles	90,000,00	12 000,00	0,00
70872	Remb, frais B.A. et régles municipales	0,00	1 500,00	0,00
70878	Remb, frais par d'autres redevables	33.000,00	37 230,00	0,00
7088	Prodults activités annexes (abonnements)	1 000,00	2 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 646 131,00	5 709 503,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	2 951 788,00	3 019 956,00	0,00
7321	Attribution de compensation	2 218 220,00	2 218 220;00	0,00
7323	F.N.G.I.R.	49 223,00	50 027,00	0,00
7336	Drolts de place	24 000,00	24 500,00	0,00
7337	Droits de stationnement	12 000,00	12 000,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	4 000;00	4 100,00	0,00
7351	Taxe sur l'électricité	184 000;00	193 000,00	0,00
7368 7381	Taxes locales sur la publicité extérieur  Taxes additionnelles droits de mutation	2 900,00	2 700,00 185 000,00	0,0
74	Dotations et participations	3 168 945,00	3 601 009,00	0,00
7411	Dotations of participations  Dotation forfaltaire	1 842 070,00	1 771 154,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	252 000,00	289 102,00	0,0
74123	Dotation de solidarité urbaine	338 000,00	499 826,00	0,0
74127	Dotation nationale de péréquation	0,00	287 736,00	0,0
746	Dotation générale de décentralisation	500,00	0,00	0,0
74718	Autres participations Etat	116 188,00	210 100,00	0,0
7472	Participat° Régions	25 800,00	23 000,00	0,0
7473	Participat° Départements	18 300,00	17 000,00	0,0
74758	Participat° Autres groupements	11 000,00	11 000,00	0,0
7478	Participat° Autres organismes	258 118 <sub>1</sub> 00	212 000,00	0,0
7482	Compens, perte taxe add, droits mutation	469,00	500;00	0,0
748313	Dotat° de compensation de la TP	27 108,00	26 304,00	0,0
74832	Attribution du fonds départemental TP	60 000,00	60 000;00	0,0
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	90 446,00	71 190,00	0,0
74834	Etat - Compens, exonérat° taxes foncière	21 720,00	18 460,00	0,0
74835	Etat - Compens, exonérat° taxe habitat°	97 226,00	93 637,00	0;0
7488	Autres attributions et participations	10 000,00	10 000,00	:0,0
75	Autres produits de gestion courante	752 781,50	785 183,40	0,0
751	Redevances pour licences, logiciels,	406 672,14	392 777,30	0,0
752	Revenus des immeubles	338 000,00	383 000,00	0,1
757	Redevances versées par fermiers, conces,	3 700;00	3 700,00	0,1
758	Produits divers de gestion courante  TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES	4 409,36 10 268 857,50	5 706,10 10 818 125,40	0, <sup>,</sup>
	(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013			·
76	Produits financiers (b)	168 000,00	166 770,00	0,
761	Produits de participations	148 000,00	148 000,00	0,
7621	Prod. Immo. fin encalssées à échéance	980,00	1	0, 0,
764	Revenus valeurs mobilières de placement	2 920,00		

### Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2014

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
768	Autres produits financiers	16 100,00	0,00	0,00
7688	Autros dewl. Mr. piet ky WM.	0,00	14 800,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	15 539,12	11 500,00	0,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	3 832 <sub>i</sub> 00	2 000,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 707,12	.500,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	9 000,00	9 000,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	8 000,00	7 747,00	0,00
.7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	8 000,00	7 747,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	10 460 396,62	11 004 142,40	0,00
042	Opérat <sup>o</sup> ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	11 216,00	83 510,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	0,00	50 000,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	11 216,00	33 510,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	11.216,00	83 510,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	10 471 612,62	11 087 652,40	0,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	738 347,60
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 826 000,00

### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalilés de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) SI la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI-040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7816 peut figurer dans le détail: du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats),

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

· Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	36 397,64	102 199,75	00,00
202	Frals réalisat° documents urbanisme	6 900,00	5 000,00	0,00
2031	Frais d'études	9 200,00	66 500,00	40,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	1 509,75	0,00
2051	Concessions, droits similaires	19 297,64	29 190,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	24 089,00	15 000,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	20 000,00	15 000,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	4 089 <sub>i</sub> 00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles (hors opérations)	190,790,00	525 500,00	0,00
2111	Terrains nus	21 500,00	10 000,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	6 000,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	4 000,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	16 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	8.000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	14 000,00	35 100,00	0,00
2138 2151	Autres constructions Réseaux de voirie	5 400,00 29 000,00	0,00 39 00,00	0,00
2152	Installations de voirle	29 000,00	31 900,00	0,00
21568	. Autres matériels, outiliages incendie	0,00	33 400,00	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	134 000,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirle	4 500,00	10 500,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	20 240,00	26 000,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	2 800,00	0,0
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	400,00	2 650,00	0,0
2182	Matériel de transport	300,00	39 600,00	0,0
2183	Matériel de bureau et informatique	14 000,00	34 150,00	0,0
2184	Mobilier	15 500,00	77 700,00	0,0
2188	Autres immobilisations corporalles	34 950,00	24 700,00	0,0
22	immobilisations reques en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,0
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 448 000,00	591 700,00	0,0
2313	Constructions	300 600,00	378 000,00	0,0
2315	Installat°, matériel et outiliage techni	1 147 400,00	197 000,00	0,0
238	Avances versées commandes immo, incorp,	0,00	16 700,00	0,0
	Total des dépenses d'équipement	1 699 276,64	1 234 399,75	0,0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,0
16	Emprunts et dettes assimilées	650 000,00	512 000,00	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
1641	-Emprunts en euros	638 000,00	500 000,00	0,0 .0;0
16818	Emprunts - Autres prêteurs	8 000,00	8 000,00	.0,0 0,0
16873	Dettes - Départements	4 000,00	4 000,00	-0,0
18 <sup>.</sup>	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,0
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	<del></del>
				0,0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,0
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,0
	Total des dépenses financières	650 000,00	512 000,00	0,
458101	Voirie rue Fosse-aux-Loups (6)	0,00	51 000,00	0,
To	tal des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	51 000,00	0,
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 349 276,64	1 797 399,75	·0,
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)			
V7V		11 216,00	83 510,00	
100151	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	11 216,00	33 510,00	0,
139151	Sub, transf opte résult, GFP de rattach,	11 216,00	22 432,00	Ø,
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	11 078,00	О,
	Charges transférées (9)	0,00	50 000,00	0,

### VIIIe de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2014

Chap / art (1)	Libelié (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
21318	Autres bâtiments publics	0,00	50 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	317 122,57	26 136,67	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	12 743,38	0,00
2135	Installations générales, agencements	30,00	0,00	0,00
2152	installations de voirie	0,00	3 944,89	0,00
2313	Constructions	293 009,89	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	24 082,68	9 448,40	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	328 338,57	109 646,67	0,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 677 615,21	1 907 046,42	0,00

	**
RESTES A REALISER N-1 (11)	375 955,02
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	1 135 998,56
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 419 000,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote, I-B.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles,

<sup>(5)</sup> Voir état III B 3 pour le détait des opérations d'équipement.

<sup>(6)</sup> Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Di 040 = RF 042.

<sup>(8)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

<sup>(10)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Di 041 = Ri 041.

<sup>(11)</sup> inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

13 Su 1321 Su 1322 Su 1323 Su 13251 Su 13251 Su 1328 Au 1342 Am 16 En 1641 En 20 Im 204 Su 21 Im 22 Im 23 'im 10 Do 10222 FO 10223 TL 1068 Ex 138 Au 165 De 18 Cc 27 Ai 274 Pr 276351 Ci	ubventions d'investissement (hors 138) ubv, non transf, Etat, étabi, nationaux ubv, non transf, Régions ubv, non transf, Départements ubv, non transf, Départements ubv, non transf, GFP de rattachement utres subventions d'équip, non transf, mendes de police non transférable mprunts et dettes assimilées (hors 165) mprunts en euros mmobilisations incorporelles (sauf 204) ubventions d'équipement versées mmobilisations corporelles mmobilisations reçues en affectation mmobilisations en cours  Total des recettes d'équipement	(2) 0,00 134 000,00 28 000,00 8 000,00 -0,00 45 000,00 5 000,00 48 000,00 740 000,00 0,00 0,00 0,00	0,00 94 837,00 0,00 50 000,00 0,00 0,00 44 837,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
1321 Sui 1322 Sui 1323 Su 13251 Su 13251 Su 1326 Au 1342 Am 16 En 1641 En 20 Im 204 Su 21 Im 22 Im 22 Im 23 'Im 10 Do 10222 FO 10223 TL 1068 Ex 138 Au 165 De 18 Ca 27 Au 276351 Ci	ubv. non transf. Etat, étabi, nationaux ubv. non transf. Régions ubv. non transf. Départements ubv. non transf. GFP de rattachement utres subventions d'équip. non transf. mendes de police non transférable mprunts et dettes assimilées (hors 165) mprunts en euros mmobilisations incorporelles (sauf 204) ubventions d'équipement versées mmobilisations corporelles mmobilisations regues en affectation mmobilisations en cours  Total des recettes d'équipement	28 000,00 8 000,00 -0,00 45 000,00 5 000,00 48 000,00 740 000,00 -0,00 -0,00 -0,00 -0,00	94 837,00  0,00 50 000,00 0,00 0,00 44 837,00  0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
1321   Sui   1322   Sui   1323   Sui   13251   Sui   13251   Sui   1326   Au   1342   Am   1342   Am   166   Em   1641   Em	ubv. non transf. Régions ubv. non transf. Départements ubv. non transf. GFP de rattachement utres subventions d'équip. non transf. mendes de police non transférable mprunts et dettes assimilées (hors 165) mprunts en euros mobilisations incorporelles (sauf 204) ubventions d'équipement versées mobilisations corporelles mobilisations regues en affectation mobilisations en cours  Total des recettes d'équipement	28 000,00 8 000,00 -0,00 45 000,00 5 000,00 48 000,00 740 000,00 -0,00 -0,00 -0,00 -0,00	0,00 50 000,00 0,00 0,00 0,00 44 837,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
323   Su   3251   Su   3251   Su   3251   Su   3251   Su   3328   Au   3342   Am   3442   Am   3442   Am   3461	ubv. non transf. Départements ubv. non transf. GFP de rattachement utres subventions d'équip, non transf. mendes de police non transférable mprunts et dettes assimilées (hore 165) mprunts en euros mnobilisations incorporelles (sauf 204) ubventions d'équipement versées mnobilisations corporelles mnobilisations regues en affectation mnobilisations en cours  Total des recettes d'équipement	0,00 45 000,00 5 000,00 48 000,00 740 000,00 0,00 0,00 0,00	50 000,00 0,00 0,00 0,00 44 837,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
13251   Su   13251   Su   13251   Au   1342   Am   166   Em   1641   Em   16	ubv. non transf. GFP de rattachement utres subventions d'équip. non transf. mendes de police non transférable mprunts et dettes assimilées (hors 165) mprunts en euros mobilisations incorporelles (sauf 204) ubventions d'équipement versées mobilisations corporelles mobilisations regues en affectation mobilisations en cours  Total des recettes d'équipement	45 000,00 5 000,00 48 000,00 740 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 44 837,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
1328	utres subventions d'équip, non transf. mendes de police non transférable mprunts et dettes assimilées (hors 165) mprunts en euros nmobilisations incorporelles (sauf 204) ubventions d'équipement versées nmobilisations corporelles mmobilisations regues en affectation nmobilisations en cours  Total des recettes d'équipement	5 000,00 48 000,00 740 000,00 740 000,00 0,00 0,00 0,00	0,00 44 837,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
1342 Am 166 Em 1641 Em 200 Im 204 Su 214 Im 222 Im 23 'Im 10 Do 10222 FO 10223 TL 1068 Ex 138 Au 165 De 18 Ca 27 Au 276351 Ci	mendes de police non transférable mprunts et dettes assimilées (hors 165) mprunts en euros nmobilisations incorporelles (sauf 204) ubventions d'équipement versées nmobilisations corporelles nmobilisations regues en affectation nmobilisations en cours Total des recettes d'équipement	48 000,00 740 000,00 740 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00	44 837,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00
166 En 1641 En 1641 En 20 Im 204 Su 214 Im 22 Im 23 'Im 10 Do 10222 FO 10223 TL 1068 Ex 138 Au 165 De 18 Ca 26 Pa 27 Au 276351 Ca	mprunts et dettes assimilées (hors 165) mprunts en euros nmobilisations incorporelles (sauf 204) ubventions d'équipement versées nmobilisations corporelles nmobilisations regues en affectation nmobilisations en cours Total des recettes d'équipement	740 000,00 740 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00
1641 Em 20 Im 20 Im 204 Su 21 Im 22 Im 22 Im 23 Im 20 Im 20 Im 21 Im 22 Im 22 Im 23 Im 24 Im 25 Im 26 Im 26 Im 27	mprunts en euros nmobilisations incorporelles (sauf 204) ubventions d'équipement versées nmobilisations corporelles nmobilisations regues en affectation nmobilisations en cours Total des recettes d'équipement	740 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,0
200 Im 204 Su 21 Im 22 Im 22 Im 23 'Im 23 'Im 24 Im 25 Im 26 Im 27 Im 28 Im 29 Im 20 Im 21 Im 22	nmobilisations incorporelles (sauf 204) ubventions d'équipement versées nmobilisations corporelles nmobilisations regues en affectation nmobilisations en cours Total des recettes d'équipement	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00	······································
204 Su 21 Im 22 Im 23 'im  10 Do 10222 FC 10223 TL 1068 Ex 138 Ac 165 De 18 Cc 26 Pe 27 Ac 276351 Cc	ubventions d'équipement versées nmobilisations corporelles nmobilisations regues en affectation nmobilisations en cours Total des recettes d'équipement	0,00 0,00 0,00	0,00	0.0
21 Im 22 Im 23 'Im 23 'Im 10 Do 10222 FO 10223 TL 1068 Ex 138 Au 165 Do 18 Cc 26 Pa 27 Au 276351 Ci	nmobilisations corporelles nmobilisations regues en affectation nmobilisations en cours Total des recettes d'équipement	0,00		5,5
22 Im 23 Im 10 Do 10222 FO 10223 TL 1068 Ex 138 Au 165 De 18 Co 26 Pe 27 Au 276351 Ci	mmobilisations regues en affectation mmobilisations en cours Total des recettes d'équipement	0,00	0.00	0,0
23 'Im  10 Do  10222 FC  10223 TL  1068 Ex  138 Ac  165 De  18 Cc  26 Pe  27 Ac  274 Pr  276351 Cc	nmobilisations en cours Total des recettes d'équipement	-{	V, UU	0,0
23 'Im  10 Do  10222 FC  10223 TL  1068 Ex  138 Ac  165 De  18 Cc  26 Pe  27 Ac  274 Pr  276351 Cc	nmobilisations en cours Total des recettes d'équipement	-{	0,00	0,0
10 Dc 10222 FC 10223 TL 1068 Ex 138 Ac 165 Dc 18 Cc 26 Pc 27 Ac 274 Pc 276351 Cc	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,0
10222 FC 10223 TL 1068 Ex 138 Ac 165 Dc 18 Cc 26 Pc 27 Ac 274 Pc 276351 Cc		874 000,00	94 837,00	
10222 FC 10223 TL 1068 Ex 138 Ac 165 Dc 18 Cc 26 Pc 27 Ac 274 Pc 276351 Cc	iotations, tongs divars at reserves			0,0
10223 TL 1068 Ex 138 Ac 165 De 18 Cc 26 Pe 27 Ac 274 Pr 276351 Cc		447 130,93	1 501 833,17	0,0
1068 Ex 138 Au 165 De 18 Co 26 Pe 27 Au 274 Pr 276351 Co	CTVA	186 000,00 50 637,25	345 000,00 34 879,59	0,0
138 Au 165 De 18 Co 26 Pe 27 Au 274 Pr 276351 Ci	xcédents de fonctionnement capitalisés	210.493,68	1 121 953,58	0,0 0,0
165 De 18 Co 26 Pe 27 Ac 274 Pr 276351 Co	Autres subvent* Invest, non transf.	0,00	0,00	0,0
18 Co 26 Pa 27 Ai 274 Pr 276351 Ci				<del></del>
26 Pe 27 AA 274 Pr 276351 Ci	Jépôts et cautionnements regus Compte de llaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,0
27 A4 274 Pr 276351 Oi		0,00		0,0
274 Pr 276351 Ci	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,0
276351 Ci	Autres immobilisations financières	12 029,00	12 229,00	0,0
	Prêts	800,00	800,00	0,0
276358	Oréance GFP de rattachement	7 029,00	7 029,00	0,0
004	Créance Autres groupements	4 200,00	4 400,00	0,0
024 Pi	Produits des cessions d'immobilisations  Total des recettes financières	49 500,00	6 128,30	0,0
		508 659,93	1 520 190,47	0,0
	/oirle rue fosse-aux-Loups (5)	0,00	51 000,00	0,0
Total d	des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	51 000,00	0,0
	TOTAL RECETTES REELLES	1 382 659,93	1 666 027,47	0,0
021 V	Virement de la sect° de fonctionnement	859 000,00	916 000,00	0,0
040 O	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	329 326,39	420 835,86	0,0
2802 F	Frais ilés à la réalisation des document	5 544,04	1 118,95	0,
28031 F	Frais d'études	5 725,19	89 765,86	0,
28033 F	Frals d'Insertion	601,20	70,00	0,
280421 P	Privé : Bien mobilier, matériel	.0,00	7 368,14	Q <sub>i</sub>
280422 P	Privé : Bâtiments, installations	30 000,00	34 000,00	0,
28051	Concessions et droits similaires	7 132,23	8 004,82	О,
28121 P	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 029,00	1 374,91	o,
28135 II	Installations générales, agencements,	29 725,00	37 803,00	O,
281568 A	Autres matériels, outillages incendie	1 041,00	3 174,00	O,
281571 N	Matériel roulant	31 760,00	1 ' 1	o,
281578 A	Autre matériel et outillage de voirie	6 466,73	6 092,00	o
	Autres installat", matériel et outillage	34 539,00		0
1	Matériel de transport	54 330,00		0
l i	Matériel de bureau et informatique	58 786,00	1	0
1	Mobilier	35 065,00	1	
	·····	27 582,00	i	۱ '
TOTAL DES	Autres immo. corporelles	1 2, 002,00	28 314,80	a

### VIIIe de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2014

Chap≀/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
041	Opérations patrimoniales (9)	317 122,57	26 136,67	0,00
2031	Frais d'études	315 052,57	25 275,55	0,00
2033	Frais d'Insertion	2 070,00	861,12	.0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 505 448,96	1 362 972,53	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 888 108,89	3 029 000,00	0,00

	·
RESTES A REALISER N-1 (10)	390 000,00
·	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 419 000,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article-conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote, I-B.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser,

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers,

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042,

<sup>(7)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 «:produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(8)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(10)</sup> inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



# SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET- B1.7

# I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

		pour	
Lignes budgétaires	Bénéficiaires	mémoire	BP 2014
,		BP 2013	
	Gestionnaire: ADM (ADMINISTRATION GENERALE)		1
ADM-657362-520	CCAS	147 200.00	147 200.00   147 200.00
	Gestionnaire CDV (CADRE DE VIE)		
CDV-6574-ECO	PROJETS ECO-CITOYENNETE (6 CLASSES X 250 € PAR CLASSE)	1 500.00	0.00
	Gestionnaire : CULT (CULTURE)		
ICULT-6574-CINEMA-311	SG CINEMA LE FLORIVAL	5 000.00	0.00
CULT-6574-DOM-33	ASS. GESTION CENTRE CULTUREL DOMINICAINS	75 000.00	75 000.00
CULT-6574-CULTU-33	ASSOCIATIONS CULTURELLES	15 000.00	15 000.00
CULT-6574-CULTU-33	ECOLE DE MUSIQUE DE GUEBWILLER	49 500.00	44 500.00
CULT-6574-CULTU-33	IEAC	8 000.00	8 000.00
CULT-6574-CULTU-33	OMAC FONCTIONNEMENT	5 000.00	5 000.00
CULT-6574-CULTU-33	PROJETS CULTURELS FORTS	8 000.00	8 000.00
CUI T-6574-VIE-90	UMIH 68 Section GUEBWILLER	1 500.00	1 500.00
CH T-65738-CULTU-33	CARTE CULTURE	350.00	350.00
	Sous-total CULT 167 350.00	167 350.00	157 350.00
	Gestionnaire : ENS (ENSEIGNEMENT)		
ENS-6574-ECO-211	ASSOCIATION MARQUE PAGES	400.00	400.00
FNS-6574-ECO-211	PROJETS PEDAGOGIQUES	2 000.00	2 000.00
ENS-6574-BUCH-212	ECOLE BUCHER	1 150.00	1 150.00
FNS-6574-SCHLUM-212	ECOLE JEAN SCHLUMBERGER	450.00	450.00
ENS-6574ECO-211	SUBVENTIONS CLASSES VERTES	15 000.00	15 000.00
FNS-6574-ECO-211	PREVENTION ROUTIERE	160.00	160.00
	Sous-total ENS	19 160.00	19 160.00

		DOLL	
Lignes budaétaires	Bénéficiaires	mémoire	BP 2014
)		BP 2013	
	Gestionnaire : FIN (FINANCES)		
FIN-6574-LOGEM-70	ADIL DU HAUT-RHIN	1 590.00	1 590.00
	Gestionnaire : POP (POPULATION)		
POP-6574-POPU-022	OWSPAC	2 000 00	2 000.00
	Gestionnaire : RH (RESSOURCES HUMAINES)	-	
RH-6574-ADM-020	AMICALE PERSONNEL VILLE	18 626.00	21 168.00
RH-6574-POMP-113	AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	3 050.00	3 050.00
	Sous-total RH	21 676.00	24 218.00
	Gestionnaire : SPOR (SPORT)		
SPOR-6574-SPO-411	ASSOCIATIONS DE LOISIRS ET DE COMPETITION	00'000 89	68 000.00
SPOR-6574-SPO-411	CLUBS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS	10 000 00	10 000.00
SPOR-6574-SPO-411	CLUBS POUR LES ECOLES DE SPORT	00.000 9	6 000.00
SPOR-6574-SPO-411	SPORTIFS DE HAUT NIVEAU	2 000.00	5 000.00
SPOR-6574-SPO-411	MJC BUHL TOUR DU PIEMONT	300.00	300.00
SPOR-6574-SPO-411	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (fonctionnement)	2 000.00	2 000.00
SPOR-6574-SPO-411	CENTRE MEDICO SPORTIF (fonctionnement)	00.0	6 000.00
	Sous-total SPOR	91 300.00	97 300.00
	Gestionnaire : VIE (VIE LOCALE)		
VIE-6574-VIE-90	COMITE DES JUMELAGES DE LA VILLE DE GUEBWILLER	1 000.00	1 000.00
II - SUBVENTIONS D'EQUI	UIPEMENT		
URBA-20421-EP-814	ERDF - Electricité Réseau Distribution France	20 000.00	15 000.00
	Sous-total URBA	20 000.00	15 000.00
	Gestionnaire : CULT (CULTURE)		
CULT-20422-CULTU-33	ASSOCIATION DE GUEBWILLER DU CLUB VOSGIEN	4 089.00	0.00
	Sous-total aticle 6574	305 226.00	302 268.00
	Sous-total aticle 657362	147 200.00	147 200.00
	Sous-total aticle 65738	350.00	350.00
	Sous-total aticle 2042	24 089.00	15 000.00
	TOTAL GENERAL	476 865.00	464 818.00
		İ	

# VILLE DE GUEBWILLER – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014 NOTE DE SYNTHESE

Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

### N° 20 - 04/2014

# BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014 BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Le budget de l'exercice 2014 du budget annexe du Service extérieur des Pompes Funèbres est équilibré en dépenses et en recettes à 45.404,69 €.

### Il porte exclusivement:

- En recettes de fonctionnement en l'encaissement des frais d'inhumation,
- En dépenses de fonctionnement le remboursement des mêmes frais d'inhumation, en particulier des frais de gestion et de personnel, au budget principal.

Aucune dépense ni recette d'investissement ne figure dans ce budget.

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, je vous propose d'adopter la délibération cijointe.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Direction des ressources et des services internes Service des finances et des budgets

### N° 20 - 04/2014

# BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2014 BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Daniel BRAUN, Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'instruction budgétaire M4,

VU la décision du Conseil Municipal de voter les crédits par nature et par chapitre,

### **CONSIDERANT:**

- Qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'année 2014,

### APRES EN AVOIR DELIBERE:

- Approuve les montants des recettes et dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du budget primitif annexe du Service extérieur des Pompes Funèbres ci-annexé.
- Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21680112600014

### COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Ville de GUEBWILLER

POSTE COMPTABLE DE: TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

### SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

### **Budget primitif (projet de budget)**

**BUDGET: BUDGET POMPES FUNEBRES (2)** 

**ANNEE 2014** 

<sup>(1)</sup> Compléter en fonction du service public local et du plan de comples utilisé ; M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

<sup>(2)</sup> Indiquer le budget concerné ; budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES	1
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) budgétaires.
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans .» les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix sulvants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires:(délibération n° ....... du ......).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent.»,
- (5) A.compléter par un seut des trois choix sulvants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

	II PRESENTATI	ON GENERALE DU BUDGET	.   11
		JE D'ENSEMBLE	A1
		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	45 404,69	2 000,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R	AND DESULTAT DIEVEL OF ATION	(si déficit)	(si excédent)
T	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	0,00	43 404,69
-	Ħ	Ef.	
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	45 404,69	45 404,69
•		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
<del>  </del>	+	4-	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
0	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA	(si solde négatif)	(si solde positif)
R T S	SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00	0,00
,	=======================================		=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00
		TOTAL	

<sup>(1)</sup> Au budget primilif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépanses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes,

45 404,69

45 404,69

**TOTAL DU BUDGET (3)** 

il s'agit des receltes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des

engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un itire au 3/1/2 de l'exercice précèdent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

### **DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libelié	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (≂ RAR + ∨ote)
011	Charges à caractère général	54 425,61	0,00	29 500,00	0,00	29 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	90,000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestlon courante	400,00	0,00	2 400,00	0,00	2.400,00
To	otal des dépenses de gestion des services	144 825,51	0,00	43 900,00	0,00	43 900,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	400,00	0,00	1 504,69	0,00	1 504,69
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0;00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
To	tal des dépenses réelles d'exploitation	145 225,51	0,00	45 404,69	0,00	45 404,69
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00	100	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (6)	0,00	4.4	0,00	0,00	0,00
Tot	tal des dépenses d'ordre d'exploitation	0,00	9.00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL.	145 225,51	0,00	45 404,69	0,00	45 404,69

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
·	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	45 404,69

### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
73	Produits Issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	otal des recettes de gestion des services	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
76	Prodults financiers	0,00	0,00	0,00	00,0	00,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	.00,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	7 2000	0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes réelles d'exploitation	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
.043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		.0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes d'ordre d'exploitation	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	2 000 <sub>i</sub> 00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00

	T
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	43 404,69
	a
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	45 404,69

### Pour information:

	i
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	ł
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	[ c
DUNIVERTIREMENT (8)	

Il a'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régle,

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	- 11
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT** 

Chap.	Libellé	Pour mémolre budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0;00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0;00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses réelles d'Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses d'ordre d'Investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	00,0	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0;00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements regus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	il des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	14.4	0,00	0,00	0,00
Tota	il des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### VIIIe de GUEBWILLER - BUDGET POMPES FUNEBRES - BP (projet de budget) - 2014

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,0

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régle,

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régle effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle-crée et, en recettes, lorsque le service-non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6). Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040,

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	<u>I</u> I
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

		On (wettern whether (4)		TOTAL
	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	29 500,00	EST THE RESERVE	29 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 000,00	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE	12 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00.	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 400,00		2 400,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0.,00
67	Charges exceptionnelles	1 504,69	0,00	1 504,69
68	Dot, Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	AND THE RESERVE	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement	skiron karangan kanana	0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	45 404,69	0,00	45 404,69

	0,00
	=
Provide the second seco	

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 45 404,69

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'Investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires	4	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	.0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréclat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices	7	0,00	0,00
3	Stocks	.0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	Service and the service of the servi	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	<b>=</b>
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir liste des opérations d'ordre.

<sup>(3)</sup> Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

<sup>(4)</sup> Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

<sup>(5)</sup> SI la régle applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Hors chapitres « opérations d'équipement ».

<sup>(7)</sup> Seul le total des opérations pour compte de liers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 000,00		2 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	7 100 7	0,00	0,00
72	Production immobilisée	7 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	reference on the contract of t	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	M 2517 15 8	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	.0,00	0,00
78	Reprise amort., dépreclat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges	3 No. 10	0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	2 000,00	0,00	2 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	43 404,69
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	45 404,69

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		. 0,00	.0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes llaison : affectat° BA, régles	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)	A Mark	0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	00,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		0,00
	+	
AFFECTATION AUX COMPTES 106		0,00
	· =	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES D	DEPENSES A1

Chap / art (1)	Libelié (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	54 425,51	29 500,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	3 500,00	2 000,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	4 000,00	0,00
618	Divers	5 000,00	2 000,00	0,00
6287	Remboursements de frais	44 925,51	21 500,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	90.000,00	12 000,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	90 000,00	12 000,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00 :	0,00
65	Autres charges de gestion courante	400,00	2 400,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	400,00	2 400,00	0,00
TOTA	L = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	144 825,51	43 900,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	400,00	1 504,69	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	400;00	1 504,69	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	145 225,51	45 404,69	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	S DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	145 225,51	45 404,69	0,00

	4*
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	<b>14</b>
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	45 404,69

Détail du calcui des ICNE au compte 66112 (8)			
Montant des ICNE de l'exercice	0,00		
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00		
= Différence ICNE N ICNE N-1	0,00		

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41,
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandalement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régle applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libelié (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 000,00	2 000,00	0,00
706	Prestations de services	2 000,00	2.000,00	0;00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + .75	2 000,00	2 000,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
7.8	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	2 000,00	2 000,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (≔ Total des opérations réelles et d'ordre)	2 000,00	2 000,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	43 404,69
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	45 404,69

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Of, Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 π'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7)SI la régle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = Di 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régle applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	immobilisations reques en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0;00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
TOTAL DE	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
	+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
	=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles,

<sup>(5)</sup> Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

<sup>(6)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers,

<sup>(7)</sup> Cf, définitions du chapitre des opérations d'ordre, Df 040 = RE 042,

<sup>(8)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 el la régle applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(10)</sup> inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimijées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison ; affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
**************************************	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
Tot	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (9)		0,00
	+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9		0,00
	=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régle,

<sup>(2)</sup> Cf. Modaillés de vote I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

<sup>(7)</sup> Le comple 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régle applique le régime des provisions budgétaires,

<sup>(8)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Di 041 = Ri 041.

<sup>(9)</sup> inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou el reprise anticipée des résultats).

# VILLE DE GUEBWILLER – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 AVRIL 2014 NOTE DE SYNTHESE

Direction générale des services

#### N° 21 - 04/2014

## MOTION PORTANT DEMANDE DE SUSPENSION IMMEDIATE DU PROJET DE FERMETURE DE LA SOUS-PREFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

Le 9 septembre 2013, Monsieur Manuel Valls, Ministre de l'Intérieur, annonçait avoir confié aux Préfets des régions Alsace et Lorraine une mission d'expérimentation sur la rénovation du réseau des sous-préfectures. Réalisée dans les deux départements alsaciens et en Moselle, cette mission consiste à proposer des fusions ou des redécoupages d'arrondissements ou suggérer le regroupement de services départementaux au sein de maisons de l'État à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Monsieur le Ministre précisait en outre « qu'il s'agit de procéder, dans le respect du principe d'égalité d'accès au service public, aux ajustements de la carte des sous-préfectures nécessaires pour que chaque arrondissement corresponde bien à un bassin de vie sur lequel une demande d'État s'exprime ». Il soulignait qu'il est primordial que ce mouvement s'appuie sur une méthode déconcentrée, objective et ouverte vis-à-vis des acteurs locaux et que la réforme soit précédée de la concertation la plus large avec ces derniers, et en particulier les élus et les organisations représentatives du personnel.

Le 7 avril courant, Madame la Sous-Préfète a réuni les élus pour les informer, sans discussion, du contenu du rapport portant sur la rénovation du réseau des sous-préfectures en Alsace. Ce document propose de fusionner les sous-préfectures de Guebwiller et de Thann en une seule Sous-Préfecture dont le siège serait à Thann et de supprimer celle de Ribeauvillé.

Il ne saurait être question de s'opposer à une nécessaire rationalisation du maillage institutionnel qui s'avère être inéluctable. Néanmoins, la Ville de Guebwiller ne saurait accepter ce projet qui implique, à terme, la fermeture de la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Guebwiller, et ceci pour les raisons suivantes :

- sur la forme, la proposition telle que présentée n'a fait l'objet, à aucun moment, d'une quelconque concertation avec les acteurs locaux telle que l'a souhaité Monsieur le Ministre. Le processus s'est déroulé en dehors même de l'avis des élus locaux et, qui plus est, durant les élections municipales. De plus, Madame la Sous-Préfète par intérim de l'arrondissement de Thann-Guebwiller, lors d'une réunion, a également laissé entendre que la décision était prise et qu'il n'était pas question d'en débattre
- sur le fond, la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Guebwiller traite des dossiers structurants et d'une importance particulière tels que notamment la centrale nucléaire de Fessenheim, la maison centrale d'Ensisheim ou le centre hospitalier de Rouffach. L'arrondissement de Guebwiller est plus important que celui de Thann s'agissant : de la superficie (584 km² contre 525 km²), de la population globale (en 2013 : 83 116 habitants contre 81 116 habitants), de la population des villes-centres (en 2013 : 11 527 habitants contre 7 930 habitants) et de l'importance des services publics déjà implantés (tribunal d'instance de Guebwiller, centres hospitaliers, base militaire, etc ..).

Les amplitudes horaires de la Sous-Préfecture de Guebwiller y sont plus importantes qu'à celle de Thann (ouverte l'après-midi), elle compte plus d'agents, ses ratios d'efficience (nombre de dossiers traités/Équivalent Temps Plein Opérationnel - ETPO) sont également bien supérieurs (la moyenne 2011/2012 pour les Cartes Nationales d'Identité (CNI) est de 1 475 dossiers/ETPO pour Guebwiller, contre 858 dossiers/ETPO pour Thann, la moyenne du département étant de 1 193 dossiers/ETPO).

En nombre de dossiers CNI pour l'année 2013, 6 766 dossiers ont été traités à Guebwiller contre 5 963 à Thann.

Pour toutes ces raisons, il est légitime que soient prises en compte et reconnues à la fois les spécificités propres et l'importance même de l'arrondissement de Guebwiller au sein du département. Dès lors, ni la méthode employée, ni les raisonnements mis en œuvre en l'espèce (qui ne reposent pas sur des critères objectifs) ne peuvent être acceptés par les élus du territoire.

En conséquence de quoi, il est proposé au conseil municipal de voter une motion tendant à demander à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin la suspension immédiate du projet de fermeture de la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Guebwiller et l'engagement d'une large concertation sur ce point réunissant l'ensemble des acteurs locaux concernés.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, d'adopter la délibération suivante :

Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Auparavant M. le Maire souhaite apporter quelques explications :

- Vous avez eu la motion qui avait été définie, j'ai d'ailleurs participé à sa rédaction, puisqu'elle a été rédigée de manière commune par l'ensemble des collectivités des communautés urbaines de Guebwiller.

Je vous rappelle un peu l'enjeu, il s'agit simplement de la réforme des Sous-Préfectures, à priori il y avait un planning initial qui avait été défini, qui devait aboutir à une décision en matière de maintien ou de fermeture de Sous-Préfecture d'ici la fin de l'année 2014. Ce planning, pour quelle raison, je ne sais pas, a été accéléré, peut-être qu'on le comprend mieux maintenant au vu des débats actuels au niveau du Gouvernement et des mesures d'économie. Le Préfet de Région a été sollicité par le Ministre pour déposer déjà une proposition pour le 1<sup>er</sup> avril, pratiquement fin mars et cette proposition contient à priori différentes options mais des options dites majeures et d'autres options, un peu des alternatives, dites mineures.

Donc l'option majeure qui est proposée par le Préfet est donc la réunion des deux arrondissements de Guebwiller et de Thann et le maintien de la Sous-Préfecture à Thann pour l'ensemble des deux arrondissements. Cette décision, déjà moi je pense qu'un certain nombre d'élus ont été informés, bien avant le 1<sup>er</sup> avril, de cette décision, puisque le Préfet nous a indiqué qu'il y a effectivement eu concertation, mais après la décision officielle elle nous est parvenue pratiquement le lendemain du deuxième tour par l'annonce, aux personnels de la Sous-Préfecture, de la proposition qui sera faite par le Préfet de Région. Alors que celui-ci, lors d'une réunion récente nous a encore dit que tout était ouvert, néanmoins la décision avait quand même déjà été annoncée aux personnels pratiquement le lendemain du 30 mars.

La méthode est très critiquable, puisque finalement la concertation avec les élus n'a pas été menée jusqu'au bout et certains élus qui étaient déjà en place avant le 30 mars, se sont plaints de ne pas avoir été intégrés dans ce projet. Ce qui est surtout inacceptable c'est le fond, c'est la décision, nous avons été destinataires d'un diagnostic qui a été réalisé pratiquement par le Préfet du Département du Haut-Rhin et la Sous-Préfète de Thann, qui assure, je vous le rappelle l'intérim de Guebwiller, donc on s'interroge déjà sur l'objectivité de la Sous-Préfète qui est quand même depuis quelques années installée à Thann. Le diagnostic a d'ailleurs été réalisé par un stagiaire et après une sorte de synthèse faite par le Préfet du Haut-Rhin, au Préfet de Région qui était en fait en charge de l'ensemble du dossier des réformes des Sous-Préfectures pour la Région Alsace.

Ces critères qui sont exposés ne ressemblent qu'à une justification, d'une décision qui a dû être prise de manière politique bien avant, c'est-à-dire du choix du maintien de la Sous-Préfecture de Thann pour le nouvel arrondissement de Thann-Guebwiller, c'est ce que nous n'acceptons pas, car nous pensons au contraire que les critères en faveur de Guebwiller sont bien plus fondés, je ne parle pas seulement de l'activité des deux Sous-Préfectures, en sachant quand même, que la Sous-Préfecture de Thann nécessitera des travaux d'extension pour accueillir la nouvelle administration, mais je parle surtout de notre bassin de Guebwiller qui d'un côté est la ville la plus importante.

Quand on prend Soultz-Guebwiller-Issenheim et Buhl, on a une agglomération pas loin de 30.000 habitants, ce qui est bien plus grand que Thann, Thann n'a que 8.000 habitants. De plus les questions économiques doivent également être prises en considération pour le choix du maintien d'une Sous-Préfecture, on nous dit toujours il n'y a que 10 ou 12 emplois concernés à la Sous-Préfecture de Guebwiller, c'est faux, puisque la nouvelle Sous-Préfecture réunie, fera pratiquement 20 emplois, ce n'est pas négligeable, d'autant qu'une Sous-Préfecture a quand même un certain flux encore de personnes. Thann est reliée par le train à Mulhouse, Thann, Mulhouse et Altkirch qui sont les trois Sous-Préfectures qui sont proposées au maintien sont très proches l'une de l'autre, Guebwiller a une position beaucoup plus centrale, en plus dans le nouvel arrondissement de Thann-Guebwiller. Donc il y a plein d'arguments qui militeraient pour Guebwiller qui ont pratiquement été ignorés dans le diagnostic, dans la synthèse ainsi que dans la proposition qui a été faite au Ministre. C'est pour cela que nous sommes bien entendu très en colère sur la méthode mais également sur le fond, c'est-à-dire sur la proposition de décision du Préfet de Région au Ministre.

Nous avons décidé d'un certain nombre d'actions, dont par exemple le boycott de la réunion d'information du Préfet hier soir, à l'attention des élus.

Vous avez donc pris connaissance de cette motion, elle a été adoptée par une large majorité, je crois qu'il y avait un vote contre à la Communauté de Communes, la plupart des communes l'ont adoptée à l'unanimité, nous n'avons pas changé le texte, c'est exactement le texte de la motion telle qu'elle a été rédigée par la Communauté de Communes et en ma présence et avec ma participation. (M. le Maire)

# VILLE DE GUEBWILLER – CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 29 AVRIL 2014 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Direction générale des services

### N° 21 - 04/2014

## MOTION PORTANT DEMANDE DE SUSPENSION IMMEDIATE DU PROJET DE FERMETURE DE LA SOUS-PREFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

### Le conseil municipal

Sur le rapport de M. le Maire

Vu l'article L.2541-16 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de fermeture de la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Guebwiller envisagé dans la cadre de la mission d'expérimentation sur la rénovation du réseau des sous-préfectures en Alsace et en Lorraine.

CONSIDERANT l'absence totale de concertation pourtant décidée par M. le Ministre de l'Intérieur lorsqu'il soulignait qu'il était primordial que l'ajustement de la carte des sous-préfectures s'appuie sur une méthode déconcentrée, objective et ouverte vis-à-vis des acteurs locaux et que la réforme soit précédée de la concertation la plus large avec ces derniers, et en particulier les élus et les organisations représentatives du personnel

Après en avoir délibéré

**DEMANDE** à M. le Préfet du Haut-Rhin la suspension immédiate du projet de fermeture de la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Guebwiller et l'engagement d'une large concertation sur ce point réunissant l'ensemble des acteurs locaux concernés.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### $N^{\circ}22 - 04/2014$

### **DIVERS**

### a) Attributions aux Adjoints

Intervention de M. FACCHIN:

- M. le Maire, pourriez-vous nous apporter des précisions quant aux attributions exactes de certains Adjoints. On trouve dans le descriptif de missions confiées à certains Adjoints des attributions qui interpellent.

Ainsi un Adjoint chargé de la sécurité, un autre du tourisme, un autre de la santé, un autre encore des transports. Guebwiller dispose d'une Brigade conséquente de Gendarmerie avec officiers et sous-officiers, on peut imaginer que sa vocation première est d'assurer la sécurité de la population. Que vient faire dans un tel dispositif, un Adjoint à la sécurité, nomination électoraliste dans l'air du temps, gadget inutile ou alors véritable nécessité, si oui laquelle.

La compétence tourisme est assurée par la Communauté de Communes sous la responsabilité du Conseil Général (**M. GRAPPE**) et par le biais de l'OTI. Que signifie cet Adjoint au tourisme, quelles vont être ses attributions exactes.

En une période où on cherche légitimement à réduire le mille-feuille, une telle attribution ne fait-elle pas double emploi ? Est-elle pertinente, n'est-ce pas dépenser l'argent des contribuables pour rien. En terme de tourisme n'est-il pas plus opportun de raisonner et d'agir en terme de territoire, plutôt que de ville.

Un Adjoint chargé à la santé, les problèmes sanitaires ou de santé publique sont-ils à ce point criants dans notre ville, pour justifier une telle nomination ? Quelles vont être les missions précises de cet Adjoint de la santé, sont-elle pertinentes ?

Un Adjoint chargé des transports, là encore on ne voit pas, ou alors sera-t-il spécifiquement et exclusivement chargé de suivre le dossier « Retour du train », prix électoraliste à payer à une composante de votre majorité.

Bref, M. le Maire, à travers ces quelques exemples, on se demande si vous avez bien pris la mesure des réalités de fonctionnement et des besoins de notre ville. Nous avons la faiblesse de penser que l'organisation des priorités et la désignation des responsables doit se caler sur des besoins réels, des priorités clairement identifiées et non sur d'autres critères. On ne voit rien de tel dans vos nominations. Nous sommes très inquiets si c'est ainsi que vous voulez construire votre nouvel essor pour notre ville. Je vous remercie de bien vouloir nous éclairer et nous rassurer.

- Je suis complètement ébahi, je dois le dire, par la question. Cela ressemble tout à fait à votre politique et à votre positionnement sous l'ancienne mandature, tel point ce n'est pas mon problème, tel autre sujet ce n'est pas mon problème, c'est la Communauté de Communes, la Sous-Préfecture, c'est l'Etat. Ce n'est pas comme ça qu'on défend notre ville et qu'on arrivera à lui redonner la place qu'elle mérite.

Je crois que tous les sujets sont importants, s'il y a des compétences qui sont effectivement déléguées à un autre organisme, par exemple la Communauté de Communes, ils concernent également la Ville de Guebwiller, je suis désolé. Vous avez vous-même pris une option dans le débat d'orientation budgétaire pour une vidéoprotection, qu'est-ce que c'est d'autre la vidéoprotection qu'un élément de sécurité, je veux dire que ce sont quand même des éléments qu'il faut analyser en détail. C'était pratiquement la principale option que vous avez prise dans votre débat d'orientation budgétaire et aujourd'hui vous nous critiquez d'avoir un Adjoint qui se consacre à la sécurité. Je suis quand même étonné.

Pour le tourisme, bien entendu nous faisons confiance à la Communauté de Communes, qui a les moyens, qui a la compétence pour le tourisme. Mais Guebwiller a un rôle important en matière de développement économique, la municipalité doit donner des impulsions et nous travaillerons bien entendu en partenariat très serré, très cordial avec la Communauté de Communes, c'est clair, sur les questions de tourisme, mais ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas qu'on s'en occupe nous-mêmes au sein de notre territoire. C'est tout à fait normal qu'on représente les intérêts de la Ville de Guebwiller dans ce domaine qui est un domaine économique important pour notre région.

Pour la santé, c'est la même chose, vous avez aussi vous-mêmes, par exemple, un projet, on ne sait pas s'il verra le jour, on est en train de voir aussi, bien sûr on le poussera, dans le cadre du projet du Monoprix, il y a je vous le rappelle un cabinet, une sorte de maison médicale qui doit s'installer. Si la ville reste passive sur tous ces dossiers, comme dans les commerces, il ne se passera pas grand chose, si vous êtes passifs, si vous estimez que ce n'est pas votre problème, il ne se passera rien et c'est ce qu'il s'est passé ces dernières années, pendant 10 ans, les commerces ont fermé, 33 commerces, c'était pas votre souci. Un commerce ferme, il n'y a plus personne qui se met dedans, ce n'est pas votre souci, les Guebwillerois aviseront si vraiment la municipalité doit s'occuper de ces sujets ou non, ou doit regarder passer le train.

Pour le transport, la Région a identifié un budget de 20 millions d'Euros dans un contrat de plan pour un projet de train, pour la vallée de Guebwiller, je crois qu'il est normal, qu'en tant que région, ce n'est pas seulement la ville, mais la ville bien sûr en premier doit soutenir ce projet de train. Si quelqu'un, une autre collectivité décide d'investir à 20 millions, et on sait que le projet fera au moins 30 millions, il y aura certainement des crédits d'Etat dans ce projet, mais il faut le soutenir, c'est un projet suffisamment important. Le transport ce n'est pas seulement le train, c'est l'ensemble des déplacements, la ville est quand même en charge, vous l'avez vous-mêmes fait, quand on parle de sens de circulation, de plan de circulation, de telle rue, ça concerne entre autres aussi les transports, il n'y a pas que le train. Il y a les autobus, Guebwiller est très densément desservie en autobus, c'est un souci, il y a beaucoup de soucis en matière de transport, c'est tout à fait normal, en tant que ville qu'on prenne en charge et qu'on identifie les problèmes, même si c'est pour après, les apporter, les verser dans la discussion qui a lieu à la Communauté de Communes.

C'est comme cela qu'on imagine notre travail, c'est de ne pas ignorer les sujets parce qu'ils sont ailleurs, ils concernent en premier lieu notre ville et c'est dans ce contexte-là que les Adjoints vont s'en occuper.

Pour ce qui concerne les Conseillers Délégués, je le rappelle, certains sujets comme la sécurité, seront jugés pour nous comme très importants, c'est pour cela qu'avec un système de Conseillers Délégués on aura une disponibilité beaucoup plus importante de nos élus pour s'occuper activement de ces sujets. Je vous rappelle que les villes de Soultz, Riedisheim, Cernay, beaucoup de villes de notre importance ont adopté le même système de Conseillers Délégués, ce n'est pas une première, ce n'est même pas exclusif, je crois que c'est même aujourd'hui une habitude d'associer plus d'élus et de jouer sur la disponibilité de beaucoup plus d'élus en matière de travail et de la municipalité, d'autant que dans notre campagne nous avons remarqué qu'un des principaux griefs fait à la municipalité sortante, c'était bien son manque de présence et son manque de présence aussi sur certains dossiers jugés quand même assez sensibles. (M. le Maire)

### Intervention de M. FACCHIN:

- Puis-je vous répondre, **M. le Maire**. Donc si je comprends bien, la municipalité sortante ayant prévue de la vidéoprotection, c'est vrai...

- C'est pas un élément de sécurité ça, la vidéoprotection ? (M. le Maire)

### M. FACCHIN reprend:

- Je continue, laissez-moi terminer, je vous ai laissé terminer, soyez courtois. Donc je comprends, vous avez un Adjoint à la sécurité, donc si je comprends bien l'Adjoint à la sécurité va remplacer la vidéoprotection, c'est une bonne idée, ça risque de faire de l'effet en ville de voir un Adjoint à la sécurité se promener avec des caméras, il devrait être partout en même temps, ça va être marrant. Je vous souhaite du plaisir.
  - Ecoutez, ça commence à aller dans le n'importe quoi. (M. le Maire)

### M. FACCHIN reprend:

- Ensuite en ce qui concerne le train, je me souviens lors d'une réunion électorale, à laquelle j'ai eu le plaisir d'assister, à la Cave Dimière, une personne posait la question pour le train. Qu'en est-il, quel est votre objectif, le retour du train, évidemment vous n'êtes pas contre, vous avez l'air un peu timoré quand même sur le retour du train et vous expliquez même, qu'à Thann les wagons sont vides les ¾ du temps donc, c'était pas vraiment une des priorités. C'est ce que j'ai cru comprendre, si maintenant c'est devenu une de vos priorités, j'en prends acte avec satisfaction. Je vous remercie.
- Le train est un projet de la Région Alsace, qui a identifié un budget et si la Région Alsace a comme objectif de faire le train et que l'Etat va y participer, je ne vois pas pourquoi la municipalité de Guebwiller s'y opposerait et devra même le soutenir. (M. le Maire)

### b) Economie et commerces à Guebwiller - CCRG

### Intervention de M. BANNWARTH:

- Pendant toute la campagne électorale, vous laissiez entendre que Guebwiller était isolée au sein de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et des autres collectivités.

Le niveau de subvention obtenu par ces collectivités prouve qu'il n'en était rien.

En ce qui concerne la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, je peux témoigner que les élus Guebwillerois travaillaient en bonne intelligence et en parfaite harmonie avec les élus des autres communes, ce qui ne nous empêchait pas de défendre ardemment nos dossiers.

**Denis REBMANN**, premier Vice-Président sortant avait su restaurer l'image de notre ville, mise à mal par le Président d'avant, **M. WEBER**.

M. le Maire, vous pensiez qu'un vu de la réalité de vos compétences que vous affichiez, vous pouviez légitimement obtenir la présidence de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, preuve en est le mail que vous avez envoyé à vos collègues. Les délégués communautaires, sans doute éclairés par la réalité d'un parcours plus trouble qu'annoncé, vous ont fait subir une défaite cinglante. Vous n'avez su convaincre que 4 délégués, en dehors de votre groupe. Le Maire de Guebwiller a ainsi rétrogradé à la troisième vice-présidence. Nous ne pouvons que vous inviter à faire preuve d'un peu plus de diplomatie à l'avenir.

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller est une bonne école de patience, la recherche du consensus est permanente, c'est pas toujours simple, mais on y arrive et les considérations de politique politicienne n'y ont pas cours.

Les deux représentants de « Réussir Guebwiller », s'ils sont respectés dans leurs fonctions, par vous, peuvent vous aider à défendre les dossiers Guebwillerois s'ils s'inscrivent dans les valeurs que nous avons toujours défendues.

- Merci M. BANNWARTH, je prends bien note de la dernière proposition. Cela étant dit pour ce qui concerne ma candidature à la Communauté de Communes, je l'ai dit, ce n'était pas contre M. JUNG, en tant que Président sortant, c'était simplement pour marquer néanmoins des différences sur certains dossiers, qu'on a aussi affichées lors de notre campagne des municipales, notamment des doutes sur l'importance du projet de piscine, qui semble quand même avoir quelques soucis, cela a été évoqué par M. JUNG. Donc il y a des projets importants, les déchets aussi il y a des options différentes que j'aurais prises, c'est pour moi plutôt une marque de courage que de poser sa candidature à la présidence, plutôt que d'essayer de se mettre dans le moule et de suivre une ligne qui n'est pas forcément celle que j'aurais suivie moi.

A partir de cela, vous savez, 3<sup>ème</sup> vice-président ou 1<sup>er</sup> vice-président ou 2<sup>ème</sup> vice-président, j'ai été tout à l'heure en bureau de la Communauté de Communes, on m'a laissé pratiquement choisir la délégation que je souhaitais et cela rejoint un peu notre objectif, un nouvel essor pour Guebwiller, c'était le point économique qui était une de nos premières priorités, je suis aujourd'hui en charge de la délégation économie à la Communauté de Communes, cela n'a posé aucun souci. Il s'agit de travailler au sein du bureau de manière tout à fait cordiale, donc pour la Ville de Guebwiller, l'économie, le commerce c'est une priorité et nous défendrons également ce dossier-là au sein de la Communauté de Communes. Je crois que c'est un bon résultat et comme cela a été annoncé par M. JUNG, cela se passe de manière tout à fait partenariale au sein du bureau et c'est bien comme ça que j'imagine le travail à l'avenir au sein de la Communauté de Communes, il n'y a aucun problème de ce côté-là. (M. le Maire)

M. le Maire lève la séance, il est 21 h 20.